

Muriel Laugel
Mémoire de fin d'études – Année 2001-2002
Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg
Université Robert Schuman

Communication politique et récit journalistique :

le cas de l'affaire de la cassette Méry

Directeur : Philippe Juhem
Co- directeur : Didier Georgakakis

Sommaire

Introduction : « Le pouvoir des médias ? ».....p.1

La valorisation du journalisme.....p.2

Emergence de la presse et émergence du pouvoir démocratique : des soutiens
juridiques à la théorie du contre-pouvoir médiatique.....p.3

En quoi consiste ce pouvoir ?.....p.3

Les éléments de puissance du champ médiatique.....p.4

Un pouvoir d'influence qui semble cependant influencé... ..p.6

L'influence interne.....p.6

L'influence externe.....p.6

Intégration de l'affaire dans l'analyse du pouvoir des médias :Pré- chronologie ...p.7

Qui est Jean Claude Méry ?.....p.10

Les circonstances d'enregistrement de la cassette.....p.10

La sortie de l'affaire.....p.11

Chronologie de l'affaire.....p.14

Etude de cas : la communication politique et le récit journalistique dans le cas de l'affaire Méryp.17

Chapitre 1 : La sortie de l'affaire et les premières tentatives de justifications des hommes politiques dans les médiasp.17

1. La sortie de l'affaire dans *Le Monde*p.17

A / Les premières réactions politiques : « Silence et cris d'orfraie. »p.21

Le clan Chirac s'affolep.21

Le RPR fait frontp.22

La gauche muettep.23

B/ L'intervention de Jacques Chirac sur France 3 : entre pugnacité et lapsusp.24

Le décryptage de l'intervention par les journaux p.25

La place de l'affaire dans la hiérarchie de l'informationp.27

2. Les suites de l'« affaire Chirac » :p.28

A/ La presse face à l'affairep.28

B/ Les suites judiciaires possiblesp.34

L'utilisation de la cassette est-elle envisageable ?p.34

Le Président de la République est-il justiciable ?p.35

La justice vue par la pressep.36

Chapitre 2 : La sortie d'une 'affaire dans l'affaire' : « Egarements et folies

Strauss -Kahniennes ».....p.39

1. Un rebondissement de taille : Dominique Strauss – Kahn était en possession de la cassette !.....p.40

Les « indices » qui mènent jusqu'à DSK.....p.40

Comment la presse réagit –elle à ce nouveau séisme ?.....p.41

A/ Impact de la nouvelle « affaire dans l'affaire Méry » et crédibilité de DSK.....p.42

B/ Impact de ce rebondissement sur la gauche.....p.43

C/ Conséquence de cette révélation sur la stratégie de la droite.....p.45

Les attaques des acteurs politiques.....p.45

Le positionnement de la presse.....p.46

2. Les développements annexes de l'affaire Méry.....p.48

A/Le « cas » Tiberi.....p.48

B/L'avancée de l'enquête.....p.49

C/L'avis de l'opinion public.....p.51

Chapitre 3 : Tentatives d'apaisement.....p.53

1. Les ballons d'essais.....p.54

2. La presse face au « ballons d'essais ».....p.58

Chapitre 4 : Le creux de la vague.....p.61

1. La rentrée parlementaire.....p.62

A/ La trêve ?.....p.62

La trêve dans la presse.....p.62

B/ La stratégie de communication du Chef de l'Etat.....p.65

L'importance des sondages.....p.65

L'analyse des sondages par la presse.....p.66

Les médias traquent –ils Chirac ?.....p.67

Conséquence des sondages et des attaques des médias : Chirac « sur le terrain ».....p.69

C/ Le temps des juges.....p.72

L'implication de nouvelles personnalités dans l'affaire.....p.74

<u>Chapitre 5 : Le Président parle ; « Le temps semble venu de commettre un acte pleinement présidentiel et cathartique »</u>	p.76
1. <u>L'étau se resserre autour du Président</u>	p.77
<u>A/ Onde de choc, sondages et tâtonnements stratégiques</u>	p.77
<u>B/ La droite reste partagée quant à une éventuelle intervention présidentielle</u>	p.79
2. <u>L'intervention présidentielle</u>	p.80
<u>A/ Le discours de Chirac</u>	p.81
<u>B/ Les réactions suscitées par cet interview</u>	p.82
<u>Conclusion : « Des médias au service du pouvoir ? »</u>	p.86
-	
<i>L'indépendance des journalistes quant aux sources institutionnelles ne semble pas possible</i>	
.....	p.86
<i>Une nécessaire neutralité</i>	p.87
<i>Une posture en accord avec les acteurs 'proches'</i>	p.88
<i>Fluctuations des lignes politiques et recadrages des lignes journalistique</i>	p.89
<u>Bibliographie</u>	p.93

Introduction : « Le pouvoir des médias ? »

« *Les peuples, dit Cicéron, quoiqu'ignorants sont capables d'apprécier la vérité, et ils s'y rendent aisément quand elle leur est présentée par un homme qu'ils estiment digne de foi.* » Machiavel, Discours, Giraudet, I, 37 ; Pléiade, 391.

« *Un Prince n'a donc pas besoin de posséder toutes les qualités (...) mais il doit paraître les avoir. J'ajouterai même que d'avoir et se servir de ces qualités, c'est dangereux, et qu'il est toujours utile de feindre de les avoir (...) mais [le Prince] doit rester assez maître de lui pour qu'au besoin il puisse et sache faire tout le contraire.*

L'on doit comprendre qu'un prince, (...) ne peut exercer toutes les vertus qui font passer les hommes pour bons, parce que, étant dans la nécessité de conserver l'Etat, il doit souvent agir contre la foi, la charité, l'humanité et la religion. Il faut donc qu'il y ait un esprit capable de tourner suivant que lui commandent les variations des vents et des circonstances (...) » Machiavel, Prince, Ferrari, 141-142, Pléiade, 342.

Les rapports gouvernants-gouvernés décrits par Machiavel au 15^{ème} siècle, emprunts d'un certain cynisme politique, semblent parfois d'une étonnante pertinence, d'un éclatant réalisme.

Mais Machiavel ne soupçonnait pas l'apparition d'un intermédiaire de poids entre le peuple et les gouvernants : le système médiatique...

On peut, dès lors, s'attarder sur la notion de média : un média est, d'une manière générale, un moyen de large diffusion de l'information.

Pour mieux cerner les enjeux généraux relatifs à l'existence des médias, il peut être utile de se reporter à son étymologie. le dictionnaire Gaffiot donne, parmi les illustrations de la définition du terme « *medium* » les expressions suivantes ; « *in medium vocare* » : en appeler au jugement public ; « *venient in medium* » : exposer quelque chose au jugement public.

Dès lors, il semblerait y avoir deux axes dans le message médiatique: ceux qui livrent le message, la manière dont ils le font et le contenu en terme de valeur qu'il lui attribuent d'une part, et d'autre part ceux qui reçoivent le message, la manière dont ils le perçoivent, et la conséquence que ce

message a sur leurs opinions.

La communication n'étant que rarement directe entre peuple et gouvernants, on comprend dès lors que les messages puissent être amplifiés ou déformés en passant par un intermédiaire. Dans le sujet qui nous intéresse, le cas de l'Affaire Méry, nous nous centrons essentiellement sur le rôle des journaux dans la vie publique, à la fois comme vecteurs d'informations mais aussi comme partie prenante au débat.

En position médiane, ayant un rôle de 'lien' entre le pouvoir et le peuple, les médias aiment se faire passer pour des contre-pouvoirs ou comme le ' quatrième pouvoir', mais qu'en est-il vraiment ? Sur quoi se fondent-ils pour pouvoir affirmer ceci ?

La valorisation du journalisme

On a souvent en tête l'image d'un journaliste à la Tintin, à la fois un peu aventurier et dans les arcanes du pouvoir, confident des puissants et globe-trotter...A chaque époque ses « héros », si au Moyen Age la société valorisait le guerrier, le vingtième siècle a développé toute une mythologie autour du journaliste d'après D. Ruellan¹. Cette valorisation du journaliste s'explique aussi par l'importance considérable prise par l'information dans la vie quotidienne.

On pourrait presque aller jusqu'à dire que le journalisme et l'information structurent d'une manière temporelle la société; pour un peu, un individu ne possédant pas d'indications temporelles pourrait se situer dans la journée en fonction du passage de tel ou tel journal à la télévision...

Le journaliste est celui qui transmet l'information tout au long de la journée et qui la distille de manière exacte ; c'est une courroie de transmission, et qui transmet à heures régulières... On comprend mieux le parallèle entre le guerrier du Moyen Age et le journaliste : tous deux détiennent un pouvoir essentiel à leur époque ; pour l'un c'est la force physique, pour l'autre l'information. Mais si l'information est si présente aujourd'hui, cela n'a pas toujours été le cas et le prétendu « pouvoir des journalistes » est le fruit d'une prise de distance au pouvoir politique, permise par la construction de la démocratie.

Emergence de la presse et émergence du pouvoir démocratique : des soutiens juridiques à la théorie du contre-pouvoir médiatique

¹ D. Ruellan, *Le Professionnalisme du flou*, Presse Universitaires de Grenoble, Grenoble, 1993.

L'apparition de la presse dite 'libre' est liée à l'apparition de la démocratie. Editer un journal était un 'privilège' jusqu'à la Révolution. En 1789, il devient un droit. Mais la libre communication des pensées et des opinions est garantie sauf 'à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas prévus par la loi'. Ceci explique que, jusqu'à la loi du 29 juillet 1881 établissant une base juridique stable (les journalistes peuvent alors accéder librement aux informations et sont relativement indépendants), liberté et répression se succédaient à travers les régimes et les révolutions. La liberté de la presse est aujourd'hui une notion acquise, qui figure en bonne place dans les constitutions, ce qui fait dire à Erik Neveu que « (...) *le journalisme n'est pas qu'un métier. Il apparaît aussi comme le rouage de la démocratie (...)* »².

Mais si la théorie du contre-pouvoir est vérifiée d'une manière juridique (en ce sens que le journaliste est 'protégé ' du pouvoir politique), elle est aussi soutenue par l'attitude des journalistes eux-mêmes. L'indépendance de leur statut et la véracité de leurs informations sont certainement les deux valeurs qui leur tiennent le plus à cœur – du moins dans leurs propos-. La vérification, voire même la publication des preuves des informations sont imposées par diverses chartes déontologiques.

En quoi consiste ce pouvoir ?

Le pouvoir des journalistes ne s'explique cependant pas uniquement par le fait que la loi de 1881 ait permis la publication de journaux toujours plus nombreux. Il ne s'explique pas non plus par sa prétendue 'immunité' à toute attaque du pouvoir.

Le pouvoir des médias s'explique par son poids, son autorité - prétendus ou avérés- dans le débat public. Ainsi comme l'explique E. Neveu, on analyse bien souvent les défaites politiques par un manque de couverture médiatique (Jean Marie Le Pen s'est souvent dit victime d'une 'diabolisation' qui ne lui permettait pas de disposer d'autant de temps de parole que les autres hommes politiques, par exemple). Mais le poids des médias n'est pas seulement présent dans la vie politique : un groupe de cinéastes a signé, en 1999 une pétition accusant les journalistes d'être à l'origine du manque de succès des films Français.

Les discours tenus sur le pouvoir des journalistes ont toujours été, d'après E. Neveu, orientés de manière à démontrer leur influence dans le débat social. Cette influence leur permettrait de devenir des acteurs à part entière du système politique, de passer pour les représentants de l'opinion public et d'arbitrer les « *modes culturelles et intellectuelles* ». Le pouvoir des journalistes peut ensuite être

² Erik Neveu, *Sociologie du journalisme*, Repères, La Découverte, Paris, 2001.

vu de manière positive, en ce sens qu'il favoriserait la démocratie, en montrant ce qui est secret ou peu mis en exergue – on peut penser à l'affaire du Rainbow Warrior – ou en décodant ce qui fait l'objet d'une vaste propagande institutionnelle (affaire du Rwanda). Les citoyens seraient donc garantis contre d'éventuels abus commis par leurs représentants en réintroduisant une forme de 'démocratie directe' dans les régimes politiques.

Mais ce pouvoir peut aussi être perçu en contre partie de manière plus négative. Loin d'en être revenu à l'âge d'or du débat public, les médias risqueraient d'orienter de manière abusive le jugement des personnes dans un sens qui ne serait pas forcément celui de la vérité, ou de discréditer de manière inappropriée le discours politique. On voit très clairement ici en quoi les hommes politiques de droite ont pu crier au scandale et qualifier les journaux (*Le Monde* en particulier) de « fossoyeurs de la démocratie » en estimant que de faire paraître un document tel que le script de la cassette Méry trois jours avant un référendum était tout bonnement une tentative de torpillage de ce référendum.

Les éléments de puissance du champ médiatique

Concrètement, il semblerait que la puissance du journalisme tienne en sa manière de pouvoir hiérarchiser les informations, de peser sur l'opinion, et de 'consacrer'³.

En effet, l'information reçue par le public n'est jamais que celle qu'on a bien voulu lui présenter au sein d'une hiérarchie d'autres informations. Le public est donc influencé par la notion de fixation d'un ordre du jour (*agenda-setting*)⁴, qui définit les thèmes 'dignes' de recevoir l'attention collective. Le public est aussi influencé par le cadrage dans lequel on lui présente l'information : une information peut être claire et parfaitement objective, et ne refléter pourtant qu'un aspect d'un problème. Par exemple, les auteurs Gamson et Modigliani montrent que l'énergie atomique a toujours été présentée jusque dans les années 70 comme moderne et identifiée au progrès, en minorant l'aspect dangereux d'une telle énergie⁵.

Par ailleurs, et corrélativement à la fixation d'un ordre du jour et d'un cadrage, les médias jouent un rôle d' « amorçage » ('*priming*')⁶ auprès de l'opinion publique : en pointant certains enjeux particuliers, en abordant certaines questions plus que d'autres, ils en font des références en vertu desquelles l'opinion va analyser le comportement des décideurs. Ainsi, lors des dernières élections

³ D'après E. Neveu, *Sociologie du journalisme*, Repères, La Découverte, Paris, 2001.

⁴ M. Mc Comb & D. Shaw, *The agenda – setting Function of Mass Media*, Public opinion Quarterly, vol. 36, P. 176-197, 1997.

⁵ Gamson et Modigliani.

⁶ Shanto Iyengar & R. Reeves, *Do The Media Govern ?*, Sage, Thousand Oaks, 1997.

présidentielles de 2002, l'« amorçage » s'est fait autour des questions d'insécurité, devenant la grille de lecture privilégiée du public... et expliquant peut-être la poussée de l'extrême droite.

Dans le cas de l'affaire Méry, la nouvelle de la sortie de la cassette a été pendant un certain temps au sommet de la hiérarchie de l'information, pour peu à peu s'estomper...

Cette capacité à problématiser d'une certaine manière la vie publique met en évidence la capacité des journalistes à influencer l'opinion, même si cette influence a décliné avec l'apparition des sondages, autres intermédiaires de l'opinion publique. Mais il est vrai que la presse sait fort bien se servir des sondages, et elle a su les utiliser contre le personnel politique⁷. Cette affirmation est vérifiée dans le cas de l'affaire Méry ; la publication de sondages indiquant que les Français attendaient une explication du Président au sujet de l'affaire a précipité sa prise de parole (on peut même dire que c'est 'grâce' aux sondages que le président a dû intervenir).

Enfin, le dernier pouvoir des journalistes est de 'consacrer'. En des termes simplistes, l'on pourrait dire que la presse fait de la 'publicité' à certaines productions culturelles ou débats sociaux, et qu'elle est parfois un moyen de court-circuiter la reconnaissance par ses pairs, par exemple au sein du champ littéraire (ainsi, on peut penser à Bernard Henry Levy, très médiatisé mais pas forcément reconnu comme un philosophe écrivain incontournable dans les milieux intellectuels). Ce pouvoir de consécration est d'autant plus dangereux qu'il risque d'entraîner des dérives ; certains acteurs (intellectuels, culturels...) vont chercher à produire des œuvres pour 'plaire' aux médias : c'est la logique du *Best-Seller*. Pour prendre un exemple dans l'affaire de la cassette Méry, les médias ont en quelque sorte 'consacré' le juge Halphen en ce sens qu'il est un des seuls magistrats sur qui l'on peut désormais mettre un visage, et qu'il s'est fait un « nom » dans les médias non pas parce que son travail s'est modifié (il était juge avant sa médiatisation), mais parce que les médias ont mis en lumière certaines affaires dont il était chargé.

Un pouvoir d'influence qui semble cependant influencé...

Les différents aspects du pouvoir journalistique (hiérarchisation, cadrage, influence sur l'opinion et consécration) s'ils sont le fait des journalistes dans la forme (rédaction d'un article sur un sujet) ne sont pas toujours le fait de ces derniers dans le fond.

⁷ F. de Virieu, *La médiacratie*, Flammarion, Paris, 1990.

L'influence interne

Il n'est un secret pour personne que les médias sont soumis à des impératifs économiques. Ce sont aujourd'hui de grands groupes industriels qui sont propriétaires des groupes de presse. D'où l'interrogation soulevée par *Le Monde* le 14 décembre 2000, peu avant l'intervention du Chef de l'Etat sur TF1 : que penser de la pertinence des questions posées par un journaliste (PPDA en l'occurrence) travaillant pour une chaîne majoritairement détenue par le groupe Bouygues, groupe impliqué dans les affaires de financement occulte et cité dans la cassette? Il ne s'agit pas d'équilibrer un bilan financier, mais d'atteindre la rentabilité maximale en touchant le plus grand nombre de lecteurs... c'est ce qu'on appelle « journalisme de marché ». La hiérarchie des titres est donc de plus en plus souvent définie en fonction de logiques d'audimat, et non plus même en fonction de la subjectivité de la rédaction. C'est aussi pour cela que *Le Canard Enchaîné* peut être considéré comme l'un des journaux les plus indépendants puisque ses ressources ne proviennent pas de la publicité.

L'influence externe

Les journalistes font partie de ce qu'Erik Neveu qualifie de « réseau d'interdépendances » où ils ne sont pas les seuls à maîtriser le résultat final. Ainsi, le poids des 'ressources institutionnelles', le poids et l'action de certaines entreprises ou associations peut influencer sur la construction de la hiérarchie des informations. Ce 'poids' découle de différents facteurs : notoriété, appui de l'opinion, autorité politique ou scientifique... Ainsi, il semblerait que la promotion de certaines causes sur la scène publique soit le fait de la mobilisation de certains acteurs influents.

Il semblerait que la notion de contre-pouvoir soit de plus en plus à nuancer en ce qui concerne les médias, qu'ils soient télévisés ou écrits. C'est en ce sens que Serge Halimi⁸ parle des médias comme d'un « *quatrième pouvoir* » et non plus d'un contre pouvoir. D'après lui, le contre pouvoir s'est assoupi, il s'est retourné contre ceux qu'il devait servir, au profit de ceux qu'il devait surveiller.

Alors influents où influençables ? Manipulateurs ou manipulés ?

C'est dans l'optique de vérifier l'indépendance réelle ou supposée des journalistes d'avec le pouvoir politique que nous allons replacer ces rapports dans le cadre d'analyse concret de l'affaire Méry.

⁸ Serge Halimi, *Les nouveaux chiens de garde*, Liber- Raisons d'agir, Le Seuil, 1997.

Quelques précisions préalables sur la « pré-histoire » de cette affaire sont nécessaires pour commencer.

L'affaire débute avec la publication, le 21 septembre 2000 par la publication par le quotidien le Monde du script du testament vidéo d'un certain Jean-Claude Méry . Jean-Claude Méry, promoteur, bien connu du juge Eric Halphen (en charge du dossier des HLM de Paris) mis en examen 2 ans plus tôt, livre sur cette cassette l'ensemble des tenants et des aboutissants du financement des partis politiques. En quelque sorte, un véritable répertoire du système de financement, où l'on apprend que certains hommes politiques en savaient plus sur l'opacité des marchés publics que ce qu'ils semblent avouer. « Une bombe » comme l'appelleront certains journalistes.

En effet, Jean-Claude Méry démonte clairement et froidement le système mis en œuvre pour financer les partis politiques

Il faut pour la clarté du récit retracer les événements qui précèdent la sortie de l'affaire.

Pré-chronologie de l'affaire

24 Mai 1996 : Jean- Claude Méry enregistre son témoignage sur une vidéo filmée par A. Hamelin.

Mai 1996-Avril 1999 : L'original de l'enregistrement dort pendant trois ans dans le coffre d'Alain Belot, qui a mis au courant son associé Alain Guilloux.

6 Avril 1999 : Alain Belot vient défendre le dossier de son client, Karl Lagerfeld auprès du Ministre des Finances de l'époque : Dominique Strauss-Kahn. A cette occasion, il lui remet l'original de l'enregistrement.

Juin 1999 : Après la mort de J-C Méry, le journaliste Arnaud Hamelin tente de récupérer la vidéo auprès d'Alain Belot, mais ce dernier refuse.

Avril 2000 : C'est finalement A. Guilloux qui remet une copie de la cassette à Hamelin.

21 Septembre 2000 : Après avoir fait le tour des télévisions, Hamelin propose la cassette au journal

le Monde qui décide d'en publier le contenu

Cette « pré-chronologie » soulève un certain nombre d'interrogations

Tout d'abord sur l'enjeu politico- financier énorme que cette affaire cache

On pourrait s'interroger sur le fait de savoir en quoi financer une organisation politique serait un « mal »... il semblerait que ce soit surtout les dérives entraînées par la recherche de financement et les contre parties accordées à certaines entreprises qui soient vraiment critiquables.

Ainsi, dans les années 80, le financement des partis politiques, de tous les partis, s'est massivement effectué à l'aide de la corruption, de concession, de trafic d'influence et autres infractions pénales. Ces pratiques étant connues, elles faisaient l'objet d'une entente tacite entre les partis

Pour mettre fin à ce système, depuis mai 1988 une loi d'amnistie relativement généreuse : tous les auteurs de délits en relation avec le financement des campagnes électorales sont amnistiés, que les malversations commises s'appellent « corruption », « trafic d'influence » ou « délit d'ingérence ». Bref, comme le dit l'Express « un blanchiment général »⁹

Cette loi met aussi en place un certain nombre de règles sur le financement public... Mais l'apparition de textes législatifs ne va pas pour autant couper court à tout comportement frauduleux de la part des partis politiques. Ainsi, la mise en place de nouveaux textes alterne avec la découverte de réseaux de financement occulte, la mise au jour de nouvelles affaires... avant les révélations de J-C Méry.

Le 15 janvier 1990, la loi amnistie les politiques pour les affaires de financement antérieures à au 15 juin 1989 (en sont exclus les cas d'enrichissement personnel, de corruption, de trafic d'influence), et continue à autoriser le financement des partis politiques par les entreprises mais en plafonnant néanmoins celui-ci à 500 000 francs par personne morale.

Mais malgré ceci, pourtant...un partage des commissions occultes est mis en place entre les différents partis de la Région Ile de France. De même, en 1991, le CDS reçoit encore des dons sur sa caisse noire à Genève. En 1992, le juge Van Ruynbeke perquisitionne au Parti Socialiste (PS) dans le cadre de l'affaire Urba.

Le 29 janvier 1993, une loi de prévention de la corruption est votée : les partis doivent rendre publique la liste de leurs donateurs.

⁹ Jérôme Dupuis, « Affaire Chirac –DSK, Dix questions empoisonnées », *L'Express*, 05/10/00.

...Cependant, en 1994 débute l'affaire des HLM de Paris. Jean-Claude Méry est écroué, Michel Roussin démissionne. Cette même année, le groupe Gifco, proche du Parti Communiste Français (PCF) est visé par une information judiciaire. Par ailleurs, Gérard Longuet et Jean-Paul Thomas sont mis en examen pour le financement du Parti Républicain (PR. La juge Eva Joly se lance dans l'enquête sur l'affaire Elf.

Nouvelle loi le 19 janvier 1995 : les dons des entreprises, autorisés en 1990 sont désormais interdits. Ceux des particuliers sont plafonnés à 30 000frs.

... De l'autre côté du miroir, le procès Urba conduit à la condamnation d'Henri Emmanuelli, ancien trésorier du PS pour complicité de trafic d'influence. En 1996, Robert Hue est mis en examen dans l'affaire Gifco. 1997 : l'affaire de marchés publics d'Ile de France démarre. 1998 : début de l'affaire de la MNEF ; R.Dumas est mis en examen dans le cadre de l'affaire Elf ; A. Juppé et M. Roussin sont mis en examen dans le cadre des emplois fictifs au RPR. 1999 : Tibéri est en examen dans l'affaire des HLM de Paris, Balkany est mis en examen dans l'affaire de HLM des Hauts-de-seine ; D. Strauss-kahn, J-M Le Guen, J-C Cambadélis sont mis en examen dans l'affaire de la MNEF. D. Strauss-Kahn démissionne. 2000 DSK est poursuivi dans l'affaire Elf ; Dumas est renvoyé en correctionnelle ; R.Hue comparait mais son procès est suspendu.

On le voit, l'existence d'un texte n'a jamais totalement permis d'éviter les tentatives de contournements de celui-ci et les dérives frauduleuses.

Et c'est finalement la sortie de la cassette Méry qui va relancer le débat et permettre à certains juges de rouvrir des dossiers clos par manque de preuves.

Qui est Jean Claude Méry ?

Officiellement dirigeant d'entreprise, à la tête de plusieurs bureaux d'études, «également promoteur immobilier, il était surtout l'un des financiers occultes du RPR.

Membre du Comité Central du RPR de 1986 à 1989, il avait pris la direction de la cellule du logement du parti de Jacques Chirac dès 1982. Progressivement, Méry met au point un système permettant au RPR de récupérer des fonds en dehors des voies légales ; il devient l'intermédiaire privilégié des entreprises désireuses d'obtenir des marchés auprès de la ville de Paris. Pour décrocher un contrat les entreprises seront obligées de lui verser, par le biais de fausses factures, d'importantes commissions. Commissions qui profiteront au RPR mais aussi aux autres partis.

Il rencontre des premières difficultés en 1992, lorsque le fisc s'intéresse aux comptes de son opération immobilière sur un site protégé à Port-Vendres. L'affaire qui le fera sombrer débute quant à elle en janvier 1994, et concerne une « *banale affaire de fausses factures* » comme l'écrira *Le Monde* ; confiée au juge Eric Halphen, l'affaire entraînera sa mise en examen le 29 septembre 1994. Interrogé, il ne craquera pas. Placé en détention provisoire, il sortira de prison en mars 1995. Il est alors ruiné, et a été lâché par ses anciens « employeurs » du RPR. Se sachant malade du cancer, il décide d'enregistrer une « confession » sur bande vidéo. Il décède finalement en juin 1999.

Les circonstances d'enregistrement de la cassette

D'après les affirmations de A. Hamelin (journaliste producteur qui a réalisé l'enregistrement, patron de l'agence Sun set Presse), J.C Méry aurait voulu réaliser cette cassette « pour le cas où il arriverait quelque chose. ».

Le Monde présente ce témoignage comme une confession, une repentance : les termes de « *confession posthume* » sont fréquents. Mais est-ce aussi évident ? La prison aurait-elle changé l'homme ? Pour *Le Nouvel Observateur* ceci semble moins clair : « *Une évidence, d'abord : J.C Méry n'était pas un repent, ni un homme faisant sa confession comme le Monde l'a présenté. Il a tourné cette cassette pour faire chanter les dirigeants du RPR, et obtenir de l'argent pour le prix de son silence* »¹⁰. *Libération* et *Le Figaro* mentionnent quant à eux plus souvent un « *témoignage posthume* », *L'Express* un « *Testament vidéo* ».

Néanmoins, s'il s'agissait effectivement de faire chanter les dirigeants politiques, comment expliquer le fait que personne n'ait été au courant de l'existence de cette cassette, et surtout, pourquoi J.C Méry n'aurait-il pas tout simplement menacé de parler au juge ? Pourquoi les politiques n'ont-ils pas crié à une manipulation, une calomnie de la part de Méry plutôt que de rejeter la faute sur leurs adversaires politiques ?

Mais le silence de Méry vaut de l'or, apparemment. En 1994, alors qu'il est en prison, le RPR le convainc de ne pas parler, de ne pas mettre en cause Jacques Chirac, moyennant rétribution. « *On vous en supplie, Jean-Claude, l'élection de Chirac dépend de votre silence* »¹¹.

Les circonstances de l'enregistrement méritent-elles aussi d'être décortiquées. J.C Méry est mis en contact avec A. Hamelin par l'intermédiaire de son avocat fiscaliste, Me Alain Belot, qui travaille en association avec Me Alain Guilloux, avocat d'Arnaud Hamelin. A la fin de la séance, A. Belot

¹⁰ Airy Routier, « L'affaire », 28/09/00, *Le Nouvel Observateur*.

¹¹ Service Politique, « La confession de Jean Claude Méry », *Le Monde*, 23/09/00.

conserve l'original de la cassette.

La sortie de l'affaire

A. Hamelin décide de briser le silence.

Après la mort de J.C. Méry en juin 1999, Hamelin cherche à récupérer le document vidéo. Mais le « dépositaire » de l'enregistrement, Me Belot, fait la sourde oreille. C'est finalement Me Guilloux qui lui en remet une copie au printemps 2000. Dès lors, A. Hamelin, espérant pouvoir faire diffuser le document, entame une tournée des chaînes de télévision : M6, Canal +, France Télévision. Alors que ces chaînes étudient les modalités de diffusion, le producteur prend contact avec le Monde. Quinze jours plus tard, le Monde décide d'en publier le contenu.

Mais pourquoi ce journaliste s'inquiète-t-il à ce moment précis de la diffusion du témoignage ? Pourquoi avoir attendu ? D'après les témoignages d'A. Hamelin dans la presse, celui-ci explique qu'il était tenu par un contrat moral avec Jean-Claude Méry, qui lui aurait interdit de diffuser le document aussi longtemps qu'il serait en vie. Il autorisait sa publication intégrale en cas de « décès suspect », ou bien après sa mort, sauf si l'un de ses proches s'y opposait. *Le Figaro* poursuit en expliquant que le délai d'un an écoulé entre la mort de Méry et la diffusion de la bande lui paraissait être un délai raisonnable, lui-même n'ayant pas reçu de message des proches de J-C Méry. Souci de moralité ? Engagement politique ? Conscience professionnelle ? Intérêt financier ? Besoin de notoriété ? (Mercredi 20 septembre, dans une interview au *Figaro*, Hamelin se plaignait du manque de reconnaissance des agences de presse télévisée « *nous ne sommes jamais à la une* »...le lendemain, il faisait les gros titres des journaux !) Les raisons exactes qui ont poussé Hamelin à vouloir diffuser la cassette restent largement obscures...

Par ailleurs, les raisons qui ont poussé les chaînes de télévision à ne pas diffuser la cassette dès la connaissance de l'affaire sont relativement floues. Souci de vérifier la source ? Le producteur A. Hamelin est réputé sérieux. Peur ? Dans le quotidien *Libération* Paul Moreira, directeur adjoint de la rédaction de Canal + explique que « *la cassette avait des aspects rébarbatifs, un peu trop techniques on voulait en garder la substantifique moelle* » mais A.Hamelin n'est pas d'accord « *je pensais qu'un document pareil méritait d'être diffusé en entier .* »

De même, Emmanuel Chain de M6 (toujours d'après *Libération*) explique :« *on a trouvé ça intéressant mais on ne voulait pas diffuser la cassette en entier, c'est un rush, elle est impassable tel quel, aucun professionnel ne l'aurait fait* ».

Hamelin se tourne alors vers France télévision et l'émission *Envoyé Spécial*, qui déclare vouloir

passer la cassette mais en ayant préalablement vérifié les sources. France 3 aussi se déclare intéressée.

Pourquoi alors avoir dévoilé l'affaire au Monde sans attendre une réponse des chaînes de télévision intéressées ?

D'après *Libération*, un juriste aurait conseillé cette attitude pour « *crédibiliser l'interview* ». Edwin Plenel, directeur de la rédaction au *Monde*, y voit un signe : « *Il y a vingt ans, Arnaud Hamelin, dépité de se faire claquer la porte partout, aurait appelé Libération. Il y a dix ans il aurait été voir Le Canard . En 2000, il téléphone au Monde, preuve que nous avons conquis un certain statut. [...] Plenel y voit un signe que la culture d'investigation est bien présente dans l'ensemble du journal.* »³... Il semble oublier qu'Arnaud Hamelin avait déjà « démarché » toutes les chaînes de télévision auparavant...

Par ailleurs, certains journalistes de télévision restaient sceptiques quant à la diffusion de la vidéo « (...) 'Nous ne souhaitons surtout pas être les premiers. Ce n'est pas en ce moment que nous allons poser des problèmes au président de la République, alors que nous lui sommes redevables dans l'affaire des otages'. Affirme, anonymement, un journaliste, qui estime toutefois qu'à partir du moment où c'est sorti dans le Monde, cela va passer [sur France 2] »¹². Comme l'affirme par ailleurs un hebdomadaire satirique : « *Sous couvert d'anonymat, des journalistes de France Télévision affirment que la diffusion de la cassette quelques jours ou heures avant l'intervention de Chirac sur France 3 aurait fait mauvais genre.[...] Nombre de médias, et pas seulement France Télévision, ont à l'endroit du Président de touchantes pudeurs* »⁴

Ainsi il semblerait que les médias aient été pour le coup freinés dans la diffusion du document pour deux raisons .D'une part, le manque de retombées économiques de la diffusion d'un tel document, dû au prétendu manque d'audimat pour un document jugé trop long et peut-être pas assez sensationnel (selon Alain De Greef de Canal + : « *Il était difficile de diffuser une vidéo d'une heure et quart d'un type assis dans un fauteuil.* »¹³), retombée économiques toujours ; « *La Générale des Eaux (aujourd'hui Vivendi), la Lyonnaise et Bouygues sont les trois groupes les plus souvent cités par Méry dans le système d'arrosage financier qu'il décrit. Or Vivendi est le propriétaire de Canal+, La Lyonnaise détient 35% de M6 et Bouygues contrôle TF1. Voilà qui pourrait expliquer en grande partie les réticences premières des télés au sujet de la fameuse cassette* »⁵.

D'autre part, comme on l'a vu les probables retombées politiques cette fois, ce que Serge Halimi qualifierait de « *révérence faite au pouvoir* »³.

¹² *Le Monde*, 25/09/00

¹³ *Le Monde*, 25/09/00

⁵ ² *Le Canard Enchaîné*, 27/09/00

³ Serge Halimi, *Les nouveaux chiens de garde*, Raisons d'Agir Editions, 1997.

⁴ *Le Canard Enchaîné*, 27/09/00

Dès lors on peut se également demander pourquoi *le Monde* aurait pu quant à lui se permettre de diffuser des extraits de la cassette plutôt qu'un autre journal...

Ces précisions préliminaires ayant été données, il fait maintenant s'intéresser au cœur de l'affaire, et à la vision parfois différente, parfois complémentaire qu'en ont présentée qu'en ont eu les journaux cités.

Ces journaux sont au nombre de cinq : *Le Monde*, *Libération*, *L'Express*, *Le Figaro*, *Le Canard Enchaîné*. Journaux dont il n'est pas inutile de préciser préalablement l'orientation ou la « tendance » politique de chacun de ces journaux.

Il est convenu de situer *Le Monde*, et *Libération* plutôt à gauche, et *L'Express* et *Le Figaro* à droite. *Le Canard Enchaîné* est un cas particulier ; journal satirique, il se situe plutôt à gauche mais affiche cependant assez de distance vis à vis du pouvoir pour permettre de dire qu'il garde assez d'indépendance pour critiquer aussi bien la gauche que la droite. Par ailleurs, *le Canard Enchaîné* est certainement moins soumis aux pressions économiques que les autres journaux, puisqu'il n'est pas financé par les encarts publicitaires.

Ces « tendances » politiques ne sont ni définitives ni inébranlables. La position des journaux va bien souvent être renforcée ou au contraire « effacée » par le discours des hommes politiques et leur aptitude à se mobiliser pour faire passer une idée.

Chronologie de l'affaire

L'affaire Méry va se dérouler sur trois mois : de la fin septembre à la mi-décembre 2000.

En voici les principaux moments, il sous divisés en cinq étapes, qui apparaissent comme baignant chacune dans une atmosphère différente et correspondant à des faits bien particuliers.

21 septembre : L'affaire sort dans *Le Monde*

Le Président, impliqué par le témoignage, s'exprime à ce sujet sur France 3

22 septembre : Des copies de la cassette sont saisies à Sunset Press

Alain Belot est entendu par les juges et déclare avoir remis l'enregistrement à Dominique Strauss Kahn.

*

24 septembre : L'Express publie sur son site internet que DSK était en possession de la

cassette.

25 septembre : Les juges perquisitionnent au domicile de DSK

26 septembre : La question de la remise de la cassette en contrepartie d'un arrangement fiscal au profit de Karl Lagerfeld est soulevé.

*

27 septembre : Philippe Séguin évoque une possible « repentance » de la classe politique

28 septembre : Devedjan et Juppé semblent soutenir cette idée et parlent d' « amnistie »

29 septembre : Les idées d'amnistie et de repentance sont définitivement rejetées à droite et à gauche.

*

2 octobre : Rentrée parlementaire

5 octobre : Sortie des premiers sondages suite à l'affaire

10 octobre : Le Conseil Constitutionnel déclare que le Président ne peut être mis en examen que devant la Haute Cour de Justice.

11 octobre : Eric Halphen reprend son instruction sur l'office HLM de la Ville de Paris

18 octobre : Arnaud Hamelin, A. Guilloux et A. Belot sont mis en garde à vue

*

1 décembre : Michel Roussin, proche de Jacques Chirac est incarcéré.

15 décembre : Jacques Chirac s'exprime sur TF1.

L'analyse du récit de l'affaire va se dérouler sur trois mois, du 22 septembre au 31 décembre 2000. Cette période correspond à la durée pendant laquelle l'affaire va se développer dans presse. Il peut paraître assez artificiel de faire cesser l'affaire au 31 décembre, mais ceci est rendu nécessaire par le fait que l'affaire va tout simplement finir par se 'tasser', grâce à l'intervention des acteurs politiques.

En effet, l'affaire Méry occupe surtout une place importante (en termes de volume d'articles) dans ses débuts. Le volume d'articles relatif à l'affaire va ensuite aller en diminuant, avant de connaître un sursaut sur la fin.

La méthode d'analyse de l'affaire pourrait faire l'objet d'un débat, mais il semble qu'une analyse chronologique des faits paraît ici plus opportune qu'une analyse thématique, car elle permet de suivre l'évolution des prises de position des acteurs de manière plus claire, en les rattachant aux

évènements précédents.

Ainsi, l'affaire peut être divisée en différentes phases chronologiques (cinq au total). Ces phases possèdent toutes une unité et une logique propre, et correspondent le plus souvent au surgissement de nouveaux événements. Au sein même de ces différentes phases, il va falloir étudier l'affrontement politique des acteurs et les différentes stratégies de communication mises en place, en étudiant leurs déclarations ou leur comportement. Il faudra ensuite analyser la position des différents journaux par rapport à l'affaire et voir en quoi leurs positions respectives divergent (ou convergent) quant à l'analyse de l'affaire.

Globalement, le schéma d'analyse restera toujours le même pour chacune des phases : analyse des titres des journaux (observation de la qualification donnée par les journaux et identification de l'orientation éditorial de ces derniers), analyse des déclarations politiques et de la manière dont elles font échos les unes aux autres, recherche d'une éventuelle modification de la ligne éditoriale d'un journal par rapport à la ligne habituelle (tendance politique du journal) ou par rapport à la ligne tenue lors de la phase précédente, et en dernier lieu, analyse des développements annexes (judiciaires souvent, ou relevant parfois de la lutte interne aux partis eux –mêmes. Cf. cas de l'exclusion Tibéri.).

Enfin, il faudra s'interroger pour savoir en quoi la position donnée par les différents journaux se rapproche de la position donnée par les acteurs, et si elle évolue avec la modification des déclarations des acteurs.

A la lecture de ce cas pratique, il faut bien garder à l'esprit que les passages et les déclarations tirés de la presse peuvent aussi avoir été soumis à la subjectivité de celui qui les a sélectionnés.

Cette analyse devrait permettre de savoir si la presse a suivi, dans cette affaire, le positionnement des acteurs ou si elle a adopté des positions inédites par rapport à ces derniers.

A l'appui de cette analyse de cas, on pourra, sous forme de conclusion, se demander plus théoriquement et plus brièvement ensuite en quoi et pourquoi les médias aujourd'hui continuent à se considérer comme des contre-pouvoirs, et si cette idée n'est pas rendue de plus en plus discutable.

**Etude de cas : la communication politique et le récit
journalistique dans l'affaire de la cassette Méry**

**Chapitre 1 : La sortie de l'affaire et les premières tentatives de justifications
des hommes politiques dans les médias**



1. La sortie de l'affaire dans Le Monde

L'affaire sort dans la presse le jeudi 21 septembre 2000, dans l'édition du Monde datée du 22 septembre. Depuis quelques jours, la rumeur circule dans les milieux politiques 'proches du pouvoir' qu'un document mettant en cause le chef de l'Etat pourrait sortir. Le journal *Le Monde*, soucieux de laisser un droit de réponse à Jacques Chirac déclare l'avoir prévenu. Dans la double page consacrée à la première partie de la retranscription du testament vidéo de Jean-Claude Méry, le Monde insère cet encart :

« Après avoir prévenu, par téléphone, le cabinet de Jacques Chirac, le Monde a faxé, mercredi 20 septembre 2000 à 19 heures, la lettre suivante à l'Elysée. Jeudi matin, 21 septembre, nous n'avons pas de réponse.

Conformément à ce que nous vous avons indiqué par téléphone, le Monde publiera dans ses éditions datées du vendredi 22 septembre, des extraits d'une déclaration enregistrée, en 1996, par Jean-Claude Méry, dans laquelle celui-ci se présentait comme le pivot d'un financement occulte du RPR. M.Méry en détaillait l'existence d'un système de trucage des marchés publics de la Ville de Paris, à l'époque où M.Jacques Chirac en était le maire. Ce que j'ai fait, déclare M.Méry, ' je l'ai fait pour le compte de Jacques Chirac.' 'c'est uniquement aux ordres de M.Chirac que nous travaillions', ajoute-t-il. M.Méry relate, par ailleurs, dans le même témoignage, une scène qu'il situe[...] en 1996, au cours de laquelle il aurait remis au Chef de cabinet M.Michel Roussin une somme de 5 millions de francs en liquide, 'en présence de M. Chirac'.

¹⁴ Plantu, *Le Monde*, 22/09/00

Nous voudrions savoir si le Président de la République, Chef du Gouvernement et maire de Paris au moment des événements évoqués par M.Méry, souhaite réagir à la publication de ce témoignage . »¹

Le Monde laissait ainsi ses colonnes ouvertes à une éventuelle réponse du Chef de l'Etat ; mais était-ce par souci de bien faire et de conserver au Président un droit de réponse, ou était-ce par souci de ménager le pouvoir ?

D'autres personnalités semblent aussi avoir été prévenues, puisqu'en encart dans l'article testament se trouvent les déclarations de Gérard Monate (ancien PDG d'Urbatech, bureau d'étude lié au financement du PS, condamné à plusieurs reprises pour « trafic d'influence »), Michel Giraud (ancien président RPR du Conseil Régional d'Ile-de-France) et de l'avocat de Michel Roussin.

Ainsi, au sein même du témoignage de J-Claude Méry, existent déjà les soutiens et les contre-attaquants. Gérard Monate semble accréditer le témoignage de J-C Méry, en confirmant qu'un certain nombre de « transactions » ont bien eu lieu (ainsi ; celle des lycées d'Ile-de-France par exemple). Par contre, Michel Giraud s'insurge : « *Je tombe du ciel ! Les propos de M.Méry sont tout simplement monstrueux, il n'ont aucun fondement. Il s'agit, [...] je le crains, de manipulation.* »². Il en est de même pour l'avocat de Michel Roussin : « *Les accusations portées contre Michel Roussin [...] ne constituent pas une nouveauté [...] de telles allégations n'ont cessé d'être colportées au moyen des procédés les plus contestables [...]* »³

Le lecteur quant à lui découvre l'affaire le 21 septembre.

Le Monde fait sa « Une » avec le titre : « *Le testament d'un financier du RPR* » .

Le journal déclare publier « *un document exceptionnel : la longue confession d'un financier occulte du RPR[...] Jean-Claude Méry n'avait cessé de contester son rôle de collecteur de fonds occultes [...] Mais trois ans avant sa mort, il avait secrètement enregistré, sur bande vidéo, un long récit (...)* »¹⁵

Le ton de cette première page semble confidentiel, presque mystérieux. Le Dessin de Plantu en première page parle déjà de « *La cassette qui dérange* ».¹⁶

Le Monde tient là un scoop . Pour couper court aux accusations de manipulation, le journal doit se montrer conscient des enjeux politiques que de telles révélations comportent. On ne publie pas un scoop de ce genre sans se justifier.

Aussi, l'éditorial titre : « *Les raisons d'une publication* ».¹⁷

¹ Service Politique, « Jacques Chirac : Une lettre sans réponse » *Le Monde*, 22/09/00.

² Ibid.

³ Ibid.

¹⁵ Une ; « Le testament d'un financier occulte du RPR », *Le Monde*, 22/09/00.

¹⁶ Editorial, « Les raisons d'une publication », *Le Monde*, 22/09/00.

¹⁷ Ibid.

Le quotidien commence par s'interroger sur le bien fondé de la publication du témoignage de J-C Méry et désamorce les éventuelles critiques en concédant que les affirmations de Méry sont invérifiables :

« Fallait-il publier les révélations posthumes de Jean-Claude Méry[...] On devine les objections que ne manquera pas de susciter cette publication. Jean-Claude Méry est mort, nul débat contradictoire n'est donc possible[...] et les accusation qu'il formule[...] sont en partie invérifiables».

Le journal avance ensuite l'argument selon lequel un journaliste doit « donner » une information à son lecteur, et doit, bien évidemment lui fournir une information exacte :

« Ces objections Le Monde les a pesées avant de décider que la confession de l'ancien promoteur et homme d'affaire méritait d'être portée à la connaissance de ses lecteurs.[...] Il faut ajouter que sur certains points, ses déclarations ont pu être recoupées[...]. »

Le Monde met ensuite l'accent sur la validité du témoignage :

« [...] Bref, Jean-Claude Méry est un témoin crédible, qui n'a jamais passé pour un fabulateur. Sur la bande vidéo qu'il a laissée, enregistrée pour se protéger plutôt que pour dénoncer, ses récit ont l'accent de l'authenticité. Le document présente à nos yeux une incontestable valeur historique. »¹⁸

Le quotidien se défend ensuite de toute manipulation partisane , en devançant les possibles arguments de la « droite » :

« L'entourage du président de la République sera sans doute tenté d'attribuer au Monde des arrières-pensées politiques. Il feindra de croire que notre journal a décidé de s'en prendre à Jacques Chirac pour se porter au secours de Lionel Jospin[...] Se serait méconnaître le fait que nous n'avons pas choisi le moment où ce document nous est parvenu [...] toute information de cette nature [...] peut être interprétée par les esprits malveillants comme une manœuvre politicienne »¹⁹

Et rassure sur son objectivité en rappelant qu'il n'est pas un journal de gauche :

« Ce serait enfin se tromper sur la conception que nous nous faisons de notre rôle. Il n'est pas de favoriser tel ou tel parti, tel ou tel candidat : le Monde n'a pas épargné François Mitterrand naguère, il entend aujourd'hui continuer à exercer son esprit critique à l'égard de Jacques Chirac ou de Lionel Jospin. »²⁰

En conclusion, le Monde semble chercher à se « mettre en valeur », en parlant du risque qu'il a pris en publiant ce document et en employant des formules frisant la grandiloquence :

¹⁸ Editorial, « Les raisons d'une publication », *Le Monde*, 22/09/00.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Ibid.

« Une telle entreprise ne va pas sans risques. S'agissant d'une affaire qui met en jeu le fonctionnement même de la démocratie en France, il est de notre devoir de les assumer. »²¹

Le Monde coupe ici court à toute attaque possible, ou du moins les devance provisoirement. Attaques venant des milieux politiques tout comme des milieux journalistiques.

Il se justifie en faisant croire qu'il est investi de ce que l'on pourrait appeler une « mission » informative auprès de ses lecteurs tout en insinuant ainsi qu'il participe au bon fonctionnement de la démocratie.

A / Les premières réactions politiques : « Silence et cris d'orfraie. »²²

Le jour même, les politiques découvrent l'article du *Monde*.

Dès lors, deux stratégies se mettent en place, l'une de gauche, l'autre de droite : crier à la manipulation, ou se taire en déclarant ne pas avoir connaissance du document, et laisser la « justice faire son travail ».

Le clan Chirac s'affole

Si la parution de l'article n'est pour l'Elysée pas une surprise, (elle a été prévenue par le Monde la veille), l'agitation s'empare des proches du président.

Claude Chirac, fille et conseillère en communication du président, avait réuni dès mercredi soir d'après *le Monde*, une petite équipe autour de notamment M. de Villepin, et de Philippe Bas (nouveau secrétaire adjoint de l'Elysée) pour tenter de trouver une contre attaque.

La stratégie présidentielle consiste clairement à s'offusquer et à se déclarer totalement ignorant de l'affaire.

Ainsi, à Paris, Catherine Colonna, porte-parole de l'Elysée, vient lire dès 14h20 une déclaration

²¹ Ibid.

²² « La mare aux canards », *Le Canard Enchaîné*, 27/09/00.

officielle : « *La manière dont le président de la République est mis en cause aujourd'hui par un quotidien est indigne. Les allégations rapportées sont mensongères* ». ²³

En voyage en Charentes, Chirac semble quant à lui encore épargné par le tumulte qui règne dans la capitale... Même si ses gardes du corps ont eu pour consigne d'éloigner les journalistes, et si C. Chirac est obligée d'affirmer qu'elle « *ne sait pas du tout ce que contient le document du Monde* » ²⁴. Le discours de J. Chirac devant les élus charentais se garde bien d'évoquer l'affaire, se focalisant sur le quinquennat...

La réaction de la presse concernant ces toutes premières heures après la sortie de l'affaire est d'autant plus intéressante qu'elle cherche à voir tout les signes possibles d'une éventuelle panique du camp présidentiel.

Comme le signalent le Monde et Libération, « *La visite menace de tourner à la parodie [...] On présente au Chef de l'Etat la dernière création interactive de XD Production, Pinocchio. 'Euh, ça va bien chez toi ?' risque le chef de l'Etat [...] les techniciens font la démonstration de la sophistication technique de leur figurine. 'Tu sais mentir ?' demandent-ils au Pinocchio animé dont le nez s'allonge. Dans la délégation, personne ne dit mot. Pinocchio devait chanter une petite chanson : 'Je mens, tu mens, il ment', sur l'air des lampions, supprimés au dernier moment.* » ²⁵ ; « *[...] Sur l'écran une petite marionnette s'anime : Pinocchio, avec son nez qui s'allonge. Pas un mot. Ne rien laisser paraître.* » ²⁶

Le sort semble réserver des surprises parfois bien ironiques comme se plaisent à le rappeler les journaux les plus à gauche... Et il est surprenant de constater que le *Canard Enchaîné* ne mentionne pas du tout cette mésaventure de J. Chirac ...

Sur cette stratégie du silence, la presse est partagée.

Pour le très culinaire *Libération*, c'est le « *capotage d'un voyage préparé aux petits oignons* », « *... il y a campagne et campagne. Et parfois ça sent le pâté.* » ; le « *discours huilé de Jacques Chirac a, cette fois, dérapé sur la réalité : les confidences posthumes de Jean- Claude Méry.* » ²⁷

La presse de « gauche » ne semble pas être dupe du fait que l'Elysée, même si elle feint la surprise, était au courant de l'affaire : « *Pourtant, l'Elysée est au courant depuis la veille* » ²⁸ ; « *Mercredi 20 septembre, le Monde a prévenu l'Elysée de la publication du 'testament'* » ²⁹. Elle relève aussi les

²³ Pascale Robert - Diard « Mensonges, calomnie et, pour tout dire, manipulation », *Le Monde*, 23/09/00.

²⁴ Ibid.

²⁵ Pascale Robert – Diard, « Mensonges, calomnie et, pour tout dire, manipulation », *Le Monde*, 23/09/00.

²⁶ Gilles Bresson, « Le quinquennat, bouclier de Chirac à Rouillac », *Libération*, 22/09/00.

²⁷ Ibid.

²⁸ Ibid.

²⁹ Françoise Chiro, « 'Pour l'instant, il s'en est bien sorti', affirme, jeudi soir, un ami du président », *Le Monde*, 23/09/00.

signes de malaise du président : « *Pendant la visite de terrain, M. Chirac, tendu, le regard absent, s'éponge fréquemment le front* »³⁰ ; « [...] *à la mairie, le chef de l'Etat, en sueur, n'arrête pas de s'éponger. Pas de bain de foule, il salue du balcon avant de quitter les lieux fissa[...]* »³¹.

Les journaux plus à droite quant à eux, ne font absolument pas référence à la « visite de terrain » de Chirac : ni *Le Figaro*, ni *l'Express* (qui parlera pour la première fois de l'affaire le mercredi suivant) ne mentionnent l'embarras du président lors de cette première journée.

Le RPR fait front

Du côté de l'état major du RPR, consigne semble avoir été donnée de crier au scandale et de paraître sereins autour du président.

Ainsi, c'est le porte parole du RPR, Patrick Devedjan qui ouvre le bal : « *La campagne présidentielle vient de commencer et malheureusement, comme trop souvent , elle commence dans la fosse à purin* »³². *Le Figaro* complète cette déclaration : « *Est-ce en rapport avec les sondages défavorables de Lionel Jospin ? Cet enregistrement aurait quatre ans, pourquoi sort-il maintenant ? Par quel cheminement ? Quelle est son authenticité ?* » ; pour J-Pierre Rafarin (Démocratie Libérale) « *La campagne électorale est ouverte . L'essentiel est de garder les nerfs* »³³ . A 18h, Alain Juppé et Michèle Alliot – Marie font une conférence de presse commune au cours de laquelle ils déclarent que « *Le procédé utilisé pour déstabiliser le président de la république donne la nausée.* » « *on va loin dans l'ignominie, c'est à une grossière manipulation que l'on assiste* »³⁴ ; Philippe Douste-Blazy trouve cela « *inquiétant pour notre démocratie, nos citoyens attendent la justice et pas le soupçon, des faits pas des allégations, la vérité et pas la rumeur.* »³⁵ Jean Tibéri, redit son « *amitié* » et sa « *fidélité* » au Président, le sourire aux lèvres et ajoute : « *Chirac recevant de l'argent ? Ca, je ne peut pas y croire !* »...³⁶

La gauche muette

³⁰ Ibid.

³¹ Gilles Bresson, « Le quinquennat, bouclier de Chirac à Rouillac », *Libération*, 22/09/00.

³² Pascale Robert - Diard, « Jacques Chirac répond aux accusations posthumes de Jean -Claude Méry », *Le Monde*, 23/09/00.

³³ Ibid.

³⁴ Ibid.

³⁵ Jean –Alphonse Richard, « Financement des partis : l'étrange confession », *Le Figaro*, 22/09/00.

³⁶ Jean –Louis Saux avec Claudia Courtois à Bordeaux « Les dirigeants du RPR s'interrogent sur ce qui serait une manipulation », *Le Monde*, 23/09/00.

A gauche, on préfère se taire : Elisabeth Guigou (Ministre de la Justice), interrogée sur France 2 dans le journal de 13h, ne peut qu'indiquer : « *C'est à la justice seule de décider ce qu'elle veut faire* »³⁷. Comme le souligne *le Monde*, la gauche « *s'abrite prudemment derrière [cette déclaration]* », il n'y a guère que François Hollande pour réagir sèchement aux propos de M. Devedjan : « *La presse dans ce pays est libre [...] la justice est indépendante* »³⁸. Lionel Jospin, quant à lui, n'a « *aucun commentaire à faire* »³⁹. « *Evitez les commentaires sur l'affaire Méry, ne manifestez aucune agressivité vis-à-vis du Président de la République. Laissez faire la presse et la justice.* »⁴⁰

Bertrand Delanoë parle de « *faits d'une gravité exceptionnelles qui engagent, s'ils sont avérés, la responsabilité directe de l'exécutif municipal de l'époque* »⁴¹. Pour les Verts cela confirme que : « *La corruption était érigée en système* »⁴². Alain Krivine déclare que « *le Président de la République devrait démissionner* »⁴³

En définitive, à la fin de cette première journée, les acteurs politiques des deux bords restent plutôt prudents, même si la droite commence déjà à dénoncer une manipulation électorale, éventuellement en relation avec la baisse de popularité de Lionel Jospin. L'accent est aussi mis sur le rôle que doit jouer la justice, en sous-entendant qu'une fois la tâche de celle-ci effectuée les choses rentreront dans l'ordre, et que la situation ne présente pas un caractère de gravité exceptionnel. On dénonce également une manipulation qui saperait la démocratie.

Le Monde explique que dès la parution de l'article « *Le RPR est venu à la rescousse* », et que la faute est rejetée sur la gauche : « *La gauche donc, toujours la gauche* »⁴⁴.

Mais la première journée de l'affaire ne s'arrête pas là. Le président de la République doit encore intervenir sur France 3 dans le «19-20». La chaîne a d'ailleurs choisi de diffuser des extraits de la cassette juste avant l'intervention de M. Chirac ; extraits achetés entre 10 000 et 20 000 francs la minute d'après *Le Monde*.

Jacques Chirac a, semble-t-il, très peu de temps pour préparer son intervention, mais le *Monde*

³⁷ Ibid.

³⁸ Ibid.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ « La Mare aux canards », *Le Canard Enchaîné*, 28/09/00.

⁴¹ Jean-Alphonse Richard, « Financement des partis : l'étrange confession », *Le Figaro*, 22/09/00.

⁴² Jean-Alphonse Richard, « Financement des partis : l'étrange confession », *Le Figaro*, 22/09/00.

⁴³ Pascale Robert-Diard, « Jacques Chirac répond aux accusations posthumes de Jean-Claude Méry », *Le Monde*, 23/09/00.

⁴⁴ Jean-Louis Saux avec Claudia Courtois à Bordeaux, « Les dirigeants du RPR s'interrogent sur ce qui serait une 'manipulation' », *Le Monde*, 23/09/00.

indique que « les journalistes voient arriver sur le plateau un Chef de l'Etat combatif. »⁴⁵.

B/ L'intervention de Jacques Chirac sur France 3 : entre pugnacité et lapsus.

Combatif ? Dans son intervention (c'est à dire environ deux minutes sur les vingt que dure l'interview)⁴⁶, J. Chirac se dit « *Indigné par le procédé, indigné par le mensonge, indigné par l'outrance* ». Commentant les déclarations de J.C Méry, il indique qu' « *il doit y avoir des limites à la calomnie. Hier on faisait circuler une rumeur fantaisiste sur une grave maladie qui m'aurait atteint, sous-entendu je ne serais plus capable d'assumer mes fonctions. Aujourd'hui on rapporte une histoire abracadabrantesque. On fait parler un homme mort depuis plus d'un an, on disserte sur des faits qui ont eu lieu il y a quatorze ans. On exhume un enregistrement fait il y a plus de quatre ans et dont le journal lui-même, qui publie ces propos, les qualifie d'invérifiables et sans valeur juridique. Et tout cela, comme par hasard trois jours avant un référendum visant à améliorer le fonctionnement de notre démocratie. Ces allégations sont indignes et mensongères. Je demande que ces éléments soient transmis à la justice pour que la vérité balaye la calomnie [...]* J'espère que ce n'est pas le moyen choisi par certain pour [...] lancer la campagne »⁴⁷

On le constate ici, la stratégie présidentielle reste dans la même lignée que celle suivie tout au cours de la journée. Indignation, dénonciation de la manipulation et des rumeurs, appel à l'intervention de la justice pour faire bonne figure sont les ingrédients utilisés. On se réfère à la justice comme à une autorité supérieure, tout en sachant qu'elle est presque impuissante face aux affaires - en tout cas celle -ci ! - ; on ne prend donc pas de risque en faisant appel à elle. Le Président fait aussi mine de soupçonner une manœuvre anti- démocratique et peut-être même une tentative de ses adversaires pour lancer la campagne électorale.

Le décryptage de l'intervention par les journaux

Deux points restent cependant particulièrement intéressants

Tout d'abord, l'emploi du terme « abracadabrantesque », dont les journaux ont fait des gorges chaudes dès le lendemain.

⁴⁵ Françoise Chiro, « 'Pour l'instant, il s'en est bien sorti', affirme, jeudi soir, un ami du président », *Le Monde*, 23/09/00.

⁴⁶ Ceci est précisé dans *L'Express* ; 28/09/00.

⁴⁷ *Le Monde*, 23/09/00.

Ce terme est de Rimbaud⁴⁸, ceci est précisé dans l'après-midi du vendredi 22 septembre par l'agence France Presse. Il semblerait, d'après *L'Express*, que ce terme ait été trouvé par D. de Villepin : « [...] les conseillers du chef de l'Etat s'activent : ils cherchent un mot qui frappe les esprits. Au terme d'ubuesque [...] Villepin préfère celui d'abracadabrantescue »⁴⁹ ; « Nous aimons ce vocable qui comporte en lui tout le mystère de la magie orientale (le abracadabra des fakirs) et l'évocation de l'univers sorti de l'imagination de Dante (...) celui au seuil duquel on put lire : 'Toi qui entres ici, abandonne toute espérance'. »⁵⁰

On s'en doute, *Le Canard Enchaîné* n'est pas en reste, et souligne qu'Arthur Rimbaud avait donné successivement trois titres au « Cœur Supplicié » dont est tiré l'expression « Abracadabrantescue », le dernier, apparaissant dans la dernière édition de la Pleïade étant : « Le Cœur du Pitre »⁵¹ et ne manque pas de rajouter la petite phrase de Philippe Séguin ; « Chirac voudrait nous faire croire qu'il a lu Rimbaud. Il ne faudrait pas se foutre de la gueule du monde ! »⁵²

Dès lors, pour faire référence à l'affaire, les journaux les moins proches du gouvernement ne se laisseront plus de d'employer ce terme... Ainsi dans la suite du développement de l'affaire; « Dès qu'a été connue l'implication abracadabrantescue de Dominique Strauss-Kahn... »⁵³ ;

Pierre Marcelle, de *Libération*, note avec une ironie certaine dans l'article « *Le mot volé* » : « Et qui doutera encore, après ça, que la France est vraiment Mère des arts ? [...] un mauvais coup si contraire aux us de la démocratie que le Chef de l'Etat ne pouvait le qualifier qu'en bafouillant son ire dans le néologisme 'abracadabrantescue'. Pas 'abracadabrant' ni 'dantesque', mais tout à la fois ceci et cela, en un mot-valise empli de jupitérienne indignation. »⁵⁴

Libération le consacrera même fin décembre, dans la série : « 100 mots pour 2000 » : « Abracadabrantescue : Exclamation poético-élysiennne qui vise à disqualifier le témoignage posthume de Jean-Claude Méry [...] A prononcer d'une traite (performance qui nécessite entraînement) [...] Avant d'ajouter une petite note, toute chiraquienne, elle : ' On disserte sur des faits invraisemblables... qui ont eu lieu il y a plus de quatorze ans'. Lapsus contradictoiresque ? »⁵⁵

... Et justement, l'autre point étonnant est ce -fameux- lapsus du président : « On disserte sur des faits qui ont eu lieu il y a quatorze ans ». Ici, comme le souligne *L'Express*, « l'indicatif fait

⁴⁸ Arthur Rimbaud, « Le cœur supplicié » ; « Ô flots abracadabrantescues/ Prenez mon cœur, qu'il soit sauvé:/ Ithyphalliques et pioupiesques/ Leurs insultes l'ont dépravé »

⁴⁹ C. Barbier, J. Dupuis, E. Mandonnet, J.M Pontaut
« Les révélations qui ont perdu Strauss –Kahn », *L'Express*, 28/09/00.

⁵⁰ Raphaëlle Bacqué, « 'Abracadabrantescue' » est de Rimbaud », *Le Monde*, 23/09/00.

⁵¹ « La Mare aux canards », *Le Canard Enchaîné*, 26/09/00.

⁵² « La Mare aux canards », *Le Canard Enchaîné*, 26/09/00.

⁵³ Jacques Almaric, « Ne pas tourner la page », *Libération*, 26/09/00.

⁵⁴ Marcelle Pierre, « Le mot volé », *Libération*, 25/09/00.

⁵⁵ « 100 mots pour 2000 », *Libération*, 20/12/00.

mauvais genre » . Il fait même tellement mauvais genre, que la retranscription des propos du président le lendemain sur le site Internet de l'Elysée va rectifier le tir : « *On disserte sur des faits invraisemblables qui auraient eu lieu il y a plus de quatorze ans* » . A noter également que le lendemain *Le Figaro* retranscrit ceci dans les termes : « [...] *on disserte sur des faits vieux de quatorze ans* » ... Ici, le « *qui ont eu lieu il y a quatorze ans* » du *Monde* a été remplacé... les faits ne sont plus que « vieux », révolus .Un doute subsiste quant au faits qui se seraient produits...*Le Figaro* efface ici adroitement le lapsus du Président, alors que le *Monde* se plait non seulement à le retranscrire, mais à l'analyser : « *Cassette, lapsus et dénégations. [...] Langues qui fourchent, lapsus, dénégations témoignent, pour le moins, du trouble des uns et des autres. Voire d'un intense travail de refoulement.[...] 'Des faits qui ont eu lieu...' C'est formel comme un constat de justice. Quelques secondes auparavant, comme pour mieux illustrer les 'calomnies' qu'il entend faire cesser, le Chef de l'Etat avait déclaré : 'hier on faisait circuler une rumeur fantaisiste sur une grave maladie qui m'aurait atteint, sous-entendu, je ne serais plus capable d'assurer mes fonctions' Ce double conditionnel à propos des rumeurs concernant sa santé ne rend que plus saisissant l'emploi de l'indicatif à propos des 'faits' racontés par Jean -Claude Méry.[...] La peste soit de l'inconscient !* »⁵⁶

La place de l'affaire dans la hiérarchie de l'information

Au moment où le Président intervient, il est à noter qu'aucun grand média télévisé n'a encore vraiment traité de l'affaire. Pour peu que l'on n'ait pas lu *Le Monde* où entendu la déclaration de Mme. Guigou sur France 2 à treize heures, on peut encore tout ignorer de l'affaire...Que vont faire les journaux télévisés ? Quelle place vont-ils accorder à cette affaire ?

D'après le *Monde*, les deux principaux journaux (celui de TF1 et de France 2) ne vont pas forcément « ouvrir » avec l'affaire de la cassette. Ainsi, si France 2 consacre cinq minutes à ce sujet en début de journal, TF1 préfère ouvrir son journal avec la fuite Marie-Josée Péric des Jeux Olympiques ; « *Ses téléspectateurs devront attendre 20h17 pour un sujet avec extraits de la vidéo* »⁵⁷ . Le quotidien ajoute que les chaînes n'ayant pas pu disposer d'extraits ce jour-là vont dès lors négocier la diffusion intégrale de la vidéo :M6 est en concurrence avec Canal +, et sur France 2, Michèle Cotta déclare : « *En télévision, on ne fait pas une émission spéciale avec une cassette sans prendre des précautions supplémentaires* »⁵⁸.

En revanche, il n'y a aucune indication quant à l'éventuelle reprise des propos de J. Chirac sur

⁵⁶ Gérard Courtois, « Cassette, lapsus et dénégation », *Le Monde*, 28/09/00.

⁵⁷ Françoise Chiro, « Les télévisions ont diffusé des extraits », *Le Monde*, 23/09/00.

⁵⁸ Ibid.

France 3, il aurait pu ici être intéressant de savoir quels passages de l'intervention du Président auraient été retenus...

Le message du Président est-il bien passé ? On ne le saura que le lendemain. Pour l'heure, les conseillers du Président semblent soulagés : « *Il est très bon, non ?* »⁵⁹.

Au terme de cette première journée, on peut donc dégager deux choses : la stratégie de la droite, « Silence et cris d'orfraie » comme le dit Libération, et l'image soudée que veut donner la « chiraquie » (terme du Canard enchaîné). Ses conseillers en communication essaient de faire passer l'image d'un homme serein et sûr de lui, essayant même de convaincre les journalistes de sa maîtrise du verbe (« *il est très bon* ») après son lapsus...

Ses amis politiques le soutiennent de manière plus ou moins virulente, en s'en remettant à la justice, ou en dénonçant une manipulation. Seul hic dans ce tableau : Jean Tiberi.

Le maire de Paris n'a en effet pas été cité par Jean-Claude Méry dans sa cassette : il déclare y voir « *une clarification à [son] endroit qui ne peut que le satisfaire [...] tous les documents prouvent bien que mon nom n'a jamais été cité* »⁶⁰ comme le fait remarquer Libération : « *...autrement dit ; vous voyez bien que je n'étais pas à la tête du système !* »⁶¹ Et ceci est d'autant plus intéressant pour lui qu'il est en passe de se faire exclure du RPR

Mais c'est surtout la réaction du quotidien *Le Monde* qui semble pertinente : « *plus faussement ingénu que jamais, Tiberi affirme encore : J'espère bien entendu que tout cela est inexact (...) Chirac recevant de l'argent ? Ca, je ne peux pas le croire ! (...) je redis publiquement mon amitié (...) pour Jacques Chirac* »⁶² ... et tout ceci avec le sourire aux lèvres, sourire qu'il ne quittera plus. A tel point que Pierre Georges dans le Monde intitulera son article : « *Et Jean Tiberi rit* » « *Jean Tiberi, notre bon maire de Paris est absolument, définitivement, indécentement (?), prématurément réjouit. (...) Très du genre 'Et alors !' (...) A qui profite la cassette ? Ne cherchez plus.* »⁶³

En définitive ici, les acteurs politiques semblent tenir une ligne cohérente, ligne qui n'est pas la même à droite et à gauche, mais que semble suivre les journaux de chaque tendance.

⁵⁹ Françoise Chiro, « 'Pour l'instant, il s'en est bien sorti', affirme, jeudi soir, un ami du président » *Le Monde*, 23/09/00.

⁶⁰ Jean-Louis Saux avec Claudia Courtois à Bordeaux, « Les dirigeants du RPR s'interrogent sur ce qui serait une 'manipulation' », *Le Monde*, 23/09/00.

⁶¹ Jean Marie Thenard, « La fracture éthique ? », *Libération*, 22/09/00.

⁶² Jean-Louis Saux avec Claudia Courtois à Bordeaux, « Les dirigeants du RPR s'interrogent sur ce qui serait une 'manipulation' », *Le Monde*, 23/09/00.

⁶³ Pierre Georges, « Et Jean Tiberi rit », *Le Monde*, 27/09/00.

2. Les suites de l'« affaire Chirac » :

A/ La presse face à l'affaire

Le lendemain (vendredi 23 septembre) *Le Monde* publie la seconde partie des confessions du financier occulte du RPR. Il est intéressant de voir si le journal va prendre position par rapport aux déclarations des acteurs. Ainsi, les titres du journal sont les suivants ; « *La suite du testament de Jean-Claude Méry* », « *Jacques Chirac répond aux accusations posthumes de Jean-Claude Méry* » ; « *Pour l'instant, il s'en est bien sorti , affirme, jeudi soir, un ami du président* » ; « *La cassette du témoignage enregistré saisie par plusieurs juges d'instruction* », « *Les dirigeants du RPR s'interrogent sur ce qui serait une manipulation* » ; « *La plupart des responsables politiques s'inquiètent d'un climat 'pourri'* »⁶⁴. On le voit, *Le Monde* reste relativement neutre dans les suites du développement de « son » affaire, ne cherchant pas à affirmer quoi que ce soit, utilisant le conditionnel, et basant plus ses titres sur les faits avérés que des jugements.

A l'heure où l'ensemble de la presse s'empare de l'affaire quelle va être la réaction des autres journaux étudiés et quelle ampleur va prendre cette affaire ?

Si *le Monde* a publié en ce vendredi 22 septembre 12 articles concernant l'affaire (dont la suite des confessions posthumes), *Le Figaro* va y consacrer 7 articles, et *Libération* 6. Le phénomène est donc traité avec -quasiment- la même intensité dans les deux autres grands quotidiens nationaux.

On s'en doute, les réactions ne vont pas être les mêmes dans *Le Figaro* et dans *Libération*.

Une simple analyse des titres met ces divergences en lumière.

Ainsi *Le Figaro*⁶⁵ fait sa une avec le titre : « *Financement des partis : une étrange confession* ».

L'éditorial de Paul Guilbert annonce : « *Calomnie historique* ». Et puis il y a aussi ; « *Monsieur Chirac, c'est vous qu'ils cherchent !* » ; « *Les premières boules puantes de la campagne* », et surtout : « *Jospin rattrapé par le soupçon* ».

*Libération*⁶⁶ ouvre quant à lui sur : « *Ce revenant qui accuse Chirac* ». On trouve aussi : « *Abracadabrantesque* » ; « *Chirac, cible des mémoires d'outre-tombe* » « *Des munitions pour les juges* » ; « *Fracture éthique ?* » et « *Intenable* ».

⁶⁴ *Le Monde*, 23/09/00.

⁶⁵ *Le Figaro*, 22/09/00.

⁶⁶ *Libération*, 23/09/00.

Les lignes éditoriales sont ici clairement énoncées.

Le Figaro se place du côté de Chirac ; le titre de sa « une » met presque déjà en doute la validité de la cassette. Par ailleurs, *Le Figaro* semble accréditer la thèse de la manipulation, du « complot » et ne manque pas de signaler que si J. Chirac est accusé, Lionel Jospin lui aussi est impliqué dans cette affaire, pour faire contre – poids aux accusations déjà bien lourdes portées par Chirac.

Libération prend le total contre-pied de ces positions : le nom de « Chirac » est associé aux termes : « cible » et « accuse ». Le témoignage de Chirac sur France 3 est décrédibilisé par le titre « Abracadabrantésque ». En outre, il n'est, dans aucun titre, fait mention de l'implication des autres partis politiques (pourtant clairement indiquée dans le témoignage Méry). Le journal met l'accent sur la suite du déroulement des affaires et associe ces révélations au terme « intenable ».

Le contenu des articles confirme les prises de positions déjà sensibles dans les titres.

La « Une » du *Figaro* ouvre sur l'indignation de Jacques Chirac, et le journal souligne également : « *Mais les 'révélations' du Monde visent essentiellement le RPR* »⁶⁷. Il est évident ici, que *Le Figaro* met en doute la validité de la cassette, et sous-entend une éventuelle manipulation puisqu'il parle des révélations « du Monde » et non des révélations de Jean-Claude Méry. Cet article s'achève par le rappel que les autres partis avaient, eux aussi, touché de l'argent, et par la mise en cause de Lionel Jospin, d'autant plus flagrante que son nom est cité en apposition : « *Jean Claude Méry assure aussi avoir versé à l'époque 3,5 millions de francs au Parti Socialiste, dont le premier secrétaire s'appelait Lionel Jospin, ainsi qu'au Parti Communiste* »⁶⁸. L'éditorial est lui aussi assez représentatif de l'état d'esprit du *Figaro* : « *L'intention politique de l'affaire Méry est claire : atteindre l'image du président de la République (...) l'ensemble des responsables politiques ne sont pas épargnés (...) toutefois c'est bien Chirac (...) qui est la cible de ce 'document' posthume tombé du ciel, ou plutôt sorti de la nuit.* »⁶⁹, « *Que vaut cette confession invérifiable(...)M. Méry est mort et son document sans portée juridique.(...) Qui est à l'origine du coup ? Patrick Devedjan (...) y voit une relation avec la baisse spectaculaire de Jospin dans les sondages (...) L'opération Méry(...) ne peut avoir qu'une conséquence politique : accroître la désaffection des français vis à vis de la politique* »⁷⁰

Cet extrait est particulièrement représentatif de la ligne de défense adoptée par la droite. Il y aurait derrière l'affaire Méry un dessein politique qui serait d'atteindre le président ; la classe politique

⁶⁷ Jean –Alphonse Richard « Financement des partis ; une étrange confession », *Le Figaro*, 22/09/00.

⁶⁸ Ibid.

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰ Ibid.

toute entière est touchée (sous-entendez : la gauche aussi est impliquée) ; la sortie subite du document est particulièrement étrange, elle a donc forcément été calculée et ce ne peut être que par la gauche, en baisse dans les sondages (il n'y a pas de crime sans mobile !). La gauche n'aurait cependant même pas calculé les conséquences de son acte (toujours du point de vue du Figaro) puisque loin de mettre uniquement en cause des responsables politiques, elle va jusqu'à saper la démocratie en provoquant la désaffection des français pour la vie publique.

Un autre article, de Christine Clerc, met en cause la partialité du Monde et de certains journaux en général à l'encontre du Chef de l'Etat: « *Jacques Chirac (...) savait que les adversaires politiques (...) chercheraient à l'abattre. Un mois avant le premier tour de la présidentielle n'étaient 'ils' pas allés jusqu'à publier, à la une du Monde déjà, 'M. et Mme Chirac profitent de la vente de terrains au Port de Paris' ?* »⁷¹

« *Le président n'est pas installé depuis quinze jours dans les meubles du général De Gaulle(...) qu'il apprend, la mise en examen de son vieil ami Gilbert Pérol. (...) Moins d'un mois plus tard éclate, à la une du Canard enchaîné, l'affaire de l'appartement d'Alain Juppé. (...) Avec la cohabitation la pression médiatique et judiciaire s'accroît.* »⁷²

Et tourne même au mélodrame : « *Les Français n'ont-ils pas presque tout pardonné à François Mitterrand ? A lui en tout cas, lui le petit fils d'instituteur radical socialiste, qui n'a ni l'allure ni les goûts d'un grand bourgeois à la Giscard, ni le profil louis-philippard d'un Balladur, à lui si proche des agriculteurs, et même des ouvriers avec qui il boit une bière(...) Sa simplicité, se convainc-t-il, le protège.* »⁷³

Le président serait-il victime d'un complot médiatique ? N'oublierait-on pas l'implication de Lionel Jospin ?

Justement. Un autre article, intitulé « *Jospin rattrapé par le soupçon* » rappelle que le PS aurait lui aussi touché de l'argent, et que, interrogé sur cette affaire, les socialistes ont tendance à se murer dans le silence : « *Dans la cour de Matignon, c'est le mutisme absolu.* »⁷⁴

Les socialistes seraient-ils gênés par quelque chose ? C'est du moins ce que laisse entendre le journal, qui ne perd pas l'occasion de rappeler le nom des hommes politiques socialistes impliqués dans des affaires : « *Henri Emmanuelli, condamné dans le cadre de l'affaire Urba, a gardé le silence (...) Au cours de ces deux ans d'inéligibilité il avait pourtant laissé percer son amertume en*

⁷¹ Christine Clerc, « ' Monsieur Chirac, c'est vous qu'ils cherchent !' », *Le Figaro*, 22/09/00.

⁷² Ibid.

⁷³ Ibid.

⁷⁴ Judith Waintraub, « Jospin rattrapé par le soupçon », *Le Figaro*, 22/09/00.

rappelant que, s'il était trésorier, le parti avait également un premier secrétaire qui s'appelait Lionel Jospin (...) Au moment où le soupçon recommence à naître autour du premier ministre, (...) il ne juge pas utile d'en rajouter contre le premier ministre. » .

Le journal ne manque pas de citer le seul socialiste à avoir « brisé la loi du silence », et à aller dans son sens ; Jean-Paul Huchon, qui déclare : « *Quel valeur peut avoir le témoignage d'un escroc, et posthume de surplus ?* » ; « *Franchement, je ne l'imagine pas distribuant des valises de billets aux chefs des groupes politiques.* »⁷⁵.

Non seulement les socialistes n'osent plus parler, mais en plus quand l'un d'eux se met à le faire, c'est pour discréditer l'auteur de la cassette.

Le Figaro publie ensuite d'un article plus juridique relatif à « L'immunité du Président » qui débute par les termes : « *Le Président de la République bénéficie d'une immunité pénale pendant toute la durée de son mandat. (...) sa responsabilité ne peut être mise en cause que devant la Haute Cour de Justice pour un cas de haute trahison.* »⁷⁶ (décision rendue le 22 janvier 1999 par le Conseil Constitutionnel)

Le président serait donc intouchable...

En résumé, pour *Le Figaro*, le président est injustement attaqué, mais il est intouchable ; il y a fort à parier que ce soit une manipulation des socialistes, qui mettent la démocratie en péril oubliant que Jospin risque d'être touché aussi .

Quels arguments va utiliser *Libération* pour défendre sa ligne ?

La une est sans ambiguïté : « *Ce revenant qui accuse Chirac* » donne clairement le ton.

La retranscription de l'intervention du Chef de l'Etat débute par les termes « *Parlant d'histoire 'abracadabrantique', il s'est dit 'indigné par le mensonge, par la calomnie'* »⁷⁷

En faisant débiter la retranscription des propos du Président par ce terme, *Libération* ne crédibilise pas forcément le témoignage de Chirac. Chirac n'est pas du tout « victimisé » comme dans *Le Figaro*. Au contraire : « *Jacques Chirac qui a souvent connu l'adversité par le passé, se souviendra sans doute de sa rentrée 2000. Ce n'est plus une rentrée, c'est un chemin de croix (...) une méchante rumeur éclate qui le dit malade* »⁷⁸.

Par ailleurs, on peut souligner le fait que *Libération* ne remet pas en cause les conditions de publication du document, bien au contraire, un article explique que paraissant ainsi dans le Monde,

⁷⁵ Ibid.

⁷⁶ Marie -Amélie Lombard, « L'immunité du président », *Le Figaro*, 22/09/00.

⁷⁷ Service politique, « Abracadabrantique », *Libération*, 22/09/00.

⁷⁸ Jean Marie Thenard, « La fracture éthique ? », *Libération*, 22/09/00.

le document était crédibilisé (« *Un document ‘crédibilisé’ par sa publication* »)

Et justement , que pense *Libération* de ce témoignage ? « *Ces confessions sont accablantes pour le RPR* » « *C’est la première mise en cause personnelle directe et précise du Chef de l’Etat* » et même si *Libération* concède : « *Par un témoin, certes décédé...* » c’est pour ajouter : « *...mais central de son vivant* » Selon lui , le document est « *Précis et détaillé.* »⁷⁹

Mieux : l’éditorial de Jean-Michel Helvig, annonce que : « *Sauf s’il est établi que les aveux posthumes de l’ancien collecteur de fonds du RPR sont un faux grossier, on voit mal comment Jacques Chirac peut ainsi demeurer à l’Elysée en se réfugiant dans la dénégation hautaine. C’est intenable politiquement.* »⁸⁰

La droite est donc impliquée ; cette phrase termine d’ailleurs un article : « *Car comment plaider qu ‘aucune odeur de soufre n’entoure le RPR ?* »⁸¹ De l’éventuelle odeur de soufre qui pourrait entourer le PS, pas un mot.

Quant à l’attitude du PS, le journal ne fait que peu de commentaires : « *A l’apéritif, certains ministres ont feuilleté l’édition du Monde comportant le témoignage de Jean Claude Méry. Mais personne n’a rien dit sur le sujet.* »⁸²

En revanche, *Libération* souligne l’importance judiciaire de ce témoignage : « *En matière pénale, la preuve pénale est libre. Même si on peut en discuter la validité, ce témoignage existe. Troublant parce qu’il vient après la mort. Mais précis.* » par ailleurs, il souligne que ce témoignage « *... s’insère bien dans ces dossiers en cours, comme l’élément manquant d’un puzzle. Jean Claude Méry dresse le portrait d’un Chef de l’Etat délinquant, et cette question ne pourra être laissée de côté.* »⁸³ ; « *Mais c’est sur le terrain moral et éthique qu’il risque d’être touché au cœur* »⁸⁴

Néanmoins *Libération* souligne aussi le fait que cette nouvelle affaire pourrait remettre en cause la démocratie par l’abstention aux élections, mais moins directement que *Le Figaro* : « *la mise en cause de Jacques Chirac par la confession posthume de Jean-Claude Méry (...) pourrait aider à exploser le record vieux de douze ans (63,11% d’abstention au référendum sur la Nouvelle-Calédonie en 1988)* »⁸⁵

Par ailleurs, comme *Le Figaro*, *Libération* met l’accent sur ce qu’elle pense être le « mouton noir » du RPR : « *De qui ? [vient cette manipulation] De la gauche ? (...) Ou de Jean Tiberi, qui , a une semaine de son exclusion annoncée du RPR, mettrait ainsi ses menaces à exécution ? Celui-ci se*

⁷⁹ Armelle Thoraval, « Chirac, cible des mémoires d’outre-tombe », *Libération*, 22/09/00.

⁸⁰ « Editorial », *Libération*, 22/09/00.

⁸¹ Fabrice Tassel, « ‘Je n’ai jamais su ce qu’il faisait de l’argent’ », *Libération*, 22/09/00.

⁸² Eric Aeschmann, Didier Hassoux, « Matignon veut rejouer la belle équipe », *Libération*, 22/09/00.

⁸³ Armelle Thoraval, « Chirac, cible des mémoires d’outre-tombe », *Libération*, 22/09/00.

⁸⁴ Jean Marie Thenard, « La fracture éthique ? », *Libération*, 22/09/00.

⁸⁵ Jean Marie Thenard, « Quinquennat ; vivement dimanche ! », *Libération*, 22/09/00.

réjouissait drôlement, hier soir de voir 'une clarification à son endroit' »⁸⁶ Jean Tiberi semble trop heureux pour être sincère, il est pour lors le « maillon faible » du système de défense du RPR et la presse « de gauche » semble bien vouloir y mettre l'accent.

Les réactions politiques de la veille sont retranscrites mais de manière moins complète que dans *le Monde*.

Le Figaro liste par exemple un certain nombre de déclarations à la fin de l'article intitulé « *Financement des partis l'étrange confession* » ; ainsi, les témoignages d'Alain Juppé, P. Devedjan, P. Douste-Blazy, B. Delanoë et des Verts. Les témoignages les plus virulents cités ici sont évidemment ceux des hommes politiques de droite...

Libération est encore moins exhaustif, puisque, à part les réactions du président sur France 3, il ne cite aucune des déclarations publiques.

Il semblerait donc ici que les journaux du lendemain aient plus tendance à prendre position et à produire une opinion qu'à retranscrire sans états d'âmes les faits et les propos.

B/ Les suites judiciaires possibles

L'utilisation de la cassette est-elle envisageable ?

La question de l'utilisation judiciaire possible du document est tranchée par *Le Monde* : sous le titre « *La cassette du témoignage enregistré saisie par plusieurs juges d'instructions* »⁸⁷.

Nous n'avions pour l'instant que des commentaires politiques et des opinions journalistiques, mais que va faire la justice de cette cassette riche en polémiques ?

D'après *le Monde*, « La cassette serait en passe de devenir une pièce à conviction »⁸⁸. D'après le quotidien, trois juges devaient se rendre au siège de Sunset Presse, la société d'Arnaud Hamelin pour saisir la cassette.

Il est bon de rappeler quelles sont les différentes motivations de ces juges pour saisir la cassette.

Le juge Eric Halphen tout d'abord, chargé de l'affaire de HLM de la Ville de Paris et dans laquelle Jean Claude Méry avait été mis en examen en 1994. S'il avait prononcé, le 28 octobre 1999 la

⁸⁶ Jean Marie Thenard, « La fracture éthique ? », *Libération*, 22/09/00.

⁸⁷ *Le Monde*, 23/09/00.

⁸⁸ Service Politique, « La cassette du témoignage enregistré saisie par plusieurs juges d'instruction », *Le Monde*, 23/09/00.

clôture de son instruction, il demeure compétent pour instruire sur les faits relatifs à son dossier tant qu'il n'a pas délivré d'ordonnance de renvoi... et ce dossier est à ce moment- là en attente de la décision. D'après *Le Monde*, « *M. Halphen qui avait interrogé plusieurs fois Jean –Claude Méry, mais n'avait jamais pu recueillir de témoignage de sa part sur l'existence d'un système de financement occulte (...) devrait chercher à confronter son témoignage en images avec les découvertes qu'il avait lui même effectuées* ». ⁸⁹

Le deux autres juges concernés par cette affaire sont les juges du pôle financier parisien Armand Riberolles et Marc Brisset-Foucault, chargés de l'affaire des marchés publics d'Ile de France.

Mais la saisie de ce document soulève des problèmes juridiques.

Ainsi, la cassette peut-elle être une preuve recevable ? Sa valeur est laissée à l'appréciation des magistrats. L'article 427-1 du Code de Procédure Pénale affirme que : « Hors les cas où la loi en dispose autrement, les infractions peuvent être établies par tout mode de preuve et le juge décide d'après son intime conviction ». La jurisprudence écarte par exemple les écoutes téléphoniques illégales, procédé jugé 'déloyal'.

Cependant cette preuve doit être discutée par les parties au dossier devant le juge ; dans le cas qui nous intéresse, les personnes poursuivies pourraient donc argumenter de la validité du document, en demandant par exemple une expertise technique de la cassette, ou en mettant en avant le fait que Méry a pu mentir et qu'il ne pourra jamais être confronté à ceux qu'il accuse (principe de confrontation de la Convention Européenne des Droits de l'Homme) ⁹⁰.

Le Président de la République est-il justiciable ?

Une autre question soulevée par la sortie de ce document accusateur et reprise dans un sens ou dans un autre par la presse est celle de la justiciabilité du Président de la République.

Il est nécessaire de répondre d'ores et déjà à cette question de manière objective afin de mieux cerner les différentes prises de position des journaux par la suite.

Comment va s'organiser le débat autour de ces questions judiciaires dans la presse ?

C'est *L'Express*⁹¹ qui va y répondre le plus clairement.

D'après la cassette, Jacques Chirac aurait assisté en 1986 à la remise, par JC Méry de 5 millions de francs à Michel Roussin. Dans ce cas, les faits sont amnistiés en vertu de la loi du 20 juillet 1988.

⁸⁹ Ibid.

⁹⁰ D'après le Service Politique du *Monde*, « La cassette du témoignage enregistré saisie par plusieurs juges d'instruction », 23/09/00, _

⁹¹ J. Dupuis, G ; Gaetener, E. Karlin, E. Mandonnet, J.M Pontaut, E. Pelletier « Affaire DSK-Chirac, Dix questions empoisonnées », *L'Express*, 05/10/00.

Par contre, en ce qui concerne les accusations relatives au financement du RPR grâce au marché des HLM de la ville de Paris, les faits ne sont ni amnistiés, ni prescrits. Mais pour autant ces faits ne peuvent déboucher sur la poursuite du Chef de l'Etat. En effet, deux réponses juridictionnelles ont été apportées à ce problème ; la première, en date du 22 janvier 1999 et prise par le Conseil Constitutionnel précise que : « pendant la durée de ses fonctions, le Chef de l'Etat ne peut être mis en cause que devant la Haute Cour de Justice. » Aucun juge d'instruction ne peut donc mettre en cause le Président. La seconde date du 11 janvier 2000 et autorise, en résumé, le juge Patrick Desmure (en charge du dossier des emplois fictif de la Ville de Paris) à continuer d'instruire sur des faits concernant Jacques Chirac, sans cependant pouvoir le convoquer. Le Président pourrait, un fois redevenu « citoyen ordinaire », être mis en examen.

Dernière question enfin ; le président peut-il être entendu comme simple témoin ? D'après l'ancien Garde des Sceaux Jean Foyer, aucune disposition n'interdit ceci à la justice. Cependant, Jacques Chirac peut toujours choisir de ne pas répondre à la convocation d'un juge, puisqu'il ne peut pas être poursuivi pour refus de témoigner (il est couvert par l'immunité pénale- Décision du Conseil Constitutionnel du 22/01/1999.).⁹²

Après ce premier jour, les camps sont clairement identifiés, la presse « de droite » soutient la position du Président et met plutôt l'accent sur les torts de la gauche et la presse de gauche « tire » sur la droite, en mettant l'accent sur les torts supposés de la droite.

La stratégie de communication des hommes politiques (et en particulier de Chirac) va dès lors être de maintenir ces clivages et si possible de rendre son propre camp, sa propre communication, sa propre version des faits dominante. Et pour ce faire, il va falloir garder son clan soudé autour d'un seul est même argumentaire. Dans ce cas, ce sera pour la droite que tous les acteurs fassent la même analyse de la prétendue « manipulation » et à gauche que les hommes politiques sachent se taire et adopter une attitude digne, tout en laissant savoir qu'ils n'en pensent pas moins

La justice vue par la presse

Les derniers jours de cette première phase de l'affaire (samedi 24 - dimanche 25) confirment cette tendance.

Libération et *Le Figaro* vont à leur tour constater que les juges s'emparent de l'affaire. Dès lors,

⁹² D'après J. Dupuis, G ; Gaetener, E. Karlin, E. Mandonnet, J.M Pontaut, E. Pelletier « Affaire DSK-Chirac, Dix questions empoisonnées », *L'Express*, 05/10/00.

comment continuer à prétendre pour *le Figaro* que cette affaire est anodine, est une grossière manipulation et qu'elle est inexploitable ? Pourtant le quotidien titre l'un de ses articles : « *Les juges sautent sur l'affaire Méry* ». Si *Le Figaro* concède que les procédures judiciaires en cours visent « *essentiellement mais pas exclusivement [le RPR]* » et que les déclarations de Méry complètent celles qui avaient fait l'objet de procès verbaux. »⁹³, le quotidien ne peut s'empêcher d'utiliser un vocable évoquant plus la lutte pour la vie du règne animal que le milieu judiciaire. En effet, les juges « *s'emparent* » ou « *sautent* » sur le dossier. Le juge Halphen « *ranime* » l'affaire... *Libération* lui titre sur « *Les juges remontent la piste de la vidéo* »⁹⁴. Dans cet article par contre, les juges « *se saisissent* » de la cassette, certes, « *explosive* »... mais explosive pour qui, au fait ? Car cet article ajoute que les magistrats semblent chercher d'autres pièces, et d'indiquer que Méry avait annoncé « *Il y a des documents manuscrits qui sont loin d'ici.* ». Les juges semblent dans cet articles plus « actifs » et plus impliqués que dans celui du Figaro.

Les journaux commentent aussi la deuxième partie des révélations de J-C Méry. Si les deux journaux évoquent à la fois le financement du RPR et celui des autres partis (PS, PC), il est évident que l'un met plus l'accent sur les problèmes de la droite que l'autre... « *Ces confessions sont un séisme pour le RPR* » déclare *Libération*, qui produit un article beaucoup plus technique et beaucoup plus détaillé que celui du Figaro sur l'affaire. Il lance même une pointe au camp socialiste : « *Le camp socialiste est resté quasi silencieux. On le comprend. Car, à en croire Méry, il n'oubliait personne.* »⁹⁵. *Le Figaro* ne manque pas de citer le passage où J-C Méry raconte qu'« *il démarchait les entreprises pour le compte de Jacques Chirac, mais pas pour la poche personnelle de Jacques Chirac* ».⁹⁶

Quant aux réactions des acteurs, elles sont toujours très peu retranscrites dans *Libération*. Le RPR se veut rassurant ; le maire RPR de la ville d'Angoulême, d'où Chirac vient de rentrer, affirme : « *Nous sommes heureux...Le Monde ne fait pas tourner la tête aux cognçais* ». Par on peut noter dans cet article les phrases : « *...bain de foule à Cognac[...] 'C'est une manipulation' a assuré l'un 'C'est ignoble, c'est un homme intègre' a martelé un autre. Pas un « abracadabrantique » au lendemain des dénégations présidentielles ...* » *Libération* ne manque pas une occasion de réemployer ce terme...Plus loin, et toujours à propos du voyage de Chirac en Charente, il y a aussi : « *A la sortie, juste avant qu'il ne monte dans sa voiture, des applaudissements ont crépité : 'David*

⁹³ J.A Richard, J. Waintraub, J.M Decugis, « Les juges sautent sur l'affaire Méry », *Le Figaro*, 23/09/00.

⁹⁴ Karl Laske, Armelle Thoraval, « Les juges remontent la piste de la vidéo », *Libération*, 23/09/00.

⁹⁵ Ibid.

⁹⁶ J.A Richard, J. Waintraub, J.M Decugis, « Les juges sautent sur l'affaire Méry », *Le Figaro*, 23/09/00.

Douillet est médaille d'or. Constat de Jean Pierre Raffarin : *'Les nouvelles se succèdent et s'améliorent.'* »⁹⁷. Ici, l'on peut noter deux choses : d'une part l'ironie sous-jacente de cette formule, rendue par le lapidaire constat de Raffarin. Le journal *Libération* voudrait-il faire croire à ses lecteurs que l'homme politique met sur un même plan sport et affaires de financements ? D'autre part on note que la stratégie de communication du RPR n'a pas encore évoluée ; en l'occurrence on essaye simplement en plus de faire croire que les choses s'améliorent, que tout va bien alors que l'on est selon toute vraisemblance en état d'ébullition avancée. A souligner aussi, dans un autre article cette fois, la prise de position de Me Jacques Vergès, avocat de Louise-Yvonne Cassetta qui dénonce « *le marchand Hamelin et cette opération commerciale et nauséabonde qui fait de la justice la servante d'intérêts particuliers.* »⁹⁸.

Le Figaro quant à lui liste les propos de certains acteurs comme le jour précédent. Ainsi, Philippe Séguin déclare : « *...à part la volonté de nuire au président [je] ne vois pas très bien le but de la manœuvre* ». Patrick Devedjian se dit « *...indigné par ce que certains ont présenté comme un témoignage, une confession, ou comme un testament.* » ; Charles Pasqua déclare que « *On voudrait déglusser la démocratie, on ne s'y prendrait pas autrement.* ». Seule note dissonante, Philippe de Villiers, qui demande à Jacques Chirac « *de se mettre à disposition de la justice* »

Du côté de l'opposition, les déclarations rapportées par le *Figaro* ne pas très « musclées » ; mis à part Noël Mamère qui estime que « *témoignage après témoignage l'étau se resserre autour de M.Chirac* », Jean-Luc Bennhamias ne croit « *absolument pas à la manipulation* », et Dominique Voynet ne voit pas dans cette affaire « *grande nouveauté* »⁹⁹.

*

En définitive, de cette première phase de l'affaire, il faut retenir l'unité des discours de part et d'autre de l'échelle politique. Il ne s'agit objectivement ni d'une affaire de droite ni d'une affaire de gauche, même si Jean-Claude Méry était « LE » financier du RPR et même si il semble que son témoignage complète des affaires impliquant essentiellement le RPR. C'est l'utilisation qui va en être faite ensuite à la fois par les acteurs et par les médias qui va pouvoir ou non orienter l'affaire.

Au terme de ces premiers jours, c'est clairement la droite qui doit se défendre, mais pas vraiment contre les attaques de l'opposition mais plutôt – en tout cas pour l'instant- contre les déclarations posthumes de Méry. La gauche a choisi de se réfugier dans le silence. Chacun des camps « campe » sur ses positions, même s'il y a, ici ou là, de petites divergences, de petites fissures dans la ligne directrice (Jean Tiberi en est un bon exemple à droite, même si finalement ce n'est pas tant par ses

⁹⁷ Gilles Breson, « Chirac prend un bain de Cognac », *Libération*, 23/09/00.

⁹⁸ Fabrice Tassel, « La thèse du complot selon Jacques Vergès », *Libération*, 23/09/00.

⁹⁹ Service Politique, « Les juges sautent sur l'affaire Méry », *Le Figaro*, 23/09/00.

mots que par son air de satisfaction intérieure qu'il dénote).

Il semble dès lors que tant que les positions des acteurs resteront fermes, les lignes éditoriales resteront cristallisées autour de leurs lignes habituelles. C'est presque ici une guerre de tranchée... il faut attendre qu'un élément interne à la tranchée se décide à lancer une attaque ou qu'un évènement extérieur perturbe cet équilibre pour que quelque chose change.

Et justement, dimanche 25 septembre, une bombe va éclater tout près de la « tranchée » socialiste...

Chapitre 2 : La sortie d'une 'affaire dans l'affaire' : « Egarements et folies

Strauss -Kahniennes »¹⁰⁰

Ce chapitre va se diviser en deux ; d'abord l'affaire DSK à proprement parler, puis les développements annexes qui s'y rattachent



¹⁰⁰ « La mare aux canards », *Le Canard Enchaîné*, 05/10/00.

¹⁰¹ Fred Thouron, *Le Canard Enchaîné*, 05/10/00.

1. Un rebondissement de taille : Dominique Strauss – Kahn était en possession de la cassette !

Voici, en ce dimanche 24 septembre, de quoi relancer l'affaire, car finalement, quoi de plus banal qu'un homme de l'ombre qui « se met à table » ?

C'est *L'Express* qui va lancer le scoop depuis son site Internet (« *le premier cyberscoop français* »¹⁰² comme le dira le magazine Médias) : Dominique Strauss-Kahn, ancien ministre des finances, aurait été en possession de la cassette Méry depuis 1999. Libération expliquera dans son édition du mardi 26 septembre que « *Le magazine [L'Express] ne pouvait prendre le risque d'attendre son prochain numéro, jeudi* »¹⁰³

Et d'abord, en matière de faits, que se passe-t-il exactement ?

Les « indices » qui mènent jusqu'à DSK

Vendredi 23 : à la suite de son interrogatoire par les juges, Alain Belot fini par donner le nom du détenteur de l'original de la cassette : il s'agit de Dominique Strauss Kahn, Ministre de l'Economie et des Finances à l'époque. En avril 1999, Belot remet la cassette à DSK. Les deux hommes se connaissent bien ; Alain Belot a été son collaborateur à l'Assemblée Nationale avant de prêter serment au barreau de Paris. La remise de la cassette se serait faite le jour où A.Belot venait négocier une remise fiscale pour son client, le couturier Karl Lagerfeld.

Apprenant la parution des révélations de Méry dans le Monde, DSK aurait dès jeudi 22 septembre appelé Me Belot.

Dimanche 25 : les juges perquisitionnent au domicile de l'ancien ministre, sans trouver la cassette.

Dimanche soir, DSK affirmait qu'Alain Belot ne lui avait pas révélé le caractère « particulier de la cassette en la lui remettant et qu'il n'avait pas cru bon de la visionner.

Lundi 26 : Jacques Chirac appelle Lionel Jospin pour lui demander l'ouverture d'une enquête au sein de l'administration de Bercy. DSK est entendu par les juges d'instruction.

Dans les jours qui suivent il multiplie les déclarations, affirmant qu'il n'a jamais visionné cette cassette et qu'il ne sait pas où il l'a rangée.

¹⁰² Cécile Plet, « Les neuf épisodes de la saga DSK », *Médias*, N°1, Avril-Mai 2002.

¹⁰³ Service Politique, « Scoop sur le net », *Libération*, 26/09/00.

Deux problèmes se posent pour lui : l'accusation de trafic d'influence (l'arrangement fiscal) et l'accusation de « soustraction de preuves » (d'après l'article 434-4 du Code Pénal). Par ailleurs DSK aurait dû transmettre cette cassette à la justice en fonction de l'article 40 du Code de Procédure Pénale qui impose aux fonctionnaires de dénoncer les délits dont ils ont connaissance

Comment la presse réagit -elle à ce nouveau séisme ?

Plusieurs nouveaux intervenants médiatiques vont se saisir de l'affaire (il s'agit ici de la presse hebdomadaire, *L'Express* et *Le Canard Enchaîné*) paraissant respectivement les mercredis et jeudis . Ces journaux, plutôt que de reprendre l'affaire depuis le début, attrapent la balle au bond et consacrent leurs développements à ce dernier rebondissement.

Ainsi les numéros de *L'Express* des semaines suivantes seront toujours axés autour de « l'affaire DSK » . On ne parlera jamais dans cet hebdomadaire « d'affaire Chirac » uniquement. Le numéro du jeudi 28 septembre (c'est à dire le premier numéro depuis la sortie de l'affaire) titre : « *Les révélations qui ont perdu Strauss-Kahn* », et cherche d'autant plus la dramatisation que la couverture, presque entièrement noire montre DSK assis à son bureau à travers une fenêtre éclairée. Serait-ce une image du trou noir, du « gouffre » ? Or, peut-on déjà dire que DSK est « perdu » ? n'y a-t-il dans cette affaire que DSK d'impliqué ? L'hebdomadaire n'aurait-il pas pu choisir un titre plus général résumant l'affaire, les deux affaires ?

Le Canard Enchaîné adopte une position légèrement plus neutre, titrant ; « *La cohabitation ne tient plus qu'à un film* »¹⁰⁴.

Les quotidiens, eux, s'emparent de l'affaire dès lundi 25 .

Quelles réactions suscitent l'arrivée de cette nouvelle affaire et comment vont-elles s'articuler sur les développements de la première ?.

Quelles sont les tonalités éditoriales et quelles sont les déclarations des acteurs relevées par la presse. ?

Tout d'abord, que titrent les différents quotidiens ?

Cette nouvelle affaire DSK ne semble guère susciter plus d'intérêt dans *Le Figaro* et *Libération* que dans *Le Monde*... En effet, imperturbable, ce dernier titre d'une manière assez « plate » : « *Dominique Strauss Kahn détenait l'original de l'enregistrement de la cassette Méry* ». *Le Figaro* n'est guère plus vindicatif : « *Dossier Méry : DSK entre en scène .* »

¹⁰⁴ Une, *Le Canard Enchaîné*, 27/09/00.

Le seul à réagir de manière un peu plus forte est *Libération* : « *Strauss-Kahn détenait la vidéo Méry* » ; ou : « *Si c'est vrai, c'est effrayant* ».

La presse quotidienne veut-elle attendre d'en savoir plus pour prendre position définitivement ? Quoi qu'il en soit, les lignes de résistance vont maintenant se modifier, les uns ne pouvant plus soutenir « aveuglement » la gauche, les autres disposant désormais de nouvelles armes.

Ce ne sont pas ici les propos de Dominique Strauss -Kahn qui permettront d'y voir plus clair, d'autant qu'il ne fait pas de déclarations particulières aux journaux. Il n'a « *jamais visionné la cassette* » et ne se rappelle plus « *l'endroit où il l'a rangée* » il dit que « *Me Belot est venu [le] voir et [lui] a remis la bande en [lui] disant : Regardez la, ça pourrait vous intéresser* ». Par contre, il ne lui aurait jamais dit que le président était en cause. DSK ajoute ne pas pouvoir croire que Belot ait pu mettre cela « en rapport avec un arrangement fiscal. »¹⁰⁵

Aussi est-il plus intéressant de s'attacher aux opinions des journaux et aux déclarations des acteurs. On peut ainsi à la suite de ces nouvelles révélations mettre en évidence trois séries de conséquences : l'impact de cette affaire et la crédibilité de DSK, la stratégie de la gauche face à ces révélations, et la contre- attaque de la droite.

A/ Impact de la nouvelle « affaire dans l'affaire Méry » et crédibilité de DSK

Un titre de *Libération* résume très bien la nouvelle donne : « *L'affaire Méry devient l'affaire Strauss-Kahn.* »¹⁰⁶.

Libération évoque un « *véritable séisme qui peut déboucher sur les pires interprétations politiques* »¹⁰⁷, et juge l'histoire « *ahurissante* »¹⁰⁸. Et d'ailleurs, cette histoire est-elle crédible (même pour un journal de gauche ?), Pierre Marcelle y apporte une réponse ironique : « *Ce mec n'est pas curieux, ou vraiment trop occupé; ou si intègre, que se salir les yeux avec ça, il n'aurait pas pu. D'ailleurs, cette cassette il ne sait même pas où il aurait pu la mettre. (...) C'est si gros, si drôle, et si tragique que s'en est, sinon inaudible, surréel.* »¹⁰⁹. Le Figaro est également très ironique sur le sujet : « *DSK a bien sûr droit à la présomption d'innocence. Chacun sait que la vie*

¹⁰⁵ Ceci est tiré du *Monde*, 26/09/00, mais les mêmes citations sont reprises dans les autres journaux.

¹⁰⁶ *Libération*, 26/09/00.

¹⁰⁷ A. Thoraval, « Strauss Kahn détenait la vidéo Méry », *Libération*, 25/09/00.

¹⁰⁸ Ibid.

¹⁰⁹ Marcelle Pierre, « Pour couvrir ce bruit... », *Libération*, 26/09/00.

*punit au hasard. Mais il faut, pour le croire, se frotter les yeux.(...) la version officielle ne peut laisser qu'incrédule . »*¹¹⁰

A gauche, on rit jaune : « *'Tant qu'a faire, il n'avait qu'a dire qu'il n'avait pas de poste de télé' grince Henri Emmanuelli 'Ou de magnétoscope', renchérisait Claude Bartolone »*¹¹¹

Libération adopte un ton assez cinglant envers l'ancien Ministre, son arrangement avec Karl Lagerfeld est assimilé à un « marchandage » et l'on parle un peu plus loin de « trafic d'influence »¹¹², et le quotidien rappelle dès la sortie de l'affaire que DSK aurait dû transmettre ce document à la justice en vertu de l'article 40 du Code de Procédure Pénale, mais le même article ajoute : « *Mais le Ministre s'est soigneusement abstenu de bouger* ». Ce « détail » juridique fera d'ailleurs l'objet le lendemain d'un article entier, énonçant la loi en cause.¹¹³

On apprendra le lendemain dans *Le Monde* qu'« *il ne peut être légalement reproché à Dominique Strauss-Kahn de ne pas avoir transmis le document à la justice. Il n'existe pas, en effet, de sanction légale au non- respect de l'article 40* ». ¹¹⁴

DSK risque, toujours d'après *Libération*, si la thèse de la corruption est vérifiée, de devoir comparaître devant la Haute Cour de Justice de la République. Avec cette nouvelle affaire, l'histoire se transforme et se retourne finalement contre la gauche

B/ Impact de ce rebondissement sur la gauche

Il s'agit là d'une véritable « catastrophe politique », à la fois pour DSK bien sûr , mais aussi pour Jospin. « *...une affaire qui rejaillit dorénavant aussi bien sur l'Elysée et le RPR que sur le PS et Lionel Jospin...* ». ¹¹⁵ Et *Libération* d'ajouter ; « *Après tout [Jospin] a déjà retourné des situations plus difficiles. Mais, pour la première fois peut-être en trois ans et demi, c'est une tache indélébile qui vient de l'éclabousser* »¹¹⁶. Dans l'édito du *Monde*, on annonce que : « *Lionel Jospin n'en est pas moins concerné(...) M. Jospin ne peut pas faire comme si ce que le document Méry révèle de nos mœurs politiques ne le concernait pas* ». Et le *Figaro* n'est pas en reste : « *L'affaire quitte les rives du Bercy d'hier pour ébranler les murs de Matignon d'aujourd'hui. (...) On comprend la célérité avec laquelle François Hollande et Elisabeth Guigou ont lâché hier leur ancien ami* »¹¹⁷.

¹¹⁰ Editorial, « Destins liés » *Le Figaro*, 26/09/00.

¹¹¹ « La Mare aux Canards ; Pas de matos », *Le Canard Enchaîné*, 27/09/00.

¹¹² Eric Aeschmann, « Si c'est vrai, c'est effrayant » , *Libération*, 25/09/00.

¹¹³ Service Politique, « Dissimulation de preuves » , *Libération*, 26/09/00.

¹¹⁴ Laurent Manduit, « Les contradictions de l'article 40 du Code de Procédure Pénale », *Le Monde*, 27/09/00.

¹¹⁵ J. Almaric, « Ne pas tourner la page » , *Libération*, 26/09/00.

¹¹⁶ E. Aeschmann, « 'Si c'est vrai, c'est effrayant' » , *Libération*, 25/09/00.

¹¹⁷ Editorial, « Destins liés » *Le Figaro*, 26/09/00.

Et effectivement, le regard de la gauche sur DSK est plutôt sévère : « *Dominique Strauss Kahn doit fournir toutes les explications que tout le monde attend de lui* » annonce Jean- Marc Ayrault, « *‘Strauss Kahn n’est plus fréquentable’, lâche un ancien ministre* » ; Odette Grzegorzulka, député de l’Aisne ajoute même : « *‘C’est une honte pour le PS, une grande trahison pour Jospin, il faut que DSK prenne conscience du mal qu’il nous fait, qu’il démissionne de ses mandats et que le PS l’exclue’* »¹¹⁸ (ce que le Figaro retranscrira d’ailleurs en : « Dominique Strauss Kahn n’est plus digne d’être membre de notre parti »¹¹⁹). Lionel Jospin n’aurait eu qu’une sèche réplique à l’argumentaire de DSK : « *Tu diras ce que tu sais à la justice.* »¹²⁰

A tel point que *Le Figaro* intitulera sa « Une » : « *DSK lâché par les siens* »

DSK se défend lui-même la gauche sur Europe 1 mardi 26 septembre en rappelant que : « *le sujet dans cette affaire, [était] le fonctionnement du RPR et le fait que cette cassette (...) implique le Chef de l’Etat* » et il ajoute : « *Il ne faut pas que l’arbre cache la forêt* »¹²¹. Et Lionel Jospin l’a vite compris. Il lance une contre-attaque en affirmant : « *Ces affaires ne nous concernent pas (...) Je souhaite que nous ne nous en mêlions pas, que nous ne les exploitions pas.* » Et il ajoute qu’ il a « *appris dans Le Monde l’existence de la cassette.* »¹²².

Et d’après *Le Canard Enchaîné*, Jospin aurait déclaré, devant ses ‘troupes’ « *Chirac nous frappe fort pour faire oublier ses propres turpitudes.(...) Mais le plus incroyable c’est qu’a cause de Dominique il arrive à faire oublier le fond de l’affaire. Il en est à marquer des points, mais ça n’ira pas très loin (...) la justice ne va pas s’arrêter de sitôt.* »¹²³

Le PS est sur la défensive : « *Nous, on n’a pas besoin de fouiller les poubelles de telle ou telle municipalité. Il faut que la justice passe.* » comme le dit François Hollande ; et J-M Ayrault de poursuivre : « *Nous frôlons, avec [Chirac] le degré zéro de la politique.* »¹²⁴

Mais la stratégie du PS va évoluer. Elle va être de vouloir très vite tourner la page et ne pas continuer à vouloir à tout prix « couler » DSK. Est-ce une tactique politique ? En voulant se débarrasser de Strauss-Kahn, la gauche ne mettait-elle pas encore plus l’accent sur ses propres turpitudes ? Le quotidien *le Figaro* semble s’interroger : « *N’a-t-on pas été trop sévère trop rapidement, avec l’ancien Ministre ?* » et de citer Hollande qui parle désormais d’ « *incident* » ; « *...l’incident Strauss-Kahn est clos. On est dans une histoire courte, celle de Strauss-Kahn et une histoire longue, celle du financement du RPR.* »

¹¹⁸ G. Bresson, E. Aeschmann, R. Dely, « La Jospinie en état de choc », *Libération*, 26/09/00.

¹¹⁹ S. Huet, J. Waintraub, « Les socialistes lâchent Strauss –Kahn », *Le Figaro*, 26/09/00.

¹²⁰ R .Bacqué & P. Robert –Diard, « Lionel Jospin et le PS contre-attaquent dans l’affaire Méry » *Le Monde*, 27/09/00.

¹²¹ Jean Marie Decugis, « Information judiciaire contre DSK », *Le Figaro*, 28/09/00.

¹²² R .Bacqué & P. Robert –Diard, « Lionel Jospin et le PS contre-attaquent dans l’affaire Méry », *Le Monde*, 27/09/00.

¹²³ « La Mare aux Canards, Pas de quartier » *Le Canard Enchaîné*, 27/09/00.

¹²⁴ Ibid.

Il semblerait par ailleurs que l'opinion public ait assez vite intégré cette nouvelle affaire dans l'affaire. En effet, un article de Libération du 27 septembre montre comment Martine Aubry de fait conspuer sur un marché lyonnais¹²⁵...récit dont se « délectent [les stratèges de l'Elysée] » d'après *Le Canard Enchaîné*.

C/ Conséquence de cette révélation sur la stratégie de la droite

Les attaques des acteurs politiques

Dès le 26 septembre *Le Monde* titre : « *L'Elysée confortée dans sa stratégie de défense* », « *L'Elysée a cherché à qui profite le crime (...) C'est peu dire que la révélation de l'implication de Dominique Strauss Kahn dans cette affaire vient à point étayer la stratégie de défense présidentielle* »¹²⁶. Ceci est repris dans *Libération* : « [La droite] a trouvé en Strauss-Kahn un miraculeux élément de diversion, un élément à charge contre Jospin qui lui permet de plaider la thèse d'une 'opération de manipulation' »¹²⁷.

D'après *Le Monde* (qui fait mercredi 27 septembre sa « Une » avec le titre « *Chirac-Jospin : la guerre est déclarée* ») et *Le Canard Enchaîné* (« *La cohabitation ne tient qu'à un film !* », faisant référence à la communication téléphonique « incendiaire » de Chirac à Jospin lui demandant de diligenter une enquête administrative au sein de Bercy) c'est désormais la guerre. Dominique de Villepin évoque même une « *politique de la terre brûlée* ». Pour la droite, en politique « *'celui qui dégaine le premier est mort'* (...) aussi font-ils savoir que c'est Lionel Jospin qui vient de commettre l'erreur de tirer le premier »¹²⁸. « *Le président est remonté comme une pendule* » lit-on dans le Monde, « *il veut faire rendre gorge à Jospin* »¹²⁹

Et en effet, dès lundi, Jean Louis Debré cible ses attaques : « *Il a fallu attendre quatre jours pour que M. Jospin se décide à communiquer à la justice les documents. Tout ceci prouve qu'on veut cacher la vérité et maquiller la réalité* »¹³⁰

La presse n'est cependant pas dupe de la stratégie présidentielle ; *Le Monde*, dans son éditio « Tous

¹²⁵ Olivier Bertrand, « A Lyon, Aubry inaugure l' 'effet -DSK' » , *Libération*, 27/09/00.

¹²⁶ Service Politique, « L'Elysée confortée dans sa stratégie de défense » , *Le Monde*, 26/09/00.

¹²⁷ J.M Thenard, « Chirac et Jospin, mortel combat » , *Libération*, 26/09/00.

¹²⁸ Ibid.

¹²⁹ R .Bacqué & P. Robert -Diard, « Lionel Jospin et le PS contre-attaquent dans l'affaire Méry » , *Le Monde*, 27/09/00.

¹³⁰ Ibid.

concernés » déclare : « Toutes les deux [affaires] appellent enquête, vérité et justice. Oui, toutes les deux, il faut y insister puisque l'entourage de Jacques Chirac a décidé d'utiliser l'une contre l'autre, d'effacer l'une (Méry) par l'autre (Strauss-Kahn) (...) L'irruption du personnage 'DSK' est un cadeau inespéré pour l'Elysée. ».¹³¹

Le Canard Enchaîné ajoute : « Le premier concerné, même si ses troupes en font des tonnes pour le faire oublier, reste quand même le locataire de l'Elysée. »¹³² « Et sous prétexte d'intouchabilité présidentielle, il serait quand même un peu 'abracadabrantésque' de faire payer à la Jospinie les dérives de la Chiraquie. »¹³³.

Autre stratégie présidentielle, d'après *le Monde*, jeter la suspicion sur les conditions d'enregistrement de la cassette « le contenant » afin de « décrédibiliser le contenu ». On apprend dans cet article que les conseillers ont été chargés de distiller deux ou trois interrogations dans la presse du type : « Pourquoi l'original de la cassette a-t-il disparu ? Et-on sûr qu'elle a été enregistrée avant que la gauche n'arrive au pouvoir ? »¹³⁴

En résumé, on peut reprendre la formulation du *Canard Enchaîné* : « Première étape, lundi et mardi 26 et 27 septembre : le PS lâche Strauss-Kahn en rase campagne, et ouvre le feu sur Chirac et sur le RPR. En face, l'Elysée donne l'ordre de pilonner à boulets rouges sur les socialistes, MAM fustige 'une affaire d'Etat' et les dirigeants du RPR somment Jospin de s'expliquer »¹³⁵.

Le positionnement de la presse

A ce stade de l'affaire, il semble que la presse soit à peu près unanime. L'attitude de DSK est condamnée en bloc, à la fois par les acteurs et par la presse (et toute la presse, même celle dite « de gauche ») .

Il faut néanmoins noter des degrés de virulence différent selon les journaux. Si tous s'accordent à dénoncer le silence de DSK, certains en profitent pour tenter d'enterrer la première affaire et ne font « pas de quartier » à Strauss-Kahn...car derrière l'ancien Ministre des Finances, c'est Lionel Jospin qui est visé.

C'est évidemment le cas du *Figaro*, qui s'empresse de dénoncer le climat de tension au sein du PS : « Signe que l'heure était grave, le premier Ministre a reçu en fin de matinée à Matignon ses

¹³¹ Editorial, « Tous concernés », *Le Monde*, 27/09/00.

¹³² Une, « Vidéo et des bas ». *Le Canard enchaîné*, 27/09/00.

¹³³

Une, « Vidéo et des bas ». *Le Canard enchaîné*, 27/09/00.

¹³⁴ R. Bacqué & P. Robert-Diard, « Lionel Jospin et le PS contre-attaquent dans l'affaire Méry », *Le Monde*, 27/09/00.

¹³⁵ « La Mare aux Canards, L'heure du drapeau blanc », *Le Canard Enchaîné*, 04/09/02.

principaux ministres... »¹³⁶. Si le premier Ministre a effectivement reçu sa « garde rapprochée » (ceci est confirmé dans *Le Canard Enchaîné* le 27 Septembre), Jacques Chirac en a fait de même : « Jacques Chirac a réuni lundi matin ses premiers et seconds couteaux pour évoquer l'affaire Méry-DSK »¹³⁷.

Le Figaro tenterait-il de faire croire que l'agitation est plus intense au sein du PS qu'au cœur du RPR ? L'heure est à la dramatisation de la situation de la gauche: « Jospin observe que Chirac réagit vite. Il veut montrer qu'il n'a pas peur et qu'on en reste là : refus du drame. »¹³⁸ Par ailleurs ce journal fait quelque peu l'amalgame DSK -Jospin « ...Car DSK et Jospin ont de nouveau destins liés. »¹³⁹ et montre le premier ministre en situation d'infériorité par rapport au président : « Depuis 1997, on n'avait jamais vu Lionel Jospin se plier aussi prestement à une exigence présidentielle »¹⁴⁰ (à propos de la demande faite par le président de la République à Lionel Jospin de diligenter une enquête auprès de l'administration fiscale).

Si de temps en temps *Le Figaro* rapporte (sporadiquement) des propos d'hommes politiques de gauche déclarant que cette nouvelle affaire ne doit pas faire oublier le fond et l'implication de Jacques Chirac, la ligne éditoriale quant à elle ne bouge pas, et la plupart des articles se consacrent essentiellement à « l'affaire Strauss-Kahn » ; sur douze articles (entre le lundi 25 et le mercredi 27 septembre) consacrés aux développements de l'affaire, sept mentionnent le nom de Dominique Strauss Kahn, et deux sont consacrés au « malaise » qui a saisi le Parti Socialiste...*Le Figaro* consacre aussi un article à « l'avis de la presse étrangère », titré « Strauss-Kahn voulait-il faire chanter Chirac ? ». Cet article, tronqué par le quotidien, mentionne là aussi essentiellement l'affaire DSK et laisse entendre que DSK aurait pu avoir intérêt à posséder cette cassette : « Quel intérêt DSK pouvait-il avoir à détenir pareil document ? Evident : l'ancien ministre ne cachait pas son envie de conquérir l'Hôtel de Ville de Paris »¹⁴¹.

Autre surprise de ce nouveau développement ; la position très critique du journal *Libération* vis-à-vis de Dominique Strauss-Kahn. En effet, il apparaît que si *Libération* n'avait jusqu'alors que très peu voulu mêler la gauche à ce scandale en restant relativement réservé quant à ses éventuelles implications dans le système Méry, le journal semble soudain devenir très critique à l'encontre de celui qui aurait « oublié » une cassette chez lui.

Alors, déçus par l'implication de la gauche qui va freiner leur enthousiasme à développer une affaire qui semblait pour l'instant être plutôt défavorable à la droite, les journalistes de *Libération* ?

¹³⁶ Paul -Henri du Limbert, « La vidéo qui électrise la cohabitation », *Le Figaro*, 26/09/00.

¹³⁷ « La mare aux canards, Pas de quartier ! » *Le Canard Enchaîné*, 27/09/00.

¹³⁸ Paul Guilbert « Le refus du drame », *Le Figaro*, 27/09/00.

¹³⁹ Jean de Belot, « Destins liés », *Le Figaro*, 26/09/00.

¹⁴⁰ Paul -Henri du Limbert, « La vidéo qui électrise la cohabitation », *Le Figaro*, 26/09/00.

¹⁴¹ (Le Figaro ne mentionne pas sa source), « Strauss-Kahn voulait-il faire chanter Chirac ? », *Le Figaro*, 27/09/00.

Influencés par la position des hommes politiques du PS qui ont tous, en ce lundi 25 septembre, tourné le dos à DSK (déjà à demi mort politiquement, enterré sous les affaire MNEF et Elf) ?

Le Monde, fidèle à la ligne qu'il semble s'être fixé depuis le début de l'affaire, reste assez distant dans ses prises de positions par rapport à l'ancien Ministre des finances, retranscrivant surtout les réactions des acteurs plutôt que de juger ou commenter ce nouveau rebondissement. Contrairement à *Libération*, *Le Monde* ne semble donc pas vraiment suivre le positionnement des acteurs - qu'ils soient de droite ou de gauche- sur cette affaire. A noter aussi que cette 'deuxième partie' de l'affaire est traité de manière bien moins extensive par le journal qu'a été traitée la première partie de l'affaire. Est-ce dû au fait que cette nouvelle affaire est, quelque part, l'« affaire » de *l'Express* et non plus celle du *Monde*, ou est-ce dû au fait qu'il ne s'agit ici que d'un développement annexe, moins largement développé dans le temps que le premier ?

2. Les développements annexes de l'affaire Méry

A/ Le « cas » Tibéri

Cependant, l'affaire de la cassette Méry, malgré l'épisode DSK, poursuit son cours. Le cas de l'exclusion de Jean Tibéri peut être intéressant à envisager en ce qu'il montre comment une affaire peut en étouffer une autre, et comment devant la gravité des faits qui sont reprochés à un personnage plus haut placé (le président de la République), le RPR, en pleine agitation, va infléchir sa position.

Jean Tibéri est en quelque sorte le premier bénéficiaire des révélations Méry : devant la gravité de l'affaire, il va bénéficier d'un sursis...Comme l'explique le quotidien *Le Figaro* ; « *Le RPR hésitait. Maintenant, il recule. L'exclusion de Jean Tibéri (...) pose visiblement un problème de taille à la dirigeante du RPR.* »¹⁴². Comme le souligne Pierre Georges du Monde, « *comme le dit Bernard Bled, secrétaire général de la mairie de Paris (...) 'On observe que le poignard tremble au moment de planter le poignard dans le dos'* ».¹⁴³ Jean Tibéri va finir par se voir «suspendre » par la Commission exécutive fédérale du RPR, ce que Christine Garin, du Monde va commenter ainsi : « *Le RPR mollit sur le cas Tibéri. Les arguments de type juridique que l'entourage de Michèle Alliot- Marie tentait hier soir de mettre en avant n'ont guère convaincus.(...)Il reste que la manière*

¹⁴² Pascale Sauvage, « Le RPR recule devant l'exclusion de Tibéri », *Le Figaro*, 26/09/00.

¹⁴³ Pierre Georges, « Et Jean Tibéri rit », *Le Monde*, 25/09/00.

scandalisée, mais réjouie et vaguement menaçante avec laquelle M. Tiberi avait accueilli la nouvelle des déboires de M.Chirac, semble avoir fini par faire mouche. »¹⁴⁴

B/ L'avancée de l'enquête

Une description de la suite des investigation des juges semble nécessaire ; l'affaire Méry ne se réduit en effet pas simplement à un échanges de « coups » politiques et de petites phrases. Sous le discours des acteurs politiques se trouvent des réalité judiciaires qui font l'objet de commentaires plus ou moins détaillés et orientés de la presse. Par ailleurs, le récit de la suite du développement de l'enquête semble nécessaire en ce que ces nouvelles investigations et ces nouvelles pistes qui vont orienter la suite de l'affaire et des déclarations des acteurs.

Alors que DSK est inquiété, l'enquête et les perquisitions continuent. Les magistrats tentent toujours de retrouver l'original de la cassette...sans succès. Les juges tentent aussi d'éclaircir l'éventuelle transaction qui aurait eu lieu entre DSK et A. Belot pour la remise d'impôt faite à Karl Lagerfeld.

Les journalistes de la presse « de droite » ne manquent pas l'occasion d'interroger un « expert » au sujet des remises fiscales ; *Le Figaro* consacre un encadré à l'avis d'un ancien directeur des impôts qui explique que « *l'atténuation fiscale n'est en soi pas scandaleuse. Ce qui est choquant c'est un éventuel marchandage douteux* »¹⁴⁵.

Par ailleurs, et suite à la perquisition des juges, le parquet de Paris ouvre, mardi 26 septembre, une information judiciaire contre Dominique Strauss Kahn pour « soustraction de preuves ». Une autre information contre X, mais concernant les relations DSK- Belot a également été ouverte pour « trafic d'influence » ce qui « laisse augurer une mise en examen rapide pour l'ancien Ministre » pour les journalistes du *Figaro*¹⁴⁶.

En outre, et toujours au chapitre des développements judiciaires, les juges cherchent toujours des preuves prouvant que Jacques Chirac et Jean Claude Méry auraient été en contact ; une perquisition, lundi 25 septembre menée au sein d'une agence BNP-Paribas (dans le coffre bancaire de Méry) a permis de trouver deux lettres de l'homme d'affaire, datées de 1995 et 1996, portant la mention « Monsieur le Président » et dans lesquelles J.C. Méry rappelle qu'il a gardé le silence lors de son emprisonnement. Ses lettres ne semblent pas être exploitables contre Jacques Chirac selon *Le*

¹⁴⁴ C.Garin, « La commission exécutive parisienne du RPR s'est bornée à 'suspendre' Jean Tiberi », *Le Monde*, 28/09/00.

¹⁴⁵ J.M Decugis & J.A Richard, Sophie Roquelle, « Une enquête au pas de charge », *Le Figaro*, 26/09/00.

¹⁴⁶ J.A Richard, J.M Decugis, « Information Judiciaire contre DSK », *Le Figaro*, 27/09/00.

Figaro qui cite un proche de l'enquête.¹⁴⁷ Et l'Elysée s'est empressé de faire savoir que « *les éléments dont la presse se fait l'écho mardi [les lettres] ne concernent en rien la présidence de la République.* »¹⁴⁸

Par ailleurs, on s'interroge toujours (ou on fait mine, surtout à droite, depuis le rebondissement Strauss-Kahn) sur une éventuelle falsification de la bande vidéo. Le journal *Le Figaro* explique dans un encadré qu'« *une falsification [est] quasi-indétectable* », et d'interroger dans cet article un responsable d'une société de production qui affirme qu'on « *ne peut pas savoir si une cassette est un original ou si elle a déjà été visionnée.* »¹⁴⁹. Dans le journal *Le Monde* cependant, Arnaud Hamelin « *exclut toute idée de manipulation* »¹⁵⁰. Il semblerait également que les nouvelles interrogations qui resurgissent dans la presse à ce moment-là à propos de l'éventuelle falsification de la cassette soient plus ou moins dirigées par l'Elysée ; ainsi comme semble le laisser entendre *Le Monde* dans son édition du mardi 27 septembre, « *Toute la stratégie Elyséenne est désormais tendue vers un seul et unique but : jeter la suspicion sur les conditions d'enregistrement et la diffusion de la cassette vidéo, 'le contenant' afin d'en décrédibiliser 'le contenu' : les accusations de Jean Claude Méry contre M. Chirac* »¹⁵¹.

Il faut noter qu'à ce moment de l'affaire, il n'est plus question de l'immunité du Président, ni dans la presse « de droite », ni dans celle « de gauche ». La presse semble « vivre dans l'instant ».

C/ L'avis de l'opinion public

Un homme politique étant avant tout un homme public, le soucis de ménager son électorat potentiel peut le mener à adopter certaines stratégies plutôt que d'autres (fuite plutôt que confrontation)... Mais les hommes politiques semblent avoir mis ces considérations quelque peu de côté depuis la sortie de l'affaire. Pourtant cette « affaire » n'a pas été sans conséquence sur l'opinion des citoyens, qui va encore un peu plus se détourner de la politique. C'est aussi par souci de restaurer

¹⁴⁷ Une ; « Information judiciaire contre DSK », *Le Figaro*, 27/09/00.

¹⁴⁸ R. Bacqué, « L'entourage de Jacques Chirac cherche une sortie de crise », *Le Monde*, 28/09/00.

¹⁴⁹ M. Decugis & J.A Richard, Sophie Roquelle, « Une enquête au pas de charge », *Le Figaro*, 26/09/00.

¹⁵⁰ H.G & F.Lh, « Arnaud Hamelin : 'J'exclus toute idée de manipulation' », *Le Monde*, 26/09/00.

¹⁵¹ Raphaëlle Bacqué & Pascale Robert-Diard, « Lionel Jospin et le PS contre-attaquent dans l'affaire Méry », *Le Monde*, 27/09/00.

une image claire de la politique que (certains) acteurs vont ensuite se sentir obligé d'adopter une nouvelle stratégie face à l'affaire (Chapitre 3).

Les résultats des premiers sondages depuis la sortie de l'affaire voient le jour dans la presse. A commencer par le résultat d'un sondage qui n'en est pas un : le résultat du référendum. Le « oui » l'a certes emporté, mais le taux d'abstention est tel (69,49%) que les hommes politiques vont se sentir obligés de le justifier. Elisabeth Guigou et Jacques Chirac expliquent que « *c'est le signe d'une démocratie apaisée* », ce à quoi le journaliste J.M Thenard va répliquer dans le même article que l'on est « *(...) plus proche, en revanche, d'une 'démocratie révoltée' que la gauche et la droite devraient prendre au sérieux* »¹⁵². Si du côté des acteurs c'est le consensus, par contre, les lignes éditoriales s'opposent.

Les unes mettent l'accent sur la désaffection des Français pour la politique suite aux affaires (c'est le cas de *Libération*), les autres tendant à expliquer ce taux d'abstention record par une conjonction de phénomènes, ainsi dans *Le Figaro* : « *Pour expliquer le fort taux d'abstention on n'invoquera donc pas le temps, particulièrement clément (...) [mais plutôt] l'attitude de tous les responsables politiques, qui n'auront rien tenté pour intéresser les Français au quinquennat (...) et puis il y a les longues vacances d'été (...) la démission de Chevènement pour protester contre le Plan Gouvernemental sur la Corse (...) S'abstenir c'était donc d'abord et avant tout critiquer les gouvernants. S'ajoute aussi le fait que pour 62% des Français le quinquennat ne changera pas profondément les institutions.* »¹⁵³. Le journaliste du *Figaro* oublie ici curieusement l'affaire Méry...

Du côté des sondages à proprement parler, deux questions vont revenir de façon récurrente dans la suite du développement de l'affaire. La première concerne l'opinion que les Français ont du Chef de l'Etat. La seconde porte sur l'attitude que devrait adopter J.Chirac face à l'affaire.

Ainsi, d'après un sondage publié dans *France-Soir* mardi 26, et repris dans l'édition du *Monde* du mercredi 27, « *Huit Français sur dix (78%) n'ont pas changé d'opinion sur M.Chirac après la publication d'un témoignage le mettant en cause(...)* »¹⁵⁴. Dans le numéro de l'Express du jeudi 28 septembre, un sondage Ifop¹⁵⁵ montre que si 26% des Français « *s'indignent des dernières révélations dans l'affaire Méry, ils sont 53% à se déclarer blasés ou indifférents.* »¹⁵⁶.

Cependant, et toujours d'après ce même sondage de l'Ifop pour l'Express, et repris dans *Le Monde* ; « *75% des personnes interrogées estiment que Jacques Chirac devrait s'expliquer devant*

¹⁵² J.M Thenard, « Apaisée ou révoltée ? », *Libération*, 25/09/00.

¹⁵³ T. Portes, « Les raisons d'une abstention franche et massive », *Le Figaro*, 25/09/00.

¹⁵⁴ R.Bacquet & P.Robert-Diard, « Lionel Jospin et le PS contre attaquent dans l'affaire Méry », *Le Monde*, 27/09/00.

¹⁵⁵ Sondage Ifop pour *L'Express*, réalisé le 25 septembre 2000 auprès de 804 personnes

¹⁵⁶ C.Barbier, J.Dupuis, E.Mandonnet, J-M Pontaut, « Les révélations qui ont perdu Strauss-Kahn », *L'Express*, 28/09/00.

les Français, et 70% pensent qu'il devrait demander à être entendu par la justice »¹⁵⁷, « Parmi les personnes interrogées 35% se disent 'blasées' devant la confession posthume du promoteur immobilier, 26% sont 'indignées', 18% jugent 'qu'on en parle beaucoup pour rien', et 18% se déclarent 'indifférentes' »¹⁵⁸.

Les Français ne semblent donc pas plus « émus » que cela par les révélations Méry. La cote de popularité de J.Chirac ne semble pas avoir réellement faibli ; cependant l'opinion des Français quant à la politique semble refléter une certaine lassitude plutôt qu'une réelle indignation . Sans haine ni passion, l'opinion publique réclame simplement une explication de la part d'un homme public et, pourquoi pas -semble dire ce sondage-, qu'il soit entendu par la justice.

*

La situation politique au 28 septembre 2000 est des plus tendues. La gauche, après avoir allègrement délaissé Dominique Strauss-Kahn, semble peu à peu laisser entendre que l'épisode DSK n'est pas la question principale et qu'il faudrait relativiser son implication, qui n'est pas forcément aussi importante qu'on semble le dire. Par contre, la ligne éditoriale de la presse « de gauche » reste plus critique face à DSK, presque même plus que vis à vis du Chef de l'Etat, suivant en cela les positions des acteurs de gauche qui l'ont abandonné.

Il faut dire aussi que cette phase de l'affaire ne va s'étendre que sur quatre jours, et que « tout » à déjà été dit sur Chirac dans la première phase de l'affaire ; la question de son immunité, celle de sa connaissance du déroulements des « transactions »...L'on attend désormais soit des preuves, soit une déclaration de sa part...or « il ne bouge pas ». Dès lors il semble normal que les journaux s'emparent du rebondissement DSK.

A droite, on s'est empressé de rejeter la faute sur l'opposition, on s'en est presque fait une joie. Cependant l' « effet DSK » n'est pas éternel...et les acteurs s'en doutent. L'affaire DSK n'est qu'une diversion, le débat va finir par se recentrer...

Dès lors, au vu de la situation et de sa probable évolution, les uns n'ayant pas finalement plus de chance de prouver qu'ils ont plus raison que les autres, les acteurs vont tenter de trouver une sortie de crise honorable. Puisqu'ils ont tous « pêché », la seule sortie possible est une repentance générale...

¹⁵⁷ Une ; « Affaire Méry : Chirac va-t-il parler ? » *Le Monde*, 28/09/00.

¹⁵⁸ R. Bacqué, « L'entourage de Jacques Chirac cherche une sortie de crise », *Le Monde*, 28/09/00.

Chapitre 3 : Tentatives d'apaisement

Cette période de l'affaire se joue en deux phases. La première phase de la «tentation de l'amnistie» à proprement parler est très courte. Elle repose sur des positions prises par quelques acteurs, de droite surtout, assez isolés, mais susceptibles d'être rejoints par un plus grand nombre. La seconde phase (quasi simultanée) résulte directement des réactions suscitées par cette « proposition » d'amnistie...celle-ci n'est, en effet, ni en accord semble-t-il avec la perception et les souhaits formulés par l'opinion public (que le Président de la République s'exprime) ni en accord avec la vision des acteurs politiques.



1. Ballons d'essais

Ainsi, dès mercredi 27 septembre, une trêve semble avoir été déclarée ; c'est un « contexte de paix armée »¹⁶⁰ comme l'écrira le journal *Le Figaro*. Comme le titrera aussi *Le Canard Enchaîné* : « L'Elysée et Matignon décident un cessez-le-feuilleton ! » ou : « L'heure du drapeau blanc »¹⁶¹. Cette rhétorique guerrière n'est pas un hasard, dans ce climat délétère, une sortie de crise est

¹⁵⁹ Plantu, *Le Monde*, 29/10/00.

¹⁶⁰ Une « Affaire : la tentation de l'amnistie » *Le Figaro*, 28/09/00.

¹⁶¹ « Une » et « La Mare aux Canards » *Le Canard Enchaîné*, 04/09/00.

nécessaire, et la seule option possible pour « s'en sortir » dignement semble un instant être la repentance.

Et il faut dire que le moment semble être propice ; lors du tête à tête Chirac- Jospin du mercredi 27 septembre précédant le Conseil des Ministres, *« Jospin avait indiqué à des dirigeants socialistes [qu'] il n'avait pas été question de cette joyeuse affaire »* ; *« Depuis plusieurs jours, l'Elysée et Matignon sont convenus de ne pas remettre de l'huile sur le feu »* d'après *Le Canard Enchaîné*. Toujours d'après ce journal, F.Hollande déclare, le 26 septembre : *« On souhaite calmer le jeu (...) »*¹⁶². Comme le fait aussi remarquer *Le Figaro* : *« ...les deux têtes de l'exécutif semblent avoir décrété une trêve. Mais si Lionel Jospin et Jacques Chirac ne s'attaquent plus de directement, leurs lieutenants continuent à échanger des invectives. »*¹⁶³ Le climat apaisé est alors propice à lancer l'idée de repentance. C'est Philippe Séguin qui va « ouvrir le bal », le mardi 26 sur TF1, en appelant les politiques à la « repentance générale » ; *« le débat politique prend un tour extraordinairement dangereux, pour la démocratie, pour l'image politique et pour l'image de la France. Il faut cesser les jeux auxquels nous sommes en train de jouer et qu'on sache tourner la page(...) »*¹⁶⁴. P. Séguin reprendra ces termes de « repentance générale » dans une interview au Monde du vendredi 29 septembre en ajoutant que *« Tout vaut mieux que la suspicion générale actuelle »* et de préciser : *« Je ne parle pas d'amnistie. 'Amnistie' est d'ailleurs un mot tabou »*¹⁶⁵.

Autre déclaration importante, allant dans le même sens, celle de Patrick Devedjan, dès le lendemain sur RTL : *« Le Président de la République est celui qui doit permettre de tirer un trait sur ce passé funeste en expliquant que tout le monde – le RPR aussi, naturellement- à procédé à des financements illégaux et qu'enfin on passe à autre chose . (...) Si le Président prenait l'initiative de tirer un trait sur ce passé, ce serait salutaire pour notre démocratie(...) »*¹⁶⁶. A la mi-journée sur France-Inter, le même Patrick Devedjan va plus loin encore. *« 'Vous proposez une amnistie ?', lui demande-t-on. 'Pourquoi pas, mais sous certaines conditions' (...) Assailli par les journalistes, M. Devedjan détaille ce que pourrait être l' « initiative » qu' il attend. ' (...) Ce n'est qu'au terme de ce processus, quand les esprits auront évolué, que l'on pourrait le cas échéant envisager une amnistie. ' »*¹⁶⁷

Une troisième déclaration va venir renforcer ces volontés d'apaisement, d'oubli. Il s'agit de celle d'Alain Juppé qui déclare que *« 'comme tout le monde le sait' le financement de la vie politique*

¹⁶² « La Mare aux Canards, L'heure est au drapeau blanc » *Le Canard Enchaîné*, 04/09/00.

¹⁶³ Une, « Affaire : la tentation de l'amnistie », *Le Figaro*, 28/09/00.

¹⁶⁴ R. Bacqué, « L'entourage de Jacques Chirac cherche une sortie de la crise », *Le Monde*, 28/09/00.

¹⁶⁵ Propos recueillis par R. Bacqué & Christine Garin, « Je souhaite un acte d'explication et de repentance générale », *Le Monde*, 29/09/00.

¹⁶⁶ R.Bacquet, « L'entourage de Jacques Chirac cherche une sortie de crise », *Le Monde*, 28/09/00.

¹⁶⁷ C.Fabre & J-L Saux, « La droite cherche à mettre un terme à la cacophonie dans leurs rangs », *Le Monde*, 29/09/00.

jusqu'au début des années 90 'se déroulait en dehors de toute règle' »¹⁶⁸ et d'ajouter : « C'est aux Français de se prononcer, c'est à eux de savoir s'ils veulent tourner la page ou pas. »¹⁶⁹

En outre, il semblerait que cette volonté d'explication publique soit le fait de Jérôme Monod -conseiller politique du président- qui pousse alors depuis quelques jours à un apaisement. Cependant, il y a risque de contradiction avec la ligne de défense précédemment adoptée par le Chef de l'Etat. Comme le dit l'éditorial du Monde du vendredi 29 septembre, « *Ces déclarations de trois éminents responsables d'un parti présidé pendant vingt ans par l'actuel chef de l'Etat contredisent clairement celui-ci. Alors que Jacques Chirac qualifiait de mensonges et de calomnie les affirmations de Jean -Claude Méry, trois de ses proches les considèrent comme assez véridiques pour suggérer que l'on mette fin aux poursuites en cours.* »¹⁷⁰ Il semble désormais y avoir deux clans au sein même de la droite : « *Les proches du Chef de l'Etat sont divisés sur l'attitude que ce dernier devrait adopter. Un premier groupe (...) l'incite à intervenir publiquement pour proposer aux Français de tirer un trait (...). Un second groupe(...) estime que l'heure n'est pas à la trêve avec le premier ministre et la majorité.* »¹⁷¹ . Toujours d'après le journal *Le Monde* ; « *Ce retournement montre que la ligne de défense choisie par le chef de l'Etat depuis les révélations Méry est jugée trop fragile, et que, au-delà de la diversion rendue possible par l'implication de Dominique Strauss- Kahn, c'est bien le sort de Jacques Chirac qui est en jeu aujourd'hui.* »¹⁷².

Il va donc falloir rectifier le tir. Car demander une amnistie, même si elle devrait concerner tous les partis, c'est presque reconnaître que la faute existe, qu'elle est grave et qu'elle n'est réparable que par le « pardon ». Or, comme l'écrivent également les éditorialistes du *Monde* : « *Ce qu'on y découvre [dans la cassette] est fort différent que ce que nous on appris les précédentes histoires de financement (...) Jamais des soupçons semblables de pratiques corruptrices n'avaient été à ce point accrédités. Face à une telle réalité évoquer une amnistie est tout simplement hors-sujet.* »¹⁷³.

Les (trois) brebis égarées vont donc être remises dans le droit chemin. Jean-Louis Debré, va le premier reprendre la ligne de défense classique de la droite en déclarant mercredi 27 à treize heures sur France 2 : « *La cassette est une manipulation. La seule réalité est l'affaire DSK (...)* »¹⁷⁴. Michèle Alliot-Marie va elle aussi condamner ces initiatives « *Pour se repentir il faut se sentir*

¹⁶⁸ Editorial , « L'aveu », *Le Monde*, 29/09/00.

¹⁶⁹ C.Fabre & J-L Saux, « La droite cherche à mettre un terme à la cacophonie dans leurs rangs », *Le Monde*, 29/09/00.

¹⁷⁰ Editorial, « L'aveu », *Le Monde*, 29/09/00.

¹⁷¹ Une, « Affaire Méry : Chirac va-t-il parler ? » *Le Monde*, 28/09/00.

¹⁷² Editorial, « L'aveu », *Le Monde*, 29/09/00.

¹⁷³ Ibid.

¹⁷⁴ R. Bacqué, « L'entourage de Jacques Chirac cherche une sortie de la crise », *Le Monde*, 28/09/00.

*coupable. Je ne me sens coupable. Arrêtons ces déclarations de couloir(...) »*¹⁷⁵. Il semble que dès lors que des « pointures » de la droite ont dénoncé cette volonté d'amnistie, le reste du mouvement va suivre. Ainsi Roselyne Bachelot, ironique : « *Repentance ? C'est pire que du masochisme. C'est profondément pervers comme comportement.* »¹⁷⁶ (est-ce une allusion au personnage de Séguin dans *Les Guignols de l'Info* de Canal +, présenté, depuis qu'il tente de s'emparer de la mairie de Paris, vêtu de cuir et chaînes ?). Dans le même style , Adrien Gouteyron : « *La repentance ? Je n'ai pas envie de battre ma coulpe !* »¹⁷⁷. Christian Poncelet, Président du Sénat analyse « *La France est malade mais on n'a pas encore trouvé le médicament approprié. L'amnistie est exclue(...).* »¹⁷⁸ A l'UDF, la réaction est sévère également, peut-être même plus qu'au RPR ; « *A droite la suggestion du porte –parole du RPR a provoqué une levée de boucliers. En particulier à l'UDF* »¹⁷⁹ comme le souligne le journal *Le Figaro*. Ainsi, François Bayrou : « *Amnistier, c'est craquer une allumette sur un baril de poudre (...) les Français sont interdits bancaires pour un trou de 5000 francs, et on leur parle de blanchir les politiques en bloc ! C'est complètement fou !* »¹⁸⁰. Philippe Douste-Blazy souligne que « *Il est important de restaurer un lien de confiance entre élus et citoyen, et de rendre leur dignité aux hommes et aux fonctions. Tout sauf une amnistie !* »¹⁸¹. Du côté de Démocratie Libérale, Alain Madelin se serait contenté de qualifier l'amnistie d' « *impensable* », son entourage déclare aussi qu'il ne « *veut pas participer au bal des corbeaux et des vautours* »¹⁸². Son silence s'explique sans doute par ce que les proches de Madelin auraient laissés entendre aux journées parlementaires de DL : « *Chirac ne sera peut-être pas candidat en 2002 si on arrive à prouver qu'il est à l'origine du financement du RPR* »¹⁸³ et rapporté le Canard Enchaîné...

Les réactions à gauche sont quasiment les mêmes : Elisabeth Guigou assure que « *Pas question qu'il y ait une amnistie qui exonère les responsables politiques* », à Matignon on juge une telle issue « *inacceptable et inefficace* », Noël Mamère envisage la tentation de l'amnistie sous un angle plus médical : « *De la provocation au moment où la grande majorité des Français ont envie de vomir* »¹⁸⁴. Jean Marc Ayrault juge qu'il s'agit d' « *un piège grossier* ». Par ailleurs, en contre point à la déclaration de J-L Debré qui laissait entendre qu'il fallait oublier cette idée d'amnistie et ne surtout pas perdre de vue l'implication de la gauche dans l'affaire, François Hollande répond : « *[l'amnistie] serait la pire des réponse pour les Français qui auraient l'impression réelle que les*

¹⁷⁵ J-L Saux, « Le RPR est paralysé par les « affaires et ses divisions à Paris », *Le Monde*, 01/10/00.

¹⁷⁶ Gilles Bresson & Didier Hassoux, « Le RPR cherche le remède à l'affaire Méry », *Libération*, 29/09/00.

¹⁷⁷ Clarisse Fabre & J-L Saux, « Le RPR ne veut ni amnistie ni repentance », *Le Monde*, 30/09/00.

¹⁷⁸ Ibid.

¹⁷⁹ Une , « Affaires : la tentation de l'amnistie ». *Le Figaro*, 28/09/00.

¹⁸⁰ J-M Bezat & J-B de Montvallon, « François Bayrou juge suicidaire une amnistie », *Le Monde*, 29/09/00.

¹⁸¹ Ibid.

¹⁸² Jean Michel Bezat, « Le silence d'Alain Madelin », *Le Monde*, 30/09/00.

¹⁸³ « La Mare aux Canards », *Le Canard Enchaîné*, 04/10/00.

¹⁸⁴ G. Bresson & D. Hassoux, « Le RPR cherche le remède à l'affaire Méry », *Libération*, 29/09/00.

politiques qui pourraient se trouver dans des affaires pourraient y échapper, au prétexte que des illustres seraient éventuellement concernés (...) il faut en finir avec les juridictions d'exceptions »¹⁸⁵. En outre, Matignon n'est pas dupe de la stratégie Elyséenne : « *Ils testent l'idée pour permettre à Chirac de tenter une sortie sur le mode : 'A l'époque, il n'y avait pas de règles, tirons un trait', commente un dirigeant du PS (...) 'Leur problème, commente-t-on à Matignon, c'est qu'après le fumigène DSK, la fumée se dissipe, et Chirac réapparaît derrière' Pas question pour Jospin de le laisser s'éclipser dans le brouillard d'une amnistie.* »¹⁸⁶ comme l'écrit Renaud Dely de *Libération*. Au total, le changement de cap dans la stratégie de défense présidentielle est un échec. Jérôme Monod, à l'origine de ces « ballons d'essais » s'est fait « *alpaguer par Jean-Louis Debré. 'J'ai failli appeler Chirac. Je n'ai pas compris cette histoire d'amnistie. J'étais furieux !' (...) Silence embarrassé de Jérôme Monod.* »¹⁸⁷. Si là aussi, les politiques vont se scinder en deux clans, ce ne sera pas forcément selon les lignes que l'on croit.

En effet, la partie proche des personnages politiques ayant lancé l'idée de repentance -le RPR surtout-, va crier au scandale, en faisant passer cette idée pour pure folie, laissant presque entendre que leurs collègues auraient perdu la tête...A l'UDF, DL et à gauche, on va plutôt dénoncer cette idée en faisant valoir le fait que l'opinion publique ne comprendrait pas forcément la démarche, et que ceci conforterait l'idée de « tous pourris » et du désintéressement des Français pour la politique (déjà fort présent au vu du taux d'abstention et des derniers sondages). A gauche on ajoute la notion de « juridiction d'exception » de passe-droit et on essaye de montrer que malgré l'implication de DSK, c'est toujours bel et bien le Chef de l'Etat qui est sur la sellette et qui tente une sortie « par le haut ».

2. La presse face au « ballons d'essais »

Du côté des lignes éditoriales, *Le Monde*, resté relativement neutre durant les deux premières phases de l'affaire semble avoir pris plus de recul une semaine après le début de l'affaire. L'affaire Méry, qui était quelque part « son affaire », évolue maintenant d'elle même au grès des perquisitions et des déclarations des hommes politiques...Et l'idée d'amnistie est plutôt mal perçue. *Libération* semble suivre la position des acteurs de gauche, puisqu'il fait sa une avec le titre : « *Amnistie, amnistie...vous avez dit amnistie ?* » et indique en dessous : « *Pour protéger le chef de l'Etat*

¹⁸⁵ Béatrice Gurrey & Michel Noblecourt, « La gauche rejette l'idée d'amnistie et veut que la justice règle ses affaires », *Le Monde*, 29/09/00.

¹⁸⁶ Renaud Dely, « La gauche exclut toute amnistie », *Libération*, 28/09/00.

¹⁸⁷ Gilles Bresson & Didier Hassoux, « Le RPR cherche le remède à l'affaire Méry », *Libération*, 29/09/00.

*empêtré dans l'affaire Méry, certains à droite ont proposés de tourner la page »¹⁸⁸ Pour Jean-Michel Helvig, de *Libération*, cet incident est révélateur « de la nervosité de la classe politique » ; la voie de l'amnistie est pour lui « impraticable » et même après amnistie, « les hommes politiques ne seraient pas assurés de sortir complètement réhabilités »¹⁸⁹ ; « Si la diversion créée par la mise en cause de Strauss-Kahn a occupé le devant de la scène ces derniers jours, derrière demeure l'essentiel : la mise en cause directe du chef de l'Etat dans le financement occulte du RPR par un ancien promoteur, membre du comité central du parti gaulliste. ».*

Au *Figaro*, la ligne éditoriale semble un peu « déboussolée ». Quoi de plus troublant en effet qu'une droite scindée, ne sachant plus elle-même quelle stratégie employer ? Faut-il crier au scandale de l'amnistie, reprendre le pilonnage sur la gauche ou ouvrir ses colonnes à des propos plus modérés ? Le journal semble choisir cette dernière solution, en publiant un article de Claude Allègre intitulé « *Sortons de cette atmosphère délétère !* », où l'ancien ministre reconnaît que « *Oui, dans le passé, le financement de la vie politique nécessitait des montages financiers qui n'avaient rien à voir ni avec la loi ni même avec la morale.* ». Il ajoute un peu plus loin : « *Le passé est le passé. Tournons les pages peu glorieuses antérieures à 1989 (...) Soyons sans complaisance pour les faits postérieurs à 1989 (...)* ». Par ailleurs, dans cet article, C. Allègre va défendre Lionel Jospin des accusations qui sont portées contre lui, ainsi, il déclare : « *Quant aux allusions tentant par la bande d'associer à cela le premier ministre, c'est là à proprement parler odieux. Il suffit de connaître la vie de Lionel Jospin(...) pour savoir qu'il n'a jamais confondu ni mêlé argent et politique (...) Moi qui suis son ami depuis quarante ans, j'en atteste sur l'honneur. Alors, Assez ! Assez !* »¹⁹⁰. Autre intervention dans les pages du *Figaro*, celle de Jean d'Ormesson qui produit lui aussi un article relativement critique vis à vis des politiques et de l'atmosphère générale... il souligne d'abord le changement brusque de climat dans la cohabitation « *Il y a encore trois mois (...) Chirac et Jospin, au moins en apparence, s'entendaient plutôt bien* », puis il évoque le cas DSK « *Dominique Strauss Kahn, rejeté aussitôt par ses amis avec une cruauté si insigne qu'on aurait envie de lui envoyer comme un signe d'amitié (...)* »... d'une manière surprenante ici, J. d'Ormesson semble presque le plaindre avant d'évoquer la cassette Méry : « *C'est dans ces conditions qu'une cassette répugnante, produite, jouée, mise en scène et diffusée par des personnages peu ragoûtants, vient mettre fin d'un seul coup à la cohabitation pacifique qui parlait d'une seule voix. Comment se présentent dans ces conditions les deux années qui viennent ?* »¹⁹¹. Un autre article de Jean d'Ormesson va paraître le lendemain, après « *Que s'est-il passé ?* » l'article

¹⁸⁸ Une, « Amnistie, amnistie...vous avez dit amnistie ? », *Libération*, 28/09/00.

¹⁸⁹ J-M Helvig, « La suspicion et l'usure », *Libération*, 28/09/00.

¹⁹⁰ Claude Allègre, « Sortons de cette atmosphère délétère », *Le Figaro*, 28/09/00.

¹⁹¹ Jean d'Ormesson, « Que s'est-il passé ? », *Le Figaro*, 28/09/00.

s'intitule désormais « *Que peut-il se passer ?* »...Soucieux apparemment de préserver la vie politique de ses turpitudes, Jean d'Ormesson à l'air déçu. « *Que nous apprend cette cassette ? D'abord que nous ne sortons pas des affaires. Elles surgissent partout, elles plombent l'existence nationale Tout le monde savait pourtant comment fonctionnaient les partis politiques avant que la loi n'intervienne. N'importe. On se jette sur l'affaire Chirac comme on s'est jeté sur l'affaire Emmanuelli. Les opinions, les convictions, les choix politiques ne comptent plus ; ne compte plus que l'argent (...) et les mise en examen sur dénonciation publiques. La cassette nous apprend ensuite, et peut-être hélas, surtout, que la guerre est déclarée entre Chirac et Jospin.* » Et d'ajouter : « *Avec tout le respect que l'on porte au président de la République et à son premier ministre, il est impossible de ne pas penser aux méthodes de la mafia. Longtemps, on se supporte, on se salue, on vit ensemble. Et puis l'un des adversaires dégaine et la fusillade éclate. Et on venge ses victimes. La Corse a déteint sur les palais nationaux.* ». J. d'Ormesson va même plus loin encore : « *Que va-t-il se passer, Tiendra-t-on deux ans dans ce climat pourri, Quand finira quelque chose qui ressemble (...) de plus en plus à une agonie. La décision, et elle est lourde, est entre les mains du Président. Lui seul peut prononcer sa propre démission.* »¹⁹². La position de Jean d'Ormesson est ici un peu extrême...mais prouve que *Le Figaro* n'a pas peur de publier dans ses colonnes des avis en rupture avec la ligne éditoriale habituelle.

Le magazine *L'Express* consacrera le dossier de son édition du 5 octobre 2000 aux « *Affaires Chirac-DSK* » dossier dans lequel la notion d'amnistie ne sera que très peu évoquée, si ce n'est pour parler des précédentes lois d'amnistie (celles de 1988 et 1990), et pour évoquer l'attitude des juges « *furieux qu'on leur fasse jouer le rôle de fossoyeurs des affaires* » et des Français : « *un récent sondage Sofres montre que 64% des Français considèrent les hommes politiques comme 'plutôt corrompus'* » Et de produire le jugement -assez laconique- suivant : « *Une troisième amnistie serait, à coup sûr, suicidaire.* »¹⁹³.

Cette troisième phase de l'affaire, autour de la notion d'amnistie, va durer du 27 septembre aux tout premiers jours d'octobre, date de la rentrée parlementaire. L'idée d'amnistie va peu à peu s'estomper avec la parution d'un sondage de l'Ifop¹⁹⁴, parut dans le *Journal du Dimanche* le 1^{er} octobre, dans lequel 62% des Français estiment que « *en matière de financement politique, tous les faits délictueux doivent être jugés qu'ils aient eu lieu avant ou après le vote des lois sur le financement des partis politiques* »¹⁹⁵.

¹⁹² Jean d'Ormesson, « Que va-t-il se passer ? », *Le Figaro*, 28/09/00.

¹⁹³ J. Dupuis, G. Gaetner, E. Karlin, E. Mandonnet, JM Pontaut, E. Pelletier « Affaires DSK- Chirac ; Dix questions empoisonnées », *L'Express*, 04/10/00.

¹⁹⁴ Sondage Ifop réalisé les 28 et 29 septembre auprès de 924 personnes.

¹⁹⁵ Publié dans *Le Journal du Dimanche*, repris par J-M Bezat, Clarisse Fabre, Pascale Robert-Diard du *Monde*, « Les Français opposés à l'amnistie, selon l'Ifop », 03/10/00.

*

Au 1^{er} octobre, l'on peut dire que le « gros de la tempête » est passé. En l'espace d'une semaine se sont enchaînés trois rebondissements : la sortie de la cassette, l'implication de DSK, les ballons d'essais autour de l'amnistie... A partir de là, la vie politique va quelque peu se recentrer sur les débats au Parlement, puisque toutes les questions relatives à l'affaire –même les plus « folles » comme celles d'une démission du Président d'une mise en examen ou d'une dissolution- ont déjà été évoqués. En définitive, les hommes politiques vont se mettre à parler -aussi- d'autre chose... entraînant dans leur sillage les journaux qui, n'ayant guère plus de nouveaux détails croustillants « à se mettre sous la plume », vont réfréner leur production d'article quant à ce sujet. En terme de volume d'articles, au 1^{er} octobre près de la moitié des articles concernant ce sujet pour la période fixée sont déjà sortis et les articles à paraître ne sont alors que le développement des faits précédents : immunité, sondages, Chirac doit-il parler, la cassette est-elle authentique ? et quelque nouveaux développements autour de la mise en détention du producteur Arnaud Hamelin.

Chapitre 4 : Le creux de la vague

Le creux de la vague est un creux à la fois politique et médiatique. On peut, grosso modo le faire s'étendre du 1^{er} octobre au 30 novembre 2000. L'analyse de ces deux mois va cependant ici rester quasi-linéaire ; il serait difficile en effet de bâtir une analyse thématique, même si les circonstances s'y prêtent peut-être plus. Néanmoins, on voit toujours se découper différentes phases, se chevauchant parfois même les unes les autres. La première phase peut être analysée comme étant celle de la reprise des débats parlementaires et des interrogations de certains sur le fonctionnement de la démocratie, à l'aube des élections présidentielles. La deuxième phase, presque concomitante à la première pourrait être vue comme celle de la contre-attaque de Chirac à la médiatisation de l'affaire ; le Président va déployer une stratégie de communication basée sur des visites de terrain. La dernière phase pourrait être celle des juges ; la cassette étant authentifiée, elle va pouvoir leur

servir de pièce à conviction dans l'instruction de différentes affaires et va même permettre indirectement la mise en cause d'un proche de Jacques Chirac, Michel Roussin, fait important dans la suite du déroulement de l'affaire.



1. La rentrée parlementaire

A/ La trêve ?

La trêve dans la presse

La rentrée parlementaire annonce le début d'un retour au calme...ou plutôt est censée annoncer un retour au calme. Car les hommes politiques semblent avoir pris la bonne résolution depuis quelques jours d'apaiser l'atmosphère...même si le débat sur l'amnistie n'a, de ce côté -là, pas vraiment été profitable à l'accalmie. Ainsi, dans l'édition du *Monde* du mardi 3 octobre, Jean-Marc Ayrault déclare : « *On ne fait pas des affaires un élément de combat politique. Si les questions d'actualité se résument en un pugilat, bonjour les dégâts ! Je suggère qu'on pose les questions qui intéressent*

¹⁹⁶ Plantu, *Le Monde*, 05/10/00.

les Français. »¹⁹⁷. Comme le quotidien *Le Monde* l'expliquera dans un article paru après la première session à l'Assemblée : « Cette fois-ci c'est promis, la séance des questions au Gouvernement sera digne et calme. Ce n'est pas seulement une bonne résolution de rentrée. Mardi 3 octobre, une grande majorité des députés veulent tourner la page 'Méry - Strauss-Kahn'. 'Les Français nous regardent' : chacun à cette formule en bouche pour justifier le silence sur le sujet.(...) Alors, au diable la cassette ! Place aux 'sujets essentiels' pour les 'gens' »¹⁹⁸. Même type d'article au *Figaro*, qui titre mardi 3 octobre : « Une rentrée sous le signe des affaires », et qui explique que « la moindre étincelle peut enflammer l'Hémicycle. Et les 'pyromanes' ne manquent pas. »¹⁹⁹. Là aussi, dans un article paru après la première séance, le journal « de droite » va constater que « la première séance des questions d'actualité parlementaire s'est déroulé, hier, dans un climat électrique, mais sans incident notable. Les affaires ont été brièvement et sobrement évoquées. »²⁰⁰.

Libération fournit des informations un peu plus détaillées quant à cette « stratégie du silence » voulue -calculée- par les acteurs politiques. En effet, dans un article du mercredi 4 octobre, le journal précise que « Fidèles aux ordres Elyséens, les députés n'ont pas surenchéri. Lors de la réunion du bureau du groupe RPR, Jean-Louis Debré s'est interrogé sur le fait de savoir s'il fallait poser une question sur les affaires. Réponse unanime : non. Avec un bémol : sauf si les socialistes (...) 'ouvraient le feu'. ».²⁰¹

La tension est donc bien palpable. Si en surface on tente de masquer les dissonances, le feu couve. Il semblerait que les esprits soient encore bien échauffés : comme le dit *Libération*, en parlant de Lionel Jospin ; « Qu'ils y viennent ! Lionel Jospin est tout disposé à en découdre au premier jour de la rentrée parlementaire. Remonté comme une pendule contre la droite et prêt à la renvoyer dans ses dix-huit mètres et donc sur Chirac au sujet de l'affaire Méry -DSK (...) »²⁰². Par ailleurs, si J-M Ayrault déclarait vouloir donner une image digne à l'occasion de la première journée parlementaire, il n'en déclare pas moins le matin même dans *France-Soir* « que l'attitude embarrassé du Chef de l'Etat au soir du référendum relevait du 'degré zéro de la politique '... »²⁰³. De même, Noël Mamère « promet de sortir le grand jeu la semaine prochaine. 'J'interrogerai la Garde des Sceaux sur l'immunité présidentielle, qui est d'abord une impunité'. »²⁰⁴. Dans

¹⁹⁷ J-M Bezat, C. Fabre, P. Robert - Diard, « Une rentrée parlementaire marquée par le retour des affaires », *Le Monde*, 03/10/00.

¹⁹⁸ Service France, « Rentrée parlementaire, à la recherche de la question qui intéresse les citoyens », *Le Monde*, 05/10/00.

¹⁹⁹ Sophie Huet & Sophie Roquelle, « Une rentrée sous le signe des affaires », *Le Figaro*, 03/10/00.

²⁰⁰ S. Huet & S. Roquelle, « La Corse éclipse les affaires », *Le Figaro*, 04/10/00.

²⁰¹ Service Politique, « Les affaires ? Quelles affaires ? », *Le Figaro*, 04/10/00.

²⁰² Didier Hassoux, « Cent jours préélectorales à l'Assemblée », *Libération*, 03/10/00.

²⁰³ S. Huet & S. Roquelle, « La Corse éclipse les affaires », *Le Figaro*, 04/10/00.

²⁰⁴ Service Politique, « Les affaires ? Quelles affaires ? », *Le Figaro*, 04/10/00.

Libération, on affirme à ce sujet qu'il a « *consulté des juristes pour bétonner son intervention (...)* *'Je n'interviendrai pas pour faire de la provocation, mais pour poser une question de droit'.* »²⁰⁵

La trêve va donc s'achever... et en effet, dès dimanche 8 octobre, Raymond Forni, Président de l'Assemblée Nationale, va déclarer, sur Radio J, « *souhaiter que le Président de la République 's'explique'* » et d'ajouter : « *'Il a deux possibilités : devant la justice, en qualité de témoin, ou devant les Français'* »²⁰⁶. Il aurait ensuite émis des réserves sur l'immunité du Chef de l'Etat d'après l'article de *Libération*. Dans le journal *Le Figaro*, cette intervention de R. Forni est analysée comme une « torpille » en provenance de Jospin. Ainsi, le journal écrit : « *Si Lionel Jospin s'impose le silence sur l'affaire Méry, les principaux responsables du PS ne se sentent pas tenus par un quelconque devoir de réserve vis-à-vis du Chef de l'Etat.* »²⁰⁷

Pour parer à cette nouvelle attaque, la droite « allume des contre-feux » d'après *Le Figaro*, en « *critiquant le comportement du Président de l'Assemblée* ». « *Jean Louis Debré lui a reproché de parler en chef militant 'hargneux', l'UDF Renaud Donnedieu de Vabres de 'faire de la basse polémique électorale', et le DL Claude Goasguen d'être 'le petit télégraphiste du premier secrétaire du PS.'* »²⁰⁸. En outre, Alain Madelin aurait déclaré à ce sujet qu'il « *ne pouvait pas accepter que le Président de l'Assemblée Nationale mette en cause le Président de la République* »²⁰⁹. Mais les déclarations de Raymond Forni ne font pas pour autant non plus l'unanimité à gauche. Toujours d'après *Le Figaro*, « *Lionel Jospin s'insurge contre les dérapages du Président de l'Assemblée Nationale.(...)Le premier Ministre est d'autant plus furieux que cette déclaration du troisième personnage de l'Etat a donné le sentiment que les socialistes voulaient exploiter le 'filon' des affaires-immunité présidentielle.* »²¹⁰

La colère de Lionel Jospin est beaucoup plus relative dans *Libération*, puisque Jospin se serait simplement contenté, lors du petit déjeuner de la majorité mardi 10, de « *[ne pas] donner de consigne à ses convives. Il a simplement émis un souhait : surtout ne rien faire pour paraître mêlé aux affaires.* »²¹¹. A noter aussi que Noël Mamère finira bel et bien par poser sa question sur l'immunité présidentielle, mais qu'aucun député, ni de droite ni de gauche ne l'applaudira, et Elisabeth Guigou, chargée de lui répondre va, pour ce faire, se « *draper dans la jurisprudence du Conseil Constitutionnel, qui a estimé que 'le Président de la République, pour les actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions, hors le cas de haute trahison, bénéficie d'une immunité'.* »²¹².

²⁰⁵ Paul Quinio, « Face à Chirac, la trêve est finie », *Libération*, 04/10/00.

²⁰⁶ Paul Quinio, « Face à Chirac, la trêve est finie », *Libération*, 04/10/00.

²⁰⁷ Service France, « Forni veut que Chirac 's'explique' », *Le Figaro*, 09/10/00.

²⁰⁸ Guillaume Tabard, « Immunité ; la guerre a commencé », *Le Figaro*, 10/10/00.

²⁰⁹ C.Garin, « Haro de la droite sur le Président de l'Assemblée Nationale », *Le Monde*, 11/10/00.

²¹⁰ Guillaume Tabard, « L'Elysée et Matignon épargnent la cohabitation », *Le Figaro*, 11/10/00.

²¹¹ Service Politique, « Le plein de questions, le vide de réponses », *Libération*, 11/10/00.

²¹² Ibid.

Le PS n'a qu'à bien se tenir, puisque d'après Josselin de Rohan, Président du groupe RPR au Sénat, « *Si on veut lancer le débat en se jetant des affaires à la tête, le [RPR] a de quoi répondre au PS* »²¹³.

En définitive, après quelques remous, droite et gauche semblent s'accorder sur une ligne de conduite qui consiste à prendre du recul par rapport aux affaires et à défendre la fonction présidentielle. Se tenant en respect mutuellement les uns par les questions quant à l'immunité du Président, les autres par de prétendus « biscuits » (révélations gênantes), droite et gauche arrivent quasiment à tenir leurs troupes. Toutes leurs troupes ? Non, car il reste quelques irréductibles pour vouloir aller jusqu'au bout.

Ainsi, Henri Emmanuelli estime que si Chirac s'expliquait devant les Français « *'Ce serait une bonne chose pour lui, pour la France et pour la démocratie'* »²¹⁴. Pareillement, Valéry Giscard d'Estaing, conseille à Chirac de s'expliquer sur l'affaire de la cassette Méry : « *l'ancien Président de la République a assuré hier, sur France Inter, qu'au moment des élections en 1974, il s'était engagé à 'regarder les Français au fond des yeux'. 'Je crois que cette communication directe entre un responsable et le peuple est fondamentale. En ce qui me concerne, j'ai regardé les Français au fond des yeux, et lorsque des questions m'ont été posées, je me suis efforcé de leur répondre'* ». Mais ici *Libération* ajoute : « *En oubliant de préciser toutefois qu'il ne s'était jamais expliqué publiquement au cours de son mandat sur l'affaire des diamants que lui avait offerts l'ex-empereur Bokassa.* »²¹⁵. Evidemment, il s'agit là de deux cas particuliers, un peu en retrait du jeu politique, et plus ou moins stigmatisés par les affaires.

B/ La stratégie de communication du Chef de l'Etat

Quel va être le positionnement du Chef de l'Etat ? Quelle va être sa stratégie de communication ?

Il semble que la stratégie présidentielle qui va alors être mise en place vise à rassurer l'opinion publique et à tenter de faire tomber la pression médiatique. Cette stratégie est relativement semblable à celle mise en place durant la première partie de l'affaire : le Chef de l'Etat n'évoque pas l'affaire, et tente de faire « diversion » par des voyages en province ou à l'étranger.

²¹³ Service Politique, « Affaires : le RPR a 'des biscuits' », *Libération*, 13/10/00.

²¹⁴ Une, « Pour Emmanuelli, Chirac doit s'expliquer » *Libération*, 16/10/00.

²¹⁵ Service Politique, « Giscard conseille à Chirac de s'expliquer sur l'affaire Méry », *Libération*, 17/10/00.

L'importance des sondages

De nouveaux sondages, plus détaillés que ceux sortis au début de l'affaire Méry, vont occuper les pages des journaux. Relativement mauvais, ils montrent que les Français commencent à s'impatienter quant à l'issue de l'affaire.

Le journal *Le Monde* va consacrer une double page le jeudi 5 octobre au « jugement des Français » sur l'affaire. Le titre même de l'article donne le ton : « *Les Français attendent des explications de Jacques Chirac* ». Ce sondage, réalisé par la Sofres pour *Le Monde*²¹⁶ semble montrer que si les Français « n'ont pas été traumatisés par les révélations de Jean-Claude Méry » ils prennent « au sérieux les révélations posthumes de Jean Claude Méry et estiment que Jacques Chirac doit s'en expliquer ».

Ainsi, 49% des Français se disent indignés par les affaires de financement des partis, et l'autre moitié se trouve indifférente (16%) ou estime que l'on « fait beaucoup de bruit pour pas grand-chose » (34%).

49% des Français pensent également que cette cassette est une manipulation politique contre Jacques Chirac, tandis qu' ils sont 40% à croire qu'il s'agit d'une « révélation importante sur le financement du RPR ».

Par ailleurs, trois Français sur quatre estiment que DSK « n'est pas crédible ».

Les Français contestent par ailleurs l'immunité présidentielle ; ils sont près de 71% à la trouver « anormale ». Et logiquement, ils sont 80% à estimer que Chirac devrait témoigner devant le juge et 72% à estimer qu'il devrait s'expliquer devant les Français... Et ce souhait est encore renforcé par le fait que les Français ne souhaitent ni amnistie (à 57%) ni élections anticipées .²¹⁷

Ce sondage n'est pas sans poser des questions par rapport à l'image de la démocratie. Toujours dans cette double-page du *Monde*, Cécile Chambraud nous apprend que « *Pour la première fois depuis l'arrivée de Lionel Jospin à Matignon, la proportion des Français qui estiment que la démocratie fonctionne 'très bien' ou 'assez bien' (55%) connaît une baisse de trois points par rapport à une enquête similaire réalisée du 23 au 25 août pour des journaux de province, et, corrélativement, la part de ceux qui estiment qu'elle 'ne fonctionne pas très bien' ou 'pas bien du tout' augmente de 3%. (...) La politique d'une manière générale a perdu son lustre. Lorsqu'on leur soumet une liste d'adjectifs pour qu'elles qualifient le sentiment qu'elle leur inspire, les personnes interrogées placent en tête 'méfiance' (48%) (...) tandis que l' 'espoir' (25%) est maintenant talonné par le 'dégoût' (24%, +7%). Vient ensuite l' 'intérêt' (23%) suivi de l' 'ennui' (18%) (...) [Les Français]*

²¹⁶ Sondage Sofres pour *Le Monde*, réalisé le 2 Octobre 2000 auprès de 1000 personnes

²¹⁷ D'après Gérard Courtois du *Monde*, « Les Français attendent des explications de Jacques Chirac », 05/10/00.

sont 64% à juger 'qu'en règle générale les élus et dirigeants politiques sont plutôt corrompus' »²¹⁸
Par ailleurs, les cotes de Jospin et de Chirac « dégringolent » d'après *Libération* : « Jacques Chirac sort décoiffé du référendum sur le quinquennat, des confessions posthumes de Méry et du cafouillage sur l'amnistie. Avec 41% d'opinion positives contre 57% d'opinion négatives, la cote de confiance du Chef de l'Etat a baissé, fin septembre de 11 points par rapport à août, selon le baromètre Sofres-Figaro magazine. Avec 50% celle de Lionel Jospin accuse une baisse de 10 points. »²¹⁹

L'analyse des sondages par la presse

A l'appui de ces sondages, l'éditorial du *Monde* va, jeudi 5 octobre, être consacré à « L'image de la démocratie » ; dans cet article, les journalistes vont faire le parallèle entre la sortie de l'affaire et les sondages. Sur un ton quelque peu alarmiste, ils écrivent : « L' 'effet Méry' ou plus vraisemblablement « L' 'effet Méry – Strauss-Kahn' est ici nettement perceptible. Et il est inquiétant. (...) Bref les Français manifestent clairement leur insatisfaction et leur trouble (...) La question n'est pas pour eux, aujourd'hui de choisir entre la droite et la gauche : l'une et l'autre font l'objet de la même suspicion. Ce qu'indique la Sofres, c'est que désormais l' 'offre' politique ne correspond plus vraiment à la 'demande'. (...) C'est bien sûr, un échec pour Jacques Chirac, qui avait placé sa campagne présidentielle, il y a cinq ans, sous le signe du renouveau. C'est aussi une mauvaise nouvelle pour Lionel Jospin, qui voulait gouverner autrement (...) C'est un défi lancé à tous pour que la démocratie retrouve en France une meilleure image. »²²⁰

Au *Figaro*, on fait à peu près la même analyse, tout en soulignant bien les erreurs de Jospin et de Chirac...Mais surtout celles de Jospin. Et en n'oubliant pas de mettre en avant les qualités « éthiques » de Jacques Chirac : « Jacques Chirac ne peut plus se contenter de son discours moral tenu depuis 1999 (...) Certes, en maintes occasions, le Chef de l'Etat aura su illustrer cette règle de conduite, sur la scène internationale, en fustigeant racisme, xénophobie et antisémitisme partout où il les décelait. Mais la boue soulevée par la diffusion d'une accusation mettant en scène personnellement l'ancien Maire de Paris dans un financement occulte du RPR a éveillé le soupçon sur un pouvoir ayant pu jouer à sa guise de dessous de table (...) » Et de conclure : « Bref, la morale brandie comme un étendard ne suffit plus à convaincre de la probité des hommes politiques. »²²¹

²¹⁸ Cécile Chambraud, « Un regard critique sur la politique », *Le Monde*, 05/10/00.

²¹⁹ Service Politique, « Les cotes de Chirac et Jospin dégringolent », *Libération*, 07/10/00.

²²⁰ Editorial, « L'image de la démocratie » *Le Monde*, 05/10/00.

²²¹ Ivan Rioufol, « L'échec du discours sur l' 'éthique' », *Le Figaro*, 05/10/00.

Les médias traquent –ils Chirac ?

Par ailleurs, les médias semblent bien avoir un rôle considérable à jouer dans le développement de l'affaire et dans la manière dont Chirac va communiquer. En plus clair, l'on peut dire que les médias sont une « menace » potentielle pour le Président dans leur constance à évoquer l'affaire Méry. En témoigne le fait que *Le Figaro* tente de dénoncer les médias comme des « perturbateurs » ainsi ; « ... il faut constater que ce n'est pas la justice, mais l' 'intime conviction' d'un médias qui aura permis d'accuser publiquement, au risque de diffamer, un président de la République en exercice de corruption passée. Rares sont ceux qui auront trouvé à redire à ce court -circuitage de la justice et à la violation de la présomption d'innocence. »²²².

Les médias seraient-ils donc les fossoyeurs de la démocratie ? La question du « fallait-il publier ? » va refaire surface. Comme dans ce commentaire d'un lecteur publié dans *Le Monde* : « 'Au lieu de vous empresser de publier cette cassette trois jours avant le référendum, vous auriez pu mettre à profit ce délai supplémentaire pour rechercher l'original' (...) Votre contre-enquête, manifestement n'était pas assez poussée.' » Un autre accuse *Le Monde* de faire la « chasse au Président de la République » et comme le montre l'article, « les lecteurs ne manquent pas de faire le rapprochement entre l'affaire Méry et un petit épisode antérieur, concernant la santé du Chef de l'Etat ». Comme le rappelle le journaliste suite à l'épisode sur la santé du Président : « Le rôle des journalistes n'est pas de rapporter des rumeurs mais de donner des informations. Mille rumeurs courent en permanence sur les Chef d'Etat dont nous ne faisons jamais état. » et d'ajouter : « Question intéressante : une rumeur prise en compte par les milieux politiques devient-elle une information ? »²²³.

En outre, et confirmant cette hypothèse d'éventuel pouvoir des médias, un éditorial du *Monde* du 19 octobre laisse planer l'idée que la justice elle-même ne serait pas forcément plus indépendante et donc plus pertinente que les journaux : « C'est peut-être cela que certains juges n'acceptent pas : que des journalistes mènent leurs enquête librement, avec esprit critique, sans se transformer en auxiliaire du pouvoir et en thuriféraires, en toute indépendance et ayant, parfois, une longueur d'avance. »²²⁴.

Par ailleurs si les journaux sont accusés de provoquer la désaffection des Français pour la démocratie, les médias télévisés eux aussi peuvent être considérés comme des agitateurs. France 3

²²² Ibid.

²²³ Robert Solé, « L'image et le bruit », *Le Monde*, 09/10/00.

²²⁴ Robert Solé, « L'image et le bruit », *Le Monde*, 09/10/00.

diffuse dans son émission « *Pièces à convictions* » du jeudi 26 octobre de larges extraits de la cassette Méry. Qui plus est la diffusion de ce documentaire va être un véritable succès puisque il a été suivi par près de 1,5 million de téléspectateurs (23,5% des parts de marché), réalisant la deuxième audience de la soirée. D'après *Libération* : « *Cette fois, Jean –Claude Méry s'étalait. Fini les petites coupures (...) Des reportages venaient étayer les propos du promoteur. (...) Enfin, la télé s'y mettait. Puis, au terme de l'émission, il y eut le clou. Quelques photos souvenir. Chirac côte à côte avec Méry, en septembre 1989 (...) Chirac penché sur la maquette du projet fou de marina rêvé par Méry. Autour de la maquette aussi : Juppé, Sarkozy, Barzach (...)* »²²⁵.

Au *Figaro*, on fait bien remarquer que la diffusion de cette cassette par les télévisions illustre un changement de politique rédactionnelle des chaînes de télévision, et que « *le producteur A. Hamelin avait proposé la cassette à l'ensemble des chaînes mais aucune n'avait accepté.* »²²⁶. Mais on n'oublie pas pour autant de s'indigner: « *son témoignage pue la canaillerie, mais le spectacle de cet enregistrement (...) est le plus incroyable des « one-man show ». Cette cassette devrait pouvoir circuler librement, ainsi que le livre du docteur Gubler, le médecin de Mitterrand, toujours interdit dans les librairies.* »²²⁷.

Conséquence des sondages et des attaques des médias : Chirac « sur le terrain »

Dès lors ; sondages défavorables, opinion publique plutôt hostile, médias n'ayant toujours pas enterré l'affaire... comment Jacques Chirac va-t-il se sortir d' « affaire » ?

Comme souvent, Jacques Chirac mise en cette période sur ce qu'il fait de mieux : les visites de terrain. Quoi de plus rassurant pour la démocratie qu'un président présent, disponible, et proche des gens ?

Ainsi, jeudi 5 octobre, le Président se rendait dans le Cher : « *... une réunion de travail avec des agriculteurs, un discours que ses conseillers qualifient 'd'important', la visite d'une chaufferie d'immeuble et surtout ce contact avec les gens qu'il affectionne (...) Et qui procurent aux télévisions, même en pleine tourmente, quelques images de sa popularité.* »²²⁸

Par ailleurs, toujours très à l'aise en politique étrangère, Jacques Chirac, reçoit Yasser Arafat et Ehoud Barak - en voyage en France- et lui permet, d'après *Le Monde*, « *... de montrer ce dont il s'enorgueillit souvent en privé : qu'il est devenu l'un de ceux qui peuvent encore aider à restaurer*

²²⁵ David Dufresne, « Rictus d'outre-tombe », *Libération*, 30/10/00.

²²⁶ Nathalie Simon, « Les chaînes mènent l'enquête », *Le Figaro*, 26/10/00.

²²⁷ Jean Claude Lamy, « Renvoi d'ascenseur », *Le Figaro*, 28/10/00.

²²⁸ R. Bacqué, « De la diplomatie aux visites de « terrain », Jacques Chirac sur tous les fronts », *Le Monde*, 06/10/00.

*le dialogue entre Israéliens et Palestiniens. »*²²⁹. Et Chirac est sur tous les fronts : le mardi 3 octobre, il est à Dresde, dans l'Est de l'Allemagne, et se paie le luxe de rendre hommage à Helmut Kohl « tombé de son piédestal du fait des affaires de financement occulte de son parti, pour le rôle historique qu'il a joué dans la réunification allemande. ». Analyse de Raphaëlle Bacqué du *Monde* sur la stratégie du Président : « *Pour atténuer le bruit du scandale, le Président est décidé à revenir aux domaines qui lui conviennent le mieux : la politique étrangère parce qu'elle lui permet d'incarner noblement la France ; les préoccupations « sociétales », parce qu'elles lui donnent l'occasion d'afficher sa proximité des Français. »*²³⁰

Dans un autre article, parut le lendemain, Raphaëlle Bacqué approfondit son analyse de la veille : « *L'affaire Méry et sans doute aussi l'échec du référendum ont fait vaciller la belle popularité de Jacques Chirac. Le Chef de l'Etat s'y attendait. On ne traverse pas un tel maelström de révélations (...) sans prendre quelques paquets de mer. (...) C'est avec cette mauvaise nouvelle à l'esprit que le Président s'est lancé, jeudi 5 octobre, dans un de ces petits voyages en province censées montrer la 'proximité' qu'il continue d'entretenir avec ce que ces conseillers appellent 'le pays réel' (...) C'est avec cette mauvaise nouvelle à l'esprit que le Président s'est lancé, jeudi 5 octobre, dans un de ces petits voyages en province censées montrer la 'proximité' qu'il continue d'entretenir avec ce que ces conseillers appellent 'le pays réel' (...) Le Président n'a ensuite jamais manqué de serrer chaque main qui se tendait (...) [accumulant] des dizaines de devises sur les aléas des sondages, et des milliers de plaisanteries destinées à désarmer ses adversaires. Visitant une chaufferie d'immeuble, dont il devine que tout pourra porter à équivoque puisque le directeur a déjà expliqué qu'elle 'sert à alimenter les HLM de la ville', M.Chirac s'efface pour laisser passer son interlocuteur : 'Passez devant. Au cas où le terrain serait miné...' » . Le Président voyage en province, à l'étranger, mais ne s'exprime pas. « *S'expliquer pour dire quoi ?*, observe un conseiller. *Dire que Méry ment ? Le Président l'a déjà fait. Reconnaître que tous les partis avaient leur système de financement ? C'est mettre le doigt dans l'engrenage judiciaire, et les juges seront à la porte du Palais. Mieux vaut laisser les choses se tasser.* »²³¹*

Le journal *Libération*, de son côté semble analyser cette visite de terrain plus comme une 'fuite' puisqu'il titre « *Chirac se réfugie dans le Berry* » et ne manque pas de relever l'épisode de la visite de la chaufferie : « *Même si la question au responsable du site pendant la visite 'et avec ça vous alimentez les HLM ?' a frôlé la drôlerie.* » et de dénigrer ensuite le discours de Chirac : « *Un long discours sur l'agriculture (...) Un petit mot sur les nouvelles technologies (...) Un couplet sur la*

²²⁹ Ibid.

²³⁰ Ibid.

²³¹ R. Bacqué, « De la diplomatie aux visites de « terrain », Jacques Chirac sur tous les fronts », *Le Monde*, 06/10/00.

démocratie locale (...) *Quelques tirades sur l'environnement.* »²³².

Le Figaro n'envisage pas du tout cette visite du même œil. La tournée de Chirac dans le Berry est vue comme un soutien au maire de Bourges, Serge Lepeltier, dans une situation électorale difficile. « 'Sauver' Bourges, cela vaut bien que Jacques Chirac vienne discrètement jouer les 'monsieur plus' électoral. ». Pas un mot, bien entendu, dans le journal de droite, sur l'épisode de la chaufferie...

Pourtant, au sortir de ces visites de terrain, la situation de Jacques Chirac n'est guère plus facile. Comme le titre *Le Monde* le 12 octobre, « *L'Elysée oscille entre l'offensive parlementaire et l'explication devant les Français* », et *Libération*, le 14 octobre : « *Chirac cherche la sortie de secours.* » : « *Les affaires, toujours et encore. Elles plombent Chirac.(...) Surtout, il ne sait pas comment mettre fin à la polémique. (...) L'Elysée louvoie et n'arrive pas à se faire une religion entre la stratégie de la tension et celle de la désescalade.* ».

Ainsi la droite semble être prise entre deux logiques contradictoires : « ...plusieurs dirigeants de droite le pressent d'intervenir (...) Mais ses proches repoussent d'autant plus [son intervention] aux calendes grecques qu'ils ont été douchés par la prestation présidentielle sur le quinquennat. »...Il semblerait même exister une troisième alternative : « *Reste une éventualité. Judiciaire celle-là. Des responsables chiraquiens envisagent d'engager des poursuites contre Le Monde. (...) 'C'est une solution intermédiaire qui permet au président de se défendre'* »²³³ Comme il le précise dans un article du *Monde*, Patrick Devedjan, ancien avocat et à l'origine de cette idée ; « [A propos de l'affaire Yann Piat] ... 'la rumeur a été tuée nette par le procès en justice.' » Pourtant, c'est bien vers une intervention publique que se dirige Jacques Chirac... « *L'hypothèse d'une intervention du Chef de l'Etat continue d'être discutée. Encore faut-il trouver la forme et les moyens adéquats (...) Mais surtout pas 'à chaud' disent les amis de M.Chirac dont certains imaginent même qu'il pourrait attendre les traditionnels vœux de nouvel an pour s'exprimer.* »²³⁴.

Par ailleurs, et de manière peut-être plus anecdotique, Arnaud de Montebourg qui dénonce dans son livre récemment parut « *l'inégalité des citoyens devant la justice* », propose « à ses collègues députés de traîner le président devant la Haute Cour de justice de la République pour les forfaits qu'il a commis avant d'être Président ». Il faudrait pour cela que 58 députés s'alignent sur cette position...mais comme le souligne *Libération*, « *A le lire, Montebourg s'est trompé de siècle.* »²³⁵

Il semble bien que la « garde rapprochée » de Chirac soit elle-même divisée sur l'attitude à adopter et qu'elle peut de moins en moins faire écran. De part et d'autre, les « attaquants » et les

²³² Paul Quinio, « Chirac se réfugie dans le Berry », *Libération*, 06/10/00.

²³³ Gilles Bresson, « Chirac cherche la sortie de secours », *Libération*, 14/10/00.

²³⁴ R. Bacqué & J-L Saux, « L'Elysée oscille entre l'offensive parlementaire et l'explication devant les Français », *Le Monde*, 12/10/00.

²³⁵ Armelle Thoraval, « Le député et la VI e République », *Libération*, 16/11/00.

« défenseurs » de Chirac ont épuisés leurs arguments. C'est maintenant au principal intéressé de réagir, personnellement.

Et justement, certains événements judiciaires pourraient bien le pousser à intervenir...

C/ Le temps des juges

Dans la dernière phase de cette période, il va falloir s'intéresser au rôle des juges dans la progression de l'enquête.

Tout d'abord, et prouvant peut-être le sérieux de l'affaire, c'est la divulgation, dimanche 1^{er} octobre par *Le Journal du Dimanche* que la cassette Méry contenait aussi des révélations quant à la surveillance du juge Halphen par des « barbouzes ». Ces révélations, reprises par l'ensemble de la presse dès le lendemain, concernent essentiellement la vie privée du juge, et notamment un voyage qu'il aurait fait aux Antilles... sous surveillance. Comme le dit *Libération* : « *Autrement dit, un juge en charge d'une instruction particulièrement dangereuse pour le pouvoir en place (...) se faisait espionner par des barbouzes et autres services de renseignements, téléguidés on ne sait par qui.* »²³⁶ *Le Figaro* reprend cette information, mais en se contentant de retranscrire les propos du *Journal du Dimanche* : « *Cette affaire suscite, selon le JDD, inquiétude et indignation dans les milieux judiciaires, où l'on s'interroge sur l'identité de ceux qui, dans l'ombre, aidaient l'ex-financier à surveiller le magistrat.* »²³⁷ *Libération* s'interroge quelques jours plus tard, par l'intermédiaire Gilles Sainati, secrétaire général du Syndicat de la magistrature, sur l'indépendance de la justice : « *Dans l'affaire qui touche Eric Halphen,, la cause est encore plus grave : il s'agit de méthodes policières pour empêcher une instruction judiciaire de suivre son cours et de faire pression sur le juge d'instruction.* », et il conclut : « *Il serait peut-être préférable d'essayer ce que l'on n'a jamais complètement osé en France : l'Etat de droit.* »²³⁸.

Par ailleurs, la sortie de la cassette va permettre aux juges de reprendre plusieurs autres affaires, puisque l'on tient désormais le témoin de certaines transactions, et surtout, fait inédit, que cet

²³⁶ Armelle Thoraval, « Affaire Méry : le juge Halphen espionné », *Libération*, 02/10/00.

²³⁷ AFP, « Le juge Halphen espionné », *Le Figaro*, 02/10/00.

²³⁸ Gilles Sainati, « Laissez les juges travailler », *Libération*, 13/10/00.

intermédiaire, que l'on avait déjà interrogé auparavant, se met finalement à parler...sur une cassette. « *C'est une cassette, Méry est enterré. Mais ce document pèsera dans l'affaire.* »²³⁹. « *Si la confession posthume de M. Méry (...) ne paraît pas pouvoir fonder directement de nouvelles poursuites pénales (...) elle apporte au juge des éclairages qui lui manquaient : elle confirme le soupçon initial d'un 'système' de fraude autour des marchés parisiens.* »²⁴⁰. Il faut ajouter que l'instruction du juge Halphen sur les marchés HLM de la Ville de Paris jusqu'alors suspendue, a finalement été avalisée le 11 octobre.

Pour autant, cette cassette est-elle exploitable telle quelle ? A-t-elle été manipulée ? Quand a-t-elle été tournée et surtout entre quelles mains a-t-elle passée ?

Car si les juges doivent se servir de la cassette, encore faut-il qu'elle ne soit pas une manipulation grossière, comme le laisse entendre le journal *Le Figaro* le 5 octobre dans l'article « *Les mystérieuses coupes de la cassette* », en soulignant notamment que certains passages inédits ne sont « *révélés qu'au compte-goutte* » et que « *le précieux original est toujours introuvable* »²⁴¹. Ce journal laisse aussi clairement transparaître dans cet article que la confusion qui règne autour de la cassette est relativement importante, et laisserai éventuellement présumer d'une manipulation. Cependant, le 25 octobre, le témoignage semble être authentifié : « *L'expertise commandée par les juges atteste que le témoignage enregistré de Jean-Claude Méry est authentique et n'a pas souffert de manipulations.* », « *Il ressort que le défilement de l'image et du son n'ont pas subi d'altération (...) l'interview ne paraît pas avoir donné lieu à des 'coupes' ni à des montages susceptibles d'en occulter ou d'en modifier la teneur.* »²⁴². Cette expertise est capitale, car elle relativise, de fait, la nécessité de retrouver l'original de l'enregistrement, pourtant publiquement réclamé par les membres de l'entourage du Président de la République.

Initialement placés en garde à vue le 17 octobre pour « soustraction de document » et « trafic d'influence » par les juges Brisset -Foucault et Pons, Arnaud Hamelin et les deux avocats Alain Belot et Alain Guilloux ne seront finalement poursuivis 'que pour' « violation du secret professionnel ».

Cette garde à vue sera l'occasion de vives critiques par la presse, qui, dans son ensemble, soulignera d'ailleurs que des poursuites pénales « *heurten de front le principe de liberté de la presse [reconnu par le Droit Communautaire]* »²⁴³ d'après l'arrêt Calvet de juillet 1999.

Néanmoins, la confusion va demeurer quant à la date de l'enregistrement de la cassette. Arnaud

²³⁹ Armelle Thoraval, « Le RPR de nouveau sous la menace », *Libération*, 12/10/00.

²⁴⁰ H.G & F.Lh, « La cassette Méry éclaire et complète l'enquête du juge Halphen », *Le Monde*, 27/10/00.

²⁴¹ Jean -Alphonse Richard, « Les mystérieuses coupes de la cassette », *Le Figaro*, 05/10/00.

²⁴² Hervé Gattegno & Fabrice Lhomme, « Les juges se concentrent sur les conditions d'enregistrement de la cassette Méry », *Le Monde*, 25/10/00.

²⁴³ Cité par L-M.H « La cassette tourne la tête des juges », dans *Le Canard Enchaîné*, 25/10/00.

Hamelin a toujours affirmé avoir réalisé cet enregistrement le 24 mai 1996, alors que A. Belot affirmait qu'il avait eu lieu en décembre 1995. Malheureusement, le seul indice permettant de dater la cassette est une « image fugitive » de la bande annonçant un match de football de seizième de finale disputé par St – Etienne...Or, St -Etienne a disputé les seizième de finale de la coupe de la ligue en décembre 1995...et les seizième de finale de la Coupe de France au mois de février 1996. Le mystère demeure donc entier à ce sujet !

Par ailleurs, le soupçon de collusion entre M. Hamelin, Me Guilloux , Me Belot autour du dossier de Karl Lagerfeld ne semble pas pouvoir être crédité par l'apparition de la mention DSK à plusieurs reprises dans l'agenda d'Arnaud Hamelin.

L'implication de nouvelles personnalités dans l'affaire

En somme, la cassette n'est pas un faux, et elle n'a pas été utilisée à des fins de négociation. Dès lors, si l'on fait le bilan ; avec d'une part, la réouverture du dossier des HLM de Paris, et d'autre part l'authentification de la cassette permettant l'implication de certaines personnes jusqu'alors fortement soupçonnées mais ayant toujours bénéficié de non – lieux, le landernau politique peut trembler...

Et effectivement, Michel Roussin , ancien Ministre de la Coopération et ancien « proche » de Jacques Chirac va être mis en examen et écroué le vendredi 1^{er} décembre - il avait déjà été entendu le 13 novembre-, dans le cadre de l'enquête sur les marchés publics d'Ile-de-France. Il est poursuivi pour « complicité de recel de corruption », ainsi que Gérard Peybernes - ancien responsable de l'association officielle du financement du PS-, Louise Yvonne Casetta - ancienne directrice administrative du RPR -, et Jean Pierre Thomas - ancien trésorier du Parti Républicain -. D'après le journal *Le Monde*, ces quatre personnes sont « *soupçonnées par les juges d'avoir participé à un système de financement occulte des partis auxquels elles appartenaient. (...).* ».

Tout ceci est fort inquiétant pour Jacques Chirac, d'autant plus c'est une personne proche de lui (M. Roussin), son « *bras droit* »²⁴⁴ comme le dira *Le Figaro*, qui est écrouée et que L-Y Casetta a « *affirmé aux juges que Jacques Chirac était informé des dons des entreprises au parti gaulliste* ». Mais comme le dit le journal, « *Pour le moment, Michel Roussin, ultime fusible avant la mise en cause de l'actuel président de la République, garde le silence* ».²⁴⁵ Ceci est même repris par *Le Figaro* : « *...le silence de Michel Roussin demeure pour l'instant un parfait bouclier* »²⁴⁶ . De plus, et comme ne manque pas de le souligner Libération : « *Jacques Chirac apparaît, à des degrés*

²⁴⁴ Eric Decouty, « Financement des partis : l'onde de choc », *Le Figaro*, 04/12/00.

²⁴⁵ Editorial , « L'argent de la corruption » *Le Monde*, 04/10/00,.

²⁴⁶ Eric Decouty, « Financement des partis : l'onde de choc », *Le Figaro*, 04/12/00.

divers, dans quatre affaires en cours »²⁴⁷ ; il s'agit des emplois fictifs au RPR et à la mairie de Paris, des marchés des lycées en Ile-de-France, des marchés de l'Office HLM de la Ville de Paris et des détournements de fonds à l'imprimerie de la Ville de Paris. Le Figaro lui-même reconnaît que « avec la fameuse cassette Méry et les révélations posthumes de l'ancien financier occulte présumé du RPR, mettant en cause directement Jacques Chirac, l'hypothèse d'une convocation du président de la République par le juge Halphen est plus que jamais à l'ordre du jour. » et de nuancer : « Mais cette convocation éventuelle ne le viserait que comme simple témoin »

*

Au terme de cette quatrième phase, on peut constater que les lignes éditoriales sont restées très 'classiques'. *Le Figaro* ne 'doute' plus et retrouve un positionnement bien à droite, le journal *Libération* retrouve son ancrage à gauche, *Le Monde* reste assez neutre tout en essayant toujours de justifier la publication de la cassette dans ses pages et adopte des positions très virulentes quant à la liberté de la presse, *Le Canard Enchaîné* reste fidèle à lui-même, et *L'Express* ne semble plus guère se sentir concerné par l'affaire.

En l'absence de positionnement vraiment nouveau des acteurs comme c'est le cas ici, et dans la mesure où ces derniers parlent d'une même voix, il semblerait que les journaux aient beaucoup moins de difficultés à trouver leur credo, ce qui n'était pas le cas dans les deuxième et troisième phases de l'affaire.

Cette unanimité des acteurs s'explique probablement par le fait que la tension s'est déplacée du champ de la lutte partisane vers les terrains médiatiques et judiciaires. Comme le dit le journal *Le Figaro* : « La bruyante pression médiatique s'est substituée à la silencieuse pression du pouvoir politique »²⁴⁸. Les hommes politiques n'ont ici pas vraiment fait partie du débat de manière aussi prononcée qu'auparavant. Il semblerait que la trêve ait été déclarée du côté du PS (mis à part les interventions de quelques éléments 'marginaux', tels A. de Montebourg, H. Emmanuelli) et que la droite ait tacitement décidé que la meilleure des défenses, après les tentatives de repentances, était finalement celle qui consistait à attendre que l'affaire se tasse... en quelque sorte, on pourrait qualifier cette phase de l'affaire de « période d'incubation ». Mais la pression cette fois, si elle ne vient plus de l'opposition, vient à la fois de l'opinion publique, des médias, et des juges... Et elle

²⁴⁷ Fabrice Tassel, « Les ombres du Président », *Libération*, 02/12/00.

²⁴⁸ Alain Etchegoyen, « Juges, pyromanes et incendiaires », *Le Figaro*, 07/12/00.

n'en est que plus forte. La plupart des hommes politiques s'étant retirés du « champ de bataille », c'est finalement le président de la République qui se retrouve en première ligne. Malgré l'image sereine qu'il a su afficher pendant un certain temps, de plus amples explications s'imposent... L'intervention du président constituera la dernière phase du développement de l'affaire.

Chapitre 5 : Le Président parle ; « Le temps semble venu de commettre un acte pleinement présidentiel et cathartique »²⁴⁹ ...

La dernière phase du développement de l'affaire est plus courte que la précédente. Elle est en effet la conséquence directe des événements des deux mois écoulés. Elle dure un peu plus de deux semaines, de la mise en détention de Michel Roussin à l'intervention télévisée de Chef de l'Etat. Cependant, elle est bien distincte de la phase précédente surtout en ce qui concerne l'atmosphère générale, soudain plus tendue.

Mais pourquoi parler maintenant ? D'après *Le Monde*, l'incarcération vendredi 1^{er} décembre de Michel Roussin « ...est jugée, à l'Elysée, beaucoup plus dommageable pour le Chef de l'Etat que les révélations posthumes de Jean Claude Méry. »²⁵⁰

Il faut ici distinguer trois phases : la première, durant laquelle la pression se fait plus forte pour le Président et au cours de laquelle son entourage dénonce les médias pour « violation du secret de l'instruction » et n'oublie pas de relever que « *le Parti Socialiste est lui aussi mis en cause dans ces affaires.* »²⁵¹ ; la seconde, lors de laquelle les conseillers s'interrogent sur l'opportunité et l'efficacité d'une intervention présidentielle ; et la dernière, l'intervention du Président à proprement parler et les réactions qu'elle va susciter.

²⁴⁹ Serge July, *Libération*.

²⁵⁰ Une, « Affaires : les angoisses de Jacques Chirac », *Le Monde*, 05/12/00.

²⁵¹ Une, « Affaires : les angoisses de Jacques Chirac », *Le Monde*, 05/12/00.



1.L'état se resserre autour du Président

Alors qu'il est en tournée européenne pour préparer le sommet de Nice, le Président Chirac va tour à tour apprendre que son ancien bras droit, Michel Roussin, va être mis en examen, qu'Yvonne Casetta vient d'informer le juge que M. Chirac était parfaitement au courant de dons des entreprises... Bref ; « *A son retour à Paris, samedi soir, l'Elysée était en conclave pour allumer des contre-feux* »²⁵³. La situation est d'autant plus tendue que, comme l'ajoute le quotidien, « *...la cohabitation est tendue et le Chef de l'Etat joue une partition internationale difficile avant le Sommet Européen de Nice.* »²⁵⁴.

A/ Onde de choc, sondages et tâtonnements stratégiques

Aussitôt se met en place une stratégie de défense déjà éprouvée auparavant : c'est son entourage politique qui va être sollicité pour « renvoyer les balles ». D'où cette intervention de J-L. Debré, sur RTL, pour « *dénoncer l'opération politique qui vise à mettre en cause le président de la République* ».²⁵⁵ Le journal *Libération* montre même un J-L. Debré plus pugnace qui se dit « *sidéré par l'opération politique qui vise, à partir d'indiscrétions naturellement savamment sélectionnées, à mettre en cause le Président de la République.* ». Le *Figaro* quant à lui ne reprend à aucun moment les propos de M. Debré, et plutôt que de dénoncer une manipulation politique semble

²⁵² Plantu, *Le Monde*, 25/10/00

²⁵³ R. Bacqué, « Jacques Chirac exclut d'intervenir avant la fin du sommet de Nice », *Le Monde*, 05/12/00.

²⁵⁴ Ibid.

²⁵⁵ R. Bacqué, « Jacques Chirac exclut d'intervenir avant la fin du sommet de Nice », *Le Monde*, 05/12/00.

choisir de dénoncer plutôt l'influence des médias : « *Mais tandis que les juges font leur travail, commence à se déchaîner dans un monde politico -médiatique dont les acteurs se connaissent bien (...) Ceux-là même qui constituent une formidable caisse de résonance s'indignent des actes de procédure et multiplient les propos incendiaires(...) Alors que les affaires accroissent le fossé entre les citoyens et leurs élites dirigeantes, les commentaires et les polémiques creusent un peu plus ce fossé en le justifiant.* »²⁵⁶ ... et même l'influence des médias sur les juges : « *La justice saura-t-elle se garder des pièges partisans tendus (...) pour faire trébucher Chirac ? pièges qui paraissent ignorer, au passage, que le Parti Socialiste est également suspecté ? (...) Les juges sont encore actuellement, sous la pression médiatique (...) Sauront-ils encore se défaire des médias, cet allié encombrant ?* »²⁵⁷. On parlait de l'indépendance des juges par rapport au pouvoir politique, *Le Figaro* sous-entendrait-il que l'on devrait, aujourd'hui, relancer le même débat mais par rapport au monde médiatique ?

Comme l'analyse Raphaëlle Bacqué du *Monde* : « *Face à la publication (...) du script de la cassette (...) l'Elysée avait trouvé une parade ; l'incroyable irruption de Dominique Strauss-Kahn (...) avait permis au amis du Président de crier à la manipulation politique. Cette fois, les proches du Chef de l'Etat ne peuvent que s'insurger contre les ' violations du secret de l'instruction' et écarter d'un geste les demandes, venues de leur camp, d'une explication du Président.* »²⁵⁸. Et il est vrai que le quotidien « de droite » *Le Figaro* va consacrer surtout ses articles du moment aux juges et à leur travail, en soulignant notamment que la mise en détention d'une personne sans jugement préalable sera interdite, dès le mois suivant (janvier 2001) avec l'entrée en fonction du juge des libertés, qu'il y a dans le cas de Michel Roussin atteinte à la « présomption d'innocence », ou que l'incrimination pour délit de « recel de corruption » est exceptionnelle et que le « *délit de corruption est très difficile à démontrer* »²⁵⁹. Les juges auraient-ils fait « excès de zèle », ou seraient-ils allés « un peu vite en besogne » comme semble vouloir le souligner *Le Figaro* ?

Par ailleurs, on ne peut que constater que le PS reste épargné par la tourmente. *Le Figaro* tente donc (fidèle en cela à la ligne des acteurs du RPR) de rétablir l'équilibre, en rappelant la mise en cause de Jean-Marie Le Guen - directeur de l'Association de financement du PS - par Gérard Peybernes, en détaillant son récit et en ne manquant pas de poser des « questions qui fâchent » : « *Henri Emmanuelli, Pierre Moscovici,, puis Alain Claeys, pouvaient-ils ignorer le 'système' des 2% ponctionnés sur les marchés des lycées ? Une question qui ne manquera pas de se poser de la*

²⁵⁶ Alain Etchegoyen, « Juges, pyromanes et incendiaires », *Le Figaro*, 07/12/00.

²⁵⁷ Ivan Rioufol, « Un défi pour la justice », *Le Figaro*, 09/12/00.

²⁵⁸ R. Bacqué, « Jacques Chirac exclut d'intervenir avant la fin du sommet de Nice », *Le Monde*, 05/12/00.

²⁵⁹ Alain Etchegoyen, « Juges, pyromanes et incendiaires », *Le Figaro*, 07/12/00.

même façon pour les premiers secrétaires : (...) ont-ils pour nom Laurent Fabius (...) et Lionel Jospin. »²⁶⁰. Mais les journalistes de *Libération* passent presque ces interrogations sous silence : « Les socialistes eux aussi sont inquiets. Certains de leurs dirigeants risquent d'être éclaboussés. Mais rien comparé à la vague qui risque de s'abattre sur le chef de l'Etat. »²⁶¹. Et si l'article du *Figaro* s'appelle ici « *Financement des partis : l'onde de choc* », celui du quotidien *Libération* va s'intituler : « *Chirac secoué par l'onde de choc* ». Deux visions radicalement différentes, donc.

C'est à cette « onde de choc » que va devoir répondre le Président. « *On a ouvert la boîte de Pandore. La seule espérance, c'est une amnistie générale, même si le mot ne sera prononcé par personne.* » déclarent certains dirigeants gaullistes. D'autres assurent : « *Jacques Chirac est pour l'instant sur la défensive. A un moment ou à un autre il va devoir prendre l'initiative de parler.* »²⁶². Et depuis plusieurs jours, c'est bien ce dilemme qui semble agiter l'Elysée.

L'équipe présidentielle est en « ébullition ». D'après Raphaëlle Bacqué, « *Claude Chirac a consulté sur le sujet des experts en communication et, surtout, en sondages, afin d'évaluer l'ampleur des dégâts et l'opportunité d'une intervention solennelle du président. Le conseiller de l'Elysée Jérôme Monod a entendu des dizaines de parlementaires gaullistes venus réclamer un argumentaire sur les affaires* »²⁶³. En ce qui concerne les sondages, il semblerait qu'une écrasante majorité des Français (69%) estiment que Jacques Chirac « doit intervenir publiquement », d'après une étude réalisée par Ipsos le 5 décembre²⁶⁴.

B/ La droite reste partagée quant à une éventuelle intervention présidentielle

Par ailleurs, même au sein de la droite, des hommes politiques semblent pousser à une intervention. Ainsi, P. Séguin préconise dans un entretien au *Parisien* du 3 décembre « *'une grande explication' sur les affaires de financement. 'Il y a besoin d'explication collective de la part de la classe politique.* »²⁶⁵. Grande explication qui n'est pas sans rappeler l'idée de repentance générale lancée le 26 septembre par le même Philippe Séguin. En outre, l'UDF François Bayrou déclare : « *Indépendamment de la justice, où la Constitution lui permet de ne pas répondre, il faut qu'il*

²⁶⁰ Eric Decouty, « Financement des partis : l'onde de choc », *Le Figaro*, 04/12/00.

²⁶¹ Gilles Bresson, « Chirac secoué par l'onde de choc », *Libération*, 04/12/00.

²⁶² Ibid.

²⁶³ R. Bacqué, « Jacques Chirac exclut d'intervenir avant la fin du sommet de Nice », *Le Monde*, 05/12/00.

²⁶⁴ Sondage Ipsos pour *Le Point*, réalisé le 05/12/00, repris dans *Le Monde* le 08/12/00.

²⁶⁵ Clarisse Fabre, « Philippe Séguin réclame 'une grande explication' », *Le Monde*, 05/12/00.

parle aux Français. »²⁶⁶. Il faut dire que ce dernier n'a jamais, depuis le début de l'affaire, été spécialement partisan de la stratégie de « mettre la tête dans le sable ». Pour des raisons électorales, il souhaiterait voir le Président en plus fâcheuse posture. Comme le dit *Le Canard Enchaîné* : « *Les experts en stratégie cherchent une 'sortie de crise'. Il y a urgence pour eux de trouver, car à droite désormais Bayrou et Madelin ne sont plus seuls à penser que la solution la meilleure pour en sortir consisterait à pousser Chirac vers la porte.* »²⁶⁷

Ce mouvement gagne aussi peu à peu l'Elysée. Les conseillers en communication semblent avoir réussi à faire passer l'idée que « *parler des affaires peut parfois être le meilleur moyen de les dégonfler* »²⁶⁸...Même s'il vont s'en défendre par la suite : « *A l'Elysée, on assure, la main sur le cœur, que la décision soudaine du Chef de l'Etat n'a rien à voir avec les récents témoignages publiés par Le Monde* »²⁶⁹

Mais cette intervention ne pourra se faire qu'après le Sommet de Nice : « *Patrick Devedjan, porte-parole du mouvement, écarte toute intervention rapide : ' Jacques Chirac est dans une négociation internationale, L'intérêt pour la France est qu'on lui fiche la paix.'* »²⁷⁰. Alain Duhamel, dans sa chronique du vendredi dans *Libération* ajoute à ce sujet : « *Au lendemain du Sommet de Nice, il faudra mettre carte sur table ou prendre place parmi les gardiens du temple. Ce ne sera facile pour personne (...) Jacques Chirac (...) est condamné au stoïcisme.* »²⁷¹ *Libération* s'interroge aussi sur le contenu probable de l'intervention présidentielle : « *Quand parler, pour dire quoi, comment ?* »²⁷².

L'agitation qui règne à l'Elysée n'est guère retranscrite dans le journal *Le Figaro*. Tout juste apprend-t-on le 14 décembre que le Président va intervenir le soir même sur TF1. Mais le quotidien « de droite » à l'air mieux renseigné que *Libération* quant à la teneur supposée des propos de M. Chirac : « *La grande explication sur les méthodes de financement des partis politiques ne devrait pas avoir lieu à cette occasion.(...)Comme l'indiquait hier l'Elysée, le Chef de l'Etat a choisi de (...) faire un 'tour d'horizon'(...) Mais la progression de l'enquête sur les marchés publics d'Ile-de-France (...) le contraignent à être plus précis.* ».

²⁶⁶ Clarisse Fabre, « François Bayrou parle de 'crise politique et morale' », *Le Monde*, 05/12/00.

²⁶⁷ Erik Emptaz Une ; « Toutes affaires stressantes », *Le Canard Enchaîné*, 06/12/00.

²⁶⁸ R. Bacqué, « Jacques Chirac exclut d'intervenir avant la fin du sommet de Nice », *Le Monde*, 05/12/00.

²⁶⁹ Anne Fulda, « Chirac sort de sa réserve », *Le Figaro*, 14/12/00.

²⁷⁰ Service Politique, « Festival de non-dits à l'Assemblée Nationale », *Libération*, 06/12/00.

²⁷¹ Alain Duhamel, « Fracture morale », *Libération*, 08/12/00.

²⁷² Vanessa Schneider, « Cohabitation -fusion sur la Côte », *Libération*, 12/12/00.

2. L'intervention présidentielle

D'après *Libération*, l'intervention présidentielle aurait été décidée à la dernière minute. Apparaissant sur TF1 le jeudi 14 au soir, Chirac n'aurait décidé d'intervenir que le mercredi 13 au matin. TF1, qui depuis quinze jours avait fait savoir qu'elle comptait bien être la chaîne choisie par le Président, a aussitôt envoyé ce communiqué : « *Le Président de la République Jacques Chirac sera l'invité du journal de 20H00. (...) Il fera le bilan de la présidence française de l'Union Européenne après le Conseil Européen de Nice qui vient de s'achever et il abordera par ailleurs les différents sujets d'actualité* »²⁷³... On voit clairement dans ce communiqué que l'Elysée (par l'intermédiaire de TF1), tente de faire passer cet entretien pour une conséquence normale de l'achèvement du Sommet de Nice, alors que les conseillers du Président ont planifié cette intervention suite aux derniers développements de l'affaire. C'est surtout donc sur « les différents sujets d'actualité » que va, et que veut s'exprimer le Chef de l'Etat...

En termes de détails techniques, le Président sera interviewé sur son 'terrain', à l'Elysée, dans le Salon des Portraits. *Le Figaro* va d'ailleurs juger le décor « *intimiste* »²⁷⁴... est -ce une manière de paraître plus proche ou de s'exprimer plus à « cœur ouvert » ?

Par ailleurs, et dès avant l'intervention à proprement parler, *Le Monde* semble trouver contestable le fait que le Président ait choisi de s'exprimer sur une chaîne détenue à 39 % par Bouygues, société citée dans les instructions en cours... Pour le reste, toujours d'après *Le Monde*, le chef de l'Etat ne peut en aucun cas reconnaître l'existence des affaires, car « *si M. Chirac bénéficie d'une immunité présidentielle, il peut en revanche être convoqué comme témoin par les juges.(...) et toute reconnaissance d'un système de financement occulte ne pourrait que légitimer une telle démarche de la justice* »

Le journal ajoute que « *Le 20 septembre sur France 3, le Président avait répondu sur le mode de l'indignation jugeant les accusations de Méry 'abracadabrantiques'. Cette fois, il sait qu'il ne peut se contenter de cela* ».

Et pourtant... D'après le journal *Libération*, le Président, « *D'abord crispé (...) a adopté un ton de plus en plus véhément.* »²⁷⁵ ; d'après *Le Figaro*, il a évoqué le dossier du financement des partis « *longuement et avec pugnacité.* »²⁷⁶ Les titres des articles dans la presse sont par ailleurs assez représentatifs de la vision qu'ont pu avoir les différents journaux cette intervention. Alors que *Le*

²⁷³ R. Bacqué, « Jacques Chirac est contraint de répondre sur les 'affaires' », *Le Monde*, 15/12/00.

²⁷⁴ *Le Figaro*, 16/12/00.

²⁷⁵ Service Politique, « Je suis la victime permanente », *Libération*, 15/12/00.

²⁷⁶ Anne Fulda, « La contre-offensive de Chirac », *Le Figaro*, 15/12/00.

Monde fait sa « Une » avec : « Chirac : 'Je ne peux pas y croire' »²⁷⁷, *Libération* va intituler ses articles « 'Je suis la victime permanente' »²⁷⁸ ou « Jacques Chirac, la vérité si je mens »²⁷⁹. *Le Figaro* quant à lui va parler de « La contre-offensive de Chirac »²⁸⁰ et des « Vertus de l'aveu »²⁸¹.

A/ Le discours de Chirac

En terme de fond et d'argumentaire, Jacques Chirac a d'abord commencé par donner de lui l'image d'un homme honnête, se disant « profondément blessé » par les mises en cause dont il a fait l'objet et en appelant à la mémoire de ceux qui le connaissent : « Vous n'en trouverez jamais qui disent que je suis un homme d'argent ».

Après avoir éloigné ces soupçons de cupidité, il a dû répondre aux charges bien précises qui pèsent sur lui à propos des marchés publics d'Ile-de-France: « Je ne savais pas » tranche -t-il directement, avant d'aller plus loin « Je vais vous dire franchement une chose : je ne peux pas y croire ! Qu'il y ait eu un système où les partis politique de la majorité et de l'opposition se soient mis ensemble pour partager je ne sais quel gâteau !...Si c'est démontré, je serai le premier à le condamner. » Ici, comme le dit le journal *Le Monde*, « Son incrédulité présente un avantage : elle délégitime en apparence une éventuelle convocation des juges comme témoin ». Mais il va plus loin sur ce dernier point : serait-il convoqué qu'il ne répondrait pas... par souci du respect de la séparation des pouvoirs. Et d'ajouter que pourtant, ce serait « [son] intérêt et [sa] pente naturelle d'accepter ».

De ceci découle ensuite l'argument qu'il est dans une position de « victime » qui ne peut ni se défendre, ni être entendu, face à une « justice spectacle » et à une presse accusée de vouloir « vendre du papier ». Jacques Chirac n'oublie pas non plus de remarquer trois ou quatre fois dans son discours qu' « il n'y a pas de crise morale ou politique en France »²⁸².

B/ Les réactions suscitées par cet interview

Au terme de cet interview, « l'Elysée avait le sentiment que le président avait passé l'épreuve avec

²⁷⁷ *Le Monde*, 16/12/00.

²⁷⁸ *Libération*, 15/12/00.

²⁷⁹ *Libération*, 16/12/00.

²⁸⁰ *Le Figaro*, 15/12/00.

²⁸¹ *Le Figaro*, 19/12/00.

²⁸² D'après *Le Monde*, 17/12/00.

succès. » d'après *Le Monde*²⁸³.

Sentiment partagé par l'ensemble de la classe politique de droite, ainsi, Michèle Alliot Marie estime que « *le Président de la République a procédé à la clarification attendue des Français* », Jean Louis Debré se félicite que « *sans éluder aucune question, Chirac les a replacées à leur niveau, à leur date* »²⁸⁴. On peut même aller jusqu'à citer Bernadette Chirac qui a 'confié' aux journalistes lors d'un voyage en Corrèze avoir trouvé son mari « *excellent* »²⁸⁵

Sentiment également -évidemment- partagé par le quotidien *Le Figaro*, qui n'évoque que relativement brièvement le passage de son intervention concernant les affaires, et montre un Jacques Chirac plutôt ferme dans ses affirmations, qui parle pour « *s'expliquer et pour expliquer* ». *Le Figaro* ne reprend par ailleurs que très peu des déclarations des hommes politiques et des expressions employées par Chirac ... Alors que *Libération* va s'empresse de reprendre, de manière ironique, certains de ses termes, par exemple ; « *A propos de l'affaire des lycées d'Ile de France, il a répondu : ' Je ne savais pas [...] Je ne peux pas y croire '* »²⁸⁶ sans rendre compte du contexte. Le journal « de gauche » est « agacé » à l'image des acteurs de l'opposition : « *Ulcérée par l'art de l'esquive qu'elle a vu dans l'intervention du Chef de l'Etat, la gauche prend soin de ne pas en souligner le savoir-faire.* ».

François Hollande dénonce, par exemple, le caractère « contradictoire » des déclarations du Président : ainsi, il souligne que Jacques Chirac a souhaité « *à juste raison que la justice passe, [mais] tout en réaffirmant une conception extensive de l'immunité présidentielle* »²⁸⁷. En « petit comité », d'après *Le Canard Enchaîné*, Lionel Jospin aurait déclaré, lundi 18 décembre : « *Chirac ne manque pas d'air ! Il s'est montré trop habile.(...) Il a tenté un coup de poker assez grossier.* »²⁸⁸. Robert Hue regrette pour sa part que cette intervention « *n'ait pas permis de lever le doute que font peser les affaires sur la représentation du politique* ».

De l'autre côté de l'échiquier politique, Bruno Mégret du Mouvement National Républicain juge qu'« *en se posant en victime impuissante, et expiatoire, M. Chirac dévalorise encore plus la fonction présidentielle* »²⁸⁹.

Alors que la vigilance de la presse semble se relâcher, c'est *Le Canard Enchaîné* qui va apporter le plus de détails pertinents quant au discours présidentiel. Il constate d'abord que le script de

²⁸³ Raphaëlle Bacqué, « Chirac se pose en 'victime permanente' de la 'justice spectacle' », *Le Monde*, 16/12/00.

²⁸⁴ Ariane Chemin, « M. Hollande regrette une conception 'extensive' de l'immunité présidentielle », *Le Monde*, 16/12/00

²⁸⁵ « La Mare aux Canards, Dissuasion au sommet », *Le Canard Enchaîné*, 20/12/00.

²⁸⁶ Service Politique, « Je suis la victime permanente », *Libération*, 15/12/00.

²⁸⁷ Ariane Chemin, « M. Hollande regrette une conception 'extensive' de l'immunité présidentielle », *Le Monde*, 16/12/00

²⁸⁸ « La Mare aux Canards, Dissuasion au sommet », *Le Canard Enchaîné*, 20/12/00.

²⁸⁹ D'après Ariane Chemin, « M. Hollande regrette une conception 'extensive' de l'immunité présidentielle », *Le Monde*, 16/12/00.

l'allocution du président disponible sur le site de TF1 n'est pas le même que celui du site de l'Elysée : « *L'Elysée a procédé à quelques petits rectificatifs utiles...* ». L'hebdomadaire satirique déclare ensuite que l'intervention de M. Chirac « *apparaît pour ce qu'elle restera dans la petite histoire : un très beau lapsus et quelques jolies gaffes et perles qui accablent plus sûrement le Chef de l'Etat qu'ils ne l'innocentent.* »²⁹⁰. Un lapsus de plus pour Jacques Chirac, même si les journaux n'ont pas relevé celui-ci comme ils avaient relevé celui de sa première intervention télévisée. Ici, c'est à propos de blanchiment d'argent : « *'Je vous rappelle que c'est moi le premier qui avait lancé cette croisade contre l'argent sale et pour le blanchiment de l'argent sale (un léger temps) pour lutter contre le blanchiment de l'argent sale.'* ». Ce journal est aussi le seul à noter que Jacques Chirac réussit dans son discours à impliquer discrètement le PS, ce qui expliquerait d'après lui les « *commentaires timorés de la majorité.* ».²⁹¹

Mais les propos de Chirac ont-ils vraiment convaincus ? On pourrait répondre que oui, dans la mesure où l'affaire va s'étouffer à partir de ce moment-là. La gauche, elle aussi impliquée dans l'affaire ne va pas oser trop protester ou dénoncer les propos du chef de l'Etat. D'autant plus que d'après *Le Canard Enchaîné*, Chirac aurait « *demandé à ses compagnons de se tenir prêts, et, au premier dérapage, de 'mettre la pression' pour que le Premier Ministre s'exprime à son tour.* ». Mais si l'affaire s'étouffe, c'est aussi parce que les médias veulent bien la laisser s'étouffer. Il y aurait pourtant des choses à dire sur le fond.

Les éditorialistes du *Monde* en ce samedi 16 décembre démontent une à une les lignes de défense de Chirac : « *Sa ligne de défense tient en trois points. D'abord, dit-il, les faits sont anciens (...)* Ensuite, M. Chirac ne croit pas qu'il y ait existé un 'système' organisé de collecte de fonds (...) Enfin, les médias joueraient le jeu du 'tous pourris' (...) Ces trois arguments ne sont pas recevables.

La loi de 1995 ne saurait être considérée comme le début d'une ère nouvelle qui excuserait ce qui a précédé (...) les affaires aujourd'hui mises à jour ne portent pas sur ces années – là.(...) Les juges ont du mal à croire que Jean Claude Méry (...) divers cadres du BTP, et trois responsables financiers de partis rivaux se soient concertés pour décrire avec les mêmes mots ledit 'système'. Il y a donc des faits concordants et bien précis qui mettent en cause le parti dont M. Chirac était le président (...) Quant aux médias, ils ne font que leur travail en exposant le financement occulte du RPR, comme naguère celui du PS.(...) cette médiatisation est l'expression même du débat démocratique. »²⁹²

²⁹⁰ Patrice Lestrohan, « Lapsus à l'ennemi », *Le Canard Enchaîné*, 20/12/00.

²⁹¹ Ibid.

²⁹² Editorial, « Les vérités de M. Chirac » *Le Monde*, 16/12/00.

Ainsi, il semblerait que la pression des différents acteurs politiques pour enterrer l'affaire soit plus forte que la volonté de la presse de jouer son rôle de 'quatrième pouvoir'. Les propos des hommes politiques de droite comme de gauche sont assez concordants finalement, puisqu'ils ne relancent pas la polémique. La droite fait 'bloc' autour du chef de l'Etat et ne laisse filtrer aucun doute... ni dans les propos 'on' ni dans les propos 'off' (comme le montrent les dires de Bernadette Chirac, qui réussit à glisser à des journalistes qu'elle a trouvé son mari 'excellent', voir plus haut). Le RPR semble même avoir réussi à 'museler' Jean Tiberi pour cette fois. Par rapports aux propos du Chef de l'Etat, *Le Monde* est resté relativement objectif, *Le Canard Enchaîné* très ironique, *Libération* plutôt grinçant et *Le Figaro* plutôt laudatif. Les lignes éditoriales restent donc « fidèles à elles-mêmes ». Pourtant, qu'ils soient ironiques ou louangeurs, tous les journaux vont « accepter » l'arrêt net du feuilleton. L'affaire s'arrête là, assez brusquement somme toutes, mais d'une manière définitive.

Beaucoup de journaux en faisant le bilan de l'année fin décembre vont conclure que cette année aura été pour Jacques Chirac celle de la « tourmente ». Le Président s'en sort néanmoins plutôt bien, d'après l'ensemble de la presse...

Michel Roussin va finalement être remis en liberté, Jacques Chirac ne sera jamais entendu par les juges (son immunité présidentielle vient d'ailleurs récemment d'être rallongée de cinq ans...). Deux ans après le début de l'affaire Méry, le juge Halphen va quitter ses fonctions faute de pouvoir exercer son métier de manière indépendante. Il entame d'ailleurs une nouvelle arrière... politique.

*

Finalement... beaucoup de bruit pour rien ?

On aurait pu s'attendre, au vu de l'ampleur prise par l'affaire, à des conséquences plus importantes pour les acteurs et pour les partis.

Car cette affaire avait tout pour inquiéter les hommes politiques ; l'ensemble des partis étaient impliqués, les sommes en questions étaient considérables, le Chef de l'Etat était cité et le Premier Ministre risquait d'être impliqué. L'ensemble des médias (aussi bien les journaux que les télévisions) s'étaient faits les relais de l'affaire. La presse de « droite » et de « gauche » avait condamné aussi bien la droite que la gauche (*Libération* s'est montré bien plus virulent à l'encontre de DSK que le reste de la presse, et *Le Figaro* a fini par « douter » du bien – fondé des prises de positions de la droite au moment de la « repentance »). La cassette avait pu être utilisée utilement par les juges pour compléter des instructions alors en cours... Et pourtant, il a suffi de deux

interventions présidentielles pour calmer les esprits des acteurs politiques et de la presse....

Mais pourquoi avoir lâché le morceau si vite, après trois mois d'un feuilleton à rebondissement ?

On ne peut pas dire que l'affaire soit close. On ne peut pas dire non plus que la France soit un pays où la presse est muselée... Dès lors, quel est le rôle exact des médias dans la société ? sont-ils réellement un quatrième pouvoir ou reproduisent-ils simplement le cadrage posé par les acteurs économiques et politiques ?

Conclusion : « Des médias au service du pouvoir ? »

La question qui se pose finalement au terme de cette étude de cas est de savoir qui du pouvoir médiatique ou du pouvoir politique est le plus fort, et qui va imposer sa vision d'une situation donnée à l'autre.

Ainsi, si l'on a montré en introduction que le cadrage journalistique était l'une des manières d'imposer sa vision d'une situation au public, on a aussi vu que ce cadrage est souvent le fait d'éléments extérieurs au média en lui-même.

Quoi qu'il en soit, que la déformation de la réalité sociale par les journalistes soit consciente ou inconsciente, fait d'une pression interne ou externe, il semble bien que dans le cas qui nous intéresse - l'affaire Méry-, les journalistes aient laissé fluctuer leur cadrage au grès des prises de position des acteurs...

L'indépendance des journalistes quant aux sources institutionnelles ne semble pas possible

D'une manière générale, les acteurs journalistiques sont dans une relation de dépendance par rapport à leurs sources, en particulier lorsqu'il s'agit d'informations émanant du pouvoir. Envisager une information donnée par une source institutionnelle sous un autre angle que celui qui a été fourni, c'est s'exposer aux démentis de cette source, jetant ainsi le discrédit sur le journal, qui, à trop vouloir prendre le contre-pied des informations officielles pourra être vu comme voulant faire du sensationnalisme.

Par ailleurs, comment les médias pourraient – ils proposer une analyse en contradiction avec celle d'acteurs ayant une plus grande légitimité à produire une opinion dans un domaine particulier ? On pourrait illustrer ceci avec l'exemple du nuage de Tchernobyl... qui se serait arrêté à la frontière française. Comment dans ce cas les médias auraient -ils pu tenter de soutenir le contraire sans s'exposer à l'ire des dirigeants et comment auraient - ils pu produire une contre - expertise crédible ?

Une nécessaire neutralité

Ainsi, il semble que le rôle légitime des journalistes n'est en aucun cas celui de contredire des spécialistes... Leur crédibilité tient avant tout à leur position neutralisée, et ce n'est paradoxalement qu'en adoptant cette attitude qui se veut objective, dépolitisée, qu'ils pourront produire des commentaires susceptibles d'être entendus²⁹³. Cette nécessité de neutralité s'explique d'une manière économique : le lecteur n'est plus aussi engagé qu'auparavant et va chercher de fait une ligne éditoriale qui lui semblera la plus neutre possible. Les journaux vraiment 'engagés' tels l'*Humanité* vont d'ailleurs voir leur tirage baisser...

Pour qu'un journal continue à toucher le plus de monde possible, il faut donc que sa neutralité soit reconnue. Un journal considéré de « gauche » par exemple, risque de ne récupérer qu'un lectorat de gauche, alors qu'un journal réputé neutre peut attirer à lui l'ensemble du « marché » de la presse. Par ailleurs, une audience large c'est aussi l'assurance de savoir que les commentaires -éventuellement critiques- du journal ont des chances d'être lus.

Aussi, dans la presse dite « neutre », le récit des faits prime bien souvent sur le commentaire, et parfois des articles 'neutralisés' coexistent avec des éditos engagés. Ainsi, *Le Monde*, commentant l'intervention de Jacques Chirac en décembre va mettre beaucoup plus de virulence à dénoncer sa manière d'éluder les questions dans son éditorial que dans ses articles. De manière générale, *Le*

²⁹³ Philippe Juhem, *Luttes partisans et fluctuations des cadre cognitifs des journalistes*, Communication pour le congrès de l'Association Française de Sciences Politiques, Rennes, septembre 1999.

Monde va rester, tout au long de l'affaire Méry bien plus 'neutre' que le reste de la presse, retranscrivant fidèlement les phrases des hommes politiques plutôt que de les commenter, ce qui va permettre aux quelques passages d'analyse de la stratégie de communication de Jacques Chirac de passer pour une autre de ces analyses objectives. Parler de la 'stratégie politique' de tel ou tel homme politique permet de donner une interprétation de l'état d'esprit des acteurs en l'estampillant du label 'objectif'. Ce n'est pas ici le journaliste qui perçoit telle inquiétude ou tel enthousiasme, ce sont les conseillers en communication, laisse-t-on croire au lecteur.

En outre, *Le Figaro*, réputé « de droite », semble laisser « flotter » sa ligne éditoriale au moment de la question de l'amnistie... mais ce « doute » est introduit par la publication en tribune d'articles de Jean d'Ormesson et de Claude Allègre, pas du tout par une refonte totale de la ligne éditoriale, ce qui permet de rassurer le lecteur quant au maintien de la ligne traditionnelle du *Figaro*.

Une posture en accord avec les acteurs 'proches'...

Par ailleurs, le « marché » éditorial de la presse, malgré sa volonté de neutralité, est segmenté entre journaux de droite et journaux de gauche (*Libération* est plus à gauche, *Le Figaro* plus à droite, par exemple). Cette segmentation n'est pas sans conséquence sur la perception médiatique du discours politique ; très logiquement, les journaux de telle tendance vont avoir une certaine propension à suivre la position des acteurs politiques dont ils sont proches.

Il serait assez étrange de se retrouver avec un journal de droite critiquant par exemple la politique du RPR ou telle intervention de Jacques Chirac, même si celle – ci est objectivement mauvaise. Les journaux et les journalistes ne sont donc pas forcément aveuglés » par leur tendance partisane, ils n'ont simplement pas forcément les moyens d'échapper à la pression des hommes politiques. La prise de distance objective par rapport au discours politique n'est possible que dans certains cas comme l'action humanitaire ou la sortie d'affaires²⁹⁴. Dans ces cas il existe une posture morale extérieure à la ligne éditoriale dont peut se prévaloir le journaliste, qui lui permet de se détacher de la pression des acteurs.

Dans le cas de l'affaire Méry, la posture morale consistait à dénoncer le recours à des systèmes de financements occultes. Elle était d'autant plus facile à tenir que l'ensemble des partis étaient impliqués. Aucun journal n'aurait pu éluder cette affaire sans se voir son lectorat se détourner sous prétexte d'un manque d'objectivité. S'il est vrai que les différents journaux ont plutôt mis l'accent

²⁹⁴ D'après Philippe Juhem, *Luttes partisans et fluctuations des cadre cognitifs des journalistes*, Communication pour le congrès de l'Association Française de Sciences Politiques, Rennes, septembre 1999.

sur l'implication de telle ou telle personne (pour *l'Express*, les articles ont d'avantage mis l'accent sur l'implication de DSK) l'ensemble de la presse a traité l'affaire dans son intégralité.

Cependant si les scandales représentent un cas particulier lors du quel les pressions partisans se placent en retrait, on constate tout de même que les journaux ont tendance à suivre les lignes de position des acteurs les plus proches de leur tendance.

Toujours dans le cas de l'affaire de la cassette Méry, on aurait pu s'attendre à ce que, en toute objectivité, *Le Figaro* émette un doute quant à l'éventuelle implication de Chirac, mais le quotidien s'est contenté de suivre le positionnement des acteurs du RPR qui dénonçaient une manipulation. Le journal *Libération* à, quant à lui, mis l'accent sur les débats judiciaires concernant l'immunité du président au moment où ils étaient quotidiennement évoqués par le personnel politique de gauche (au début octobre avec la déclaration de R. Forni, et la question de N. Mamère au Parlement).

Fluctuations des lignes politiques et recadrage des lignes journalistiques

Cependant, on a noté que souvent l'UDF François Bayrou et le candidat libéral Alain Madelin se sont posés quelque peu en rupture avec la ligne défendue par le RPR. Sans aller jusqu'à parler de repentance (évoquée par des hommes politiques du RPR en totale désaccord avec la ligne défendu par leur parti jusqu'alors, ce qui accrédiaterait la thèse du ballon d'essai) ils ont souvent adopté une position moins virulente dans la dénonciation de la prétendue manipulation et appelé à une explication publique du Chef de l'Etat (« *il faut qu'il parle aux Français* »²⁹⁵ déclare F. Bayrou le 5 décembre). Que font les journaux de ces prises de positions « décalées » au sein de la droite ? Lequel des courants va être suivi ?

Il semblerait que les journaux, à l'intérieur même de leur orientation éditoriale, vont répondre à deux logiques.

La première va être de suivre les déclarations des acteurs les plus proches de leur tendance politique. Ainsi, *Le Figaro* va plutôt se rapprocher des positions politiques du personnel du RPR en se contentant de citer les autres acteurs de droite (UDF, DL), mais sans faire basculer leur ligne éditoriale dans leur sens pour autant. Il en est de même pour le positionnement des acteurs de gauche : *Libération* ne va pas tomber dans la position extrême d'Alain Krivine réclamant purement et simplement la démission du Chef de l'Etat, mais va continuer à soutenir une ligne proche de la position du PS. D'après P. Juhem, « les porte- paroles des groupes politiques périphériques (...)

²⁹⁵ Clarisse Fabre, « François Bayrou parle de 'crise politique et morale' », *Le Monde*, 05/12/00.

sont souvent exposés à la condescendance ou à l'indifférence des journalistes. »²⁹⁶. Ce positionnement des journaux aux côtés de la tendance dominante s'explique aussi par la nécessité d'adopter une attitude la plus neutralisée possible. Ce n'est pas en soutenant les tendances minoritaires ou extrêmes que les journaux pourront toucher un lectorat le plus large possible.

La deuxième logique sera de suivre la ligne la plus « ferme » ; ici, pour *Le Figaro*, c'est la ligne du RPR. A la fois parce que les acteurs de cette tendance vont être plus nombreux à prendre position sur le problème, et parce qu'ils seront plus vindicatifs dans leurs déclarations (on peut penser à la virulences des propos de Michèle Alliot- Marie dénonçant « *le procédé utilisé pour déstabiliser le président donne la nausée* »²⁹⁷). C'est la logique de l' « imposition du cadre de perception majoritaire »²⁹⁸.

Ainsi, plus un groupe politique sera « soudé » dans son attitude et ses déclarations, plus les journaux auront tendance à suivre ce groupe « les yeux fermés ».

A l'inverse, si des dissensions existent au sein même du groupe tendanciellement le plus proche du journal, la ligne éditoriale du journal risque d'être sérieusement infléchie. Ainsi, *Libération* va être très virulent à l'encontre de DSK, dont rien ne prouve pourtant qu'il ait visionné la cassette ou même mesuré l'importance du document... cette attitude critique à l'égard d'un homme politique de gauche s'explique par la position des autres acteurs politiques de gauche à son encontre. Dès lundi 25 septembre, l'ensemble du personnel politique de gauche va « lâcher » DSK : « *Strauss – Kahn n'est plus fréquentable* »²⁹⁹ déclare Jean Marc Ayrault. *Libération* va ensuite relâcher progressivement la pression à partir du moment où la gauche va relativiser ce que F. Hollande qualifiera d' « incident ».

Par ailleurs, un autre exemple de la nécessité pour les acteurs de tenir une seule et même ligne pourrait être le moment de « doute » du *Figaro*. Après l'affaire Méry et la sortie de l'affaire DSK, les acteurs de droite vont chercher une sortie de crise en proposant une amnistie. Mais cette proposition n'est qu'un « ballon d'essai » et n'est pas soutenue par assez d'acteurs et de manière assez virulente. La ligne éditoriale du *Figaro* s'en trouvera donc affectée, et loin de continuer à parler de « manipulation » va ouvrir ses colonnes à des avis extérieurs et va même aller jusqu'à dire « *n'a-t-on pas été un peu trop sévère trop rapidement avec Dominique Strauss Kahn ?* »³⁰⁰.

²⁹⁶ D'après Philippe Juhem, *Luttes partisans et fluctuations des cadre cognitifs des journalistes*, Communication pour le congrès de l'Association Française de Sciences Politiques, Rennes, septembre 1999.

²⁹⁷ Pascale Robert - Diard, Jacques Chirac répond aux accusations posthumes de Jean -Claude Méry, *Le Monde*, 23/09/00.

²⁹⁸ Philippe Juhem, *Luttes partisans et fluctuations des cadre cognitifs des journalistes*, Communication pour le congrès de l'Association Française de Sciences Politiques, Rennes, septembre 1999.

²⁹⁹ G. Bresson, E. Aeschmann, R. Dely , « La Jospinie en état de choc » , *Libération*, 26/09/00.

³⁰⁰ J M. Decugis, « Information judiciaire contre DSK », *Le Figaro*, 28/09/00.

En définitive, à l'appui de l'affaire Méry, l'on peut dire que le pouvoir de jugement des journalistes est à relativiser. Leurs commentaires, aussi bien sur les acteurs que sur les situations, sont orientés par le poids d'un certain nombre de facteurs à la fois économiques et politiques. Ce dernier facteur peut être fluctuant, et la position des journalistes va être fonction du travail du travail effectué par les porte – paroles des partis et des conseillers en communication. C'est ainsi que l'on peut dire aussi que les journaux sont plus contraints par des acteurs dotés de fortes ressources sociales (notoriété de certains membres, bonne implantation, nombre de membres important) et bien organisés (respect de la hiérarchie, existence d'un conseiller en communication) que par de petites structures plus mal loties.

Les enjeux de ses « grosses structures » s'imposent aux journalistes qui ne peuvent alors que suivre le discours de leurs représentants. Une inflexion de ce discours ou un manque d'unanimité des membres de la structure va provoquer une ré-orientation des lignes éditoriales.

Une grande partie du récit journalistique est donc calquée sur l'image donnée par les acteurs politique d'une situation, et n'a rien d'une analyse. Cette image de la situation peut être donnée soit à travers des déclarations : « *C'est une manipulation* », soit à travers des attitudes : Chirac donne de lui une image sereine par un déplacement en province, la droite apporte un soutien sans dissidence à Jacques Chirac...C'est aussi en cela que les conseillers en communication, les « hommes de l'ombre » ont pris une telle importance. Les médias ne sont donc pas tant un moyen de pression sur le pouvoir, qu' un 'relais' de l'image donnée par le pouvoir. Leur force de contre pouvoir ne peut que se ressentir dans les 'failles' laissées par une communication politique relâchée.

*

Au terme de cette analyse empirique, le lecteur pourrait avoir une vision plutôt « désenchantée » des médias. Il ne faut pourtant pas oublier que si l'analyse de l'affaire Méry semble aller dans le sens d'une certaine convergence des positions des acteurs et des lignes éditoriales, il s'agit ici d'un cas bien particulier de rapport entre médias et acteurs politiques : une affaire, un scandale. Ce schéma spécifique d'interactions entre acteurs et journalistes ne peut pas forcément être généralisable à tout événement de la vie politique ou sociale...

Pour autant, si presse est 'libre', elle reste dans certaines circonstances très conformiste et très

soumise au discours politique. Comme le dit Le Bohec³⁰¹, « *Ce que l'on appelle aujourd'hui 'communication politique' n'a rien de fondamentalement différent de la propagande d'antan.* ».

On pourrait même aller jusqu'à dire que les médias sont encore très« impressionnables », et que, comme l'enfant, ils profitent des moments d'égarement ou d'inattention de leurs parents pour s'affirmer et adopter une attitude en rupture avec la ligne de conduite fixée. Pour autant va-t-on vers une « émancipation » progressive des médias ? Rien n'est moins sûr. La presse sous la IIIème République produisait des commentaires bien plus engagés et bien plus acerbes contre le pouvoir qu'actuellement. Car un journal n'a pas d'existence propre, il est toujours rattaché à une certaine direction, et, de plus en plus, à des enjeux financiers. Quelques mouvements résiduels pouvant être qualifiés de contre-pouvoirs pointent néanmoins ; le mouvement ATTAC, émanation du *Monde Diplomatique* déclare « *refuser la pensée unique économique, les décisions monopolisées par des 'élites' plus arrogantes qu'expertes, et la sujétion de la démocratie à l'autocratie financière* »³⁰² ; Cette initiative montre combien le besoin se fait ressentir de s'écarter d'une presse monopolistique...néanmoins, il apparaît, au vu des prises de positions actuelles d'ATTAC, que ce mouvement n'a pas su conserver toute son indépendance.

Alors, contre - pouvoir ou « chiens de gardes » ? Il semble bien que le débat ne soit pas clôt.

Cependant l'on constate que les détenteurs du pouvoir politique prennent souvent des dispositions particulières pour se protéger des journalistes, s'entourent de conseillers en communication ou publient des articles tels celui de G. Kiejman, *Quels contre – pouvoirs au quatrième pouvoir ?* (1990)³⁰³. C'est peut-être bien là que réside le véritable pouvoir des médias, représenter pour les hommes politiques une menace qui n'en est pas vraiment une, un allié qui demeure insaisissable et dont il vaut mieux se méfier...

Qui détient l'information détiendrait donc bien le pouvoir , mais qui détient le pouvoir aurait aussi intérêt, pour le conserver, à détenir l'information.

³⁰¹ Le Bohec, *Les rapports presse-politique*.

³⁰² Serge Halimi, *Les nouveaux chiens de garde*, Liber- Raisons d'agir, Le Seuil, Paris, 1997.

³⁰³ Georges Kiejman, *Quels contre – pouvoirs au quatrième pouvoir ?*, Le Débat, 60, mai-août 1990.

Bibliographie :

- Pierre Bourdieu, *Sur la télévision*, Liber-Raisons d’agir, Le Seuil, Paris, 1996.
- Serge Halimi, *Les nouveaux chiens de garde*, Liber- Raisons d’agir, Le Seuil, Paris, 1997.
- Philippe Juhem, *Luttes partisans et fluctuations des cadre cognitifs des journalistes*, Communication pour le congrès de l’Association Française de Sciences Politiques, Rennes, septembre 1999.
- Erik Neveu, *Sociologie du journalisme*, Repères, La Découverte, Paris, 2001.
- Shanto Iyengar & R. Reeves, *Do The Media Govern ?*, Sage, Thousand Oaks, 1997.
- François de Virieu, *La médiocratie*, Flammarion, Paris, 1990.
- Jacques Gerstlé, *La communication politique*, Que-sais-je ?, PUF, Paris, 1992.
- Jean Marie Cotteret, *Gouverner c’est paraître*, PUF, Paris, 1991.
- *Médias*, « Comment sortent les affaires ? », Numéro 1, Avril-Mai 2002.
- Articles parus dans le journal *Le Monde*, du 22 septembre 2000 au 31 décembre 2000.
- Articles parus dans le journal *Le Figaro*, du 22 septembre 2000 au 31 décembre 2000.
- Articles parus dans le journal *Libération*, du 22 septembre 2000 au 31 décembre 2000.

- Articles parus dans l'hebdomadaire *Le Canard Enchaîné*, édition des 27 septembre, 4 octobre, 11 octobre, 25 octobre, 1^{er} novembre, 6 décembre, 20 décembre 2000.
- Articles parus dans le l'hebdomadaire *L'Express*, édition des 28 septembre, 5 octobre, 19 octobre, 19 octobre, 26 octobre 2000.



³⁰⁴ Plantu, Le Monde, 23/09/00

